Inscriptions et pièces de chancellerie chinoises de l'époque mongole; seconde série.

Chavannes, Edouard, 1865-1918.
Leide, E. J. Brill, 1908.

http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048

HathiTrust



www.hathitrust.org

Public Domain in the United States, Google-digitized

http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

We have determined this work to be in the public domain in the United States of America. It may not be in the public domain in other countries. Copies are provided as a preservation service. Particularly outside of the United States, persons receiving copies should make appropriate efforts to determine the copyright status of the work in their country and use the work accordingly. It is possible that current copyright holders, heirs or the estate of the authors of individual portions of the work, such as illustrations or photographs, assert copyrights over these portions. Depending on the nature of subsequent use that is made, additional rights may need to be obtained independently of anything we can address. The digital images and OCR of this work were produced by Google, Inc. (indicated by a watermark on each page in the PageTurner). Google requests that the images and OCR not be re-hosted, redistributed or used commercially. The images are provided for educational, scholarly, non-commercial purposes.

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

(W)
PL2995 .C55 1908x
Inscriptions et pieces de chancelle
Harvard-Yenching Lib
BCQ2366
3 2044 060 251 048

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

W 2700/13

HARVARD COLLEGE
LIBRARY

FROM THE LIBRARY OF

JAMES HAUGHTON WOODS
INSTRUCTOR AND PROFESSOR AT HARVARD
FROM 1900 TO 1935

THE GIFT OF HIS FAMILY
1935

Digitized by Google

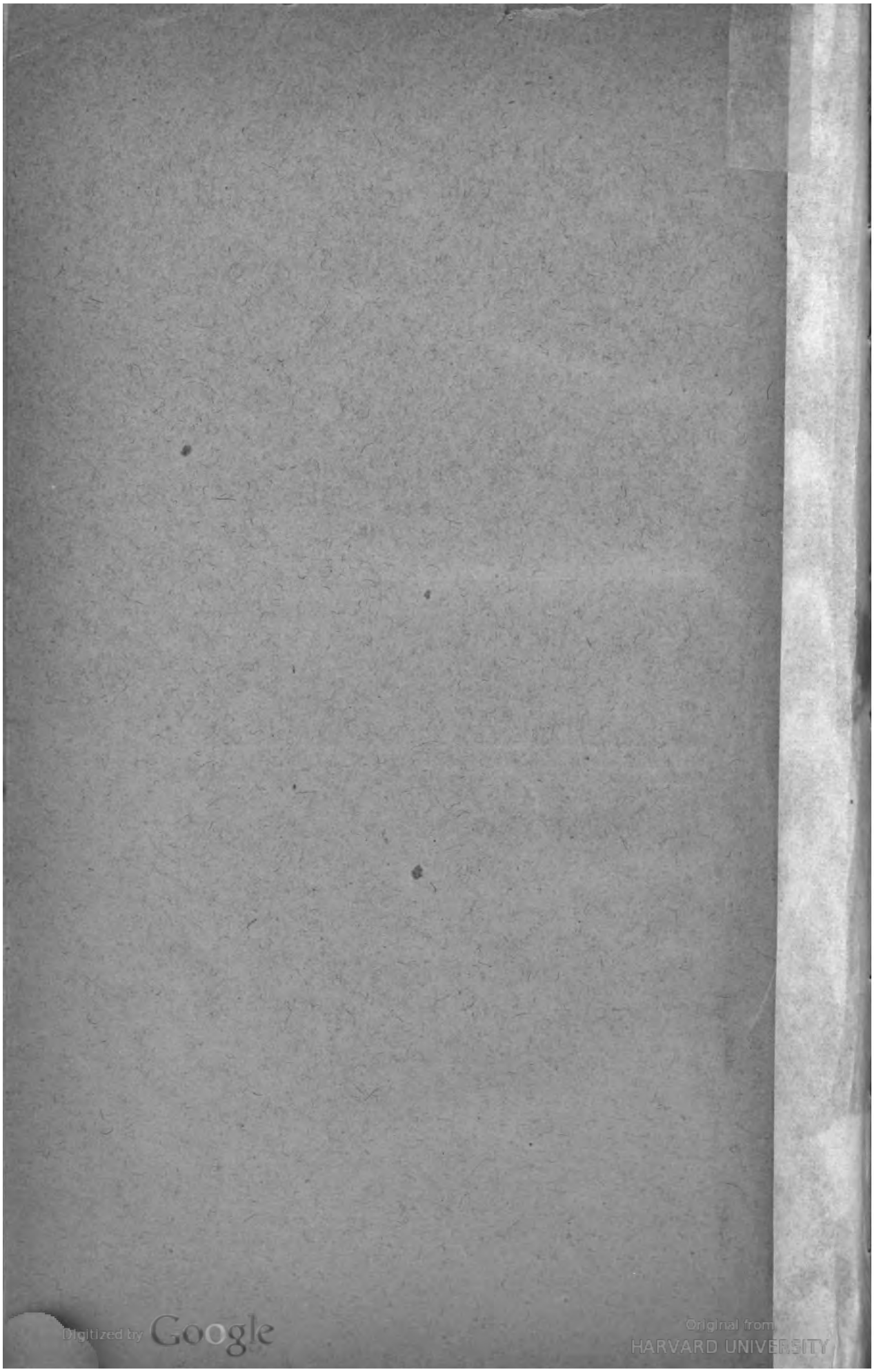
Original from
HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Gift of Mrs. J. H. WOODS
October, 1935

INSCRIPTIONS ET PIÈCES DE CHANCELLERIE CHINOISES DE L'ÉPOQUE MONGOLE

(SECONDE SÉRIE)

PAR

EDOUARD CHAVANNES.

Extrait du «*T'oung-pao*», Série II, Vol. IX, N°. 3.

PL 2995 .C55 1908x
Chavannes, Edouard, 1865-1918.
Inscriptions et pi eces de chancellerie chinoises de

LIBRAIRIE ET IMPRIMERIE
CI-DEVANT
E. J. BRILL.
LEIDE — 1908.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

IMPRIMERIE CI-DEVANT E. J. BRILL, LEIDE.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

INSCRIPTIONS ET PIÈCES DE CHANCELLERIE CHINOISES DE L'ÉPOQUE MONGOLE

(SECONDE SÉRIE) [1])

PAR

EDOUARD CHAVANNES.

Au cours de mon voyage en Chine pendant l'année 1907, j'ai réuni plusieurs estampages d'inscriptions chinoises de l'époque mongole; un certain nombre de ces estampages ont été pris par moi-même; d'autres m'ont été procurés, d'après mes indications, par le *tao-t'ai Han Kouo-kiun* 韓國鈞, membre du Bureau des affaires étrangères à *K'ai-fong fou* (*Ho-nan*), par M. *Wang Yong* 王溶, sous-préfet de *Han-tch'eng hien* (*Chàn-si*), par MM. *Hong Jouei-chen* 洪瑞牲, *Cheou Fou-k'ien* 壽福謙 et *Yu Ts'iuan* 俞銓 à *T'ai-yuan fou* (*Chan-si*); j'adresse de loin tous mes remercîments à ces collaborateurs bénévoles envers qui je garde une vive reconnaissance; enfin un estampage m'a été remis fort aimablement par M. Edouard Huber qui en avait fait l'acquisition à Péking.

Les textes que je publie dans le présent article peuvent être répartis en trois groupes: le premier comprend diverses pièces concernant le fameux moine taoïste *K'ieou Tch'ou-ki* 邱處機

1) La première série a paru dans le *T'oung pao* d'Octobre 1904 (p. 357—447) et de Mars 1905 (p. 1—42). La numérotation des pièces publiées dans cette seconde série fera suite à la numérotation commencée dans la première série; elle débutera donc par le N° XVIII.

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

dont les relations avec Tchinghiz Khan sont bien connues; le second groupe se compose d'inscriptions qui se trouvent dans les temples de Confucius et de *Yen-tseu* à *K'iu-feou hien* et dans le temple de Mencius à *Tseou hien* (*Chan-tong*); enfin le troisième groupe, qui est de beaucoup le plus nombreux, comprend des textes de provenances diverses rédigés dans le style particulier à la chancellerie impériale de l'époque des *Yuan*.

Premier groupe.

Les trois stèles de ce groupe paraissent avoir été gravées à l'instigation de ce *Li Tche-tch'ang* 李志常 qui accompagna *K'ieou Tch'ou-ki* 邱處機 dans ses longues pérégrinations de l'année 1221 à l'année 1223 [1]) et qui écrivit en 1228 la relation de ce célèbre voyage, qui reçut en 1251 le titre de chef de la religion taoïste [2]) et qui eut en 1255 des démêlés fort graves avec les Bouddhistes [3]). Sur cinq des pièces qui nous sont conservées par ces trois stèles, deux (n^os^ I et XX) se retrouvent dans la relation même écrite par *Li Tche-tch'ang* [4]); une autre (n^o^ XXI) mentionne le nom de *Li Tche-tch'ang* à qui elle est adressée; enfin les deux dernières (n^os^ XVIII et XIX) ont dû certainement être connues de lui; elles figurent d'ailleurs dans le *Tchouo keng lou* 輟畊錄, ouvrage rédigé en 1366 [5]). Comme ces textes sont, à l'exception d'un seul (n^o^ XXI), du domaine de la littérature aussi bien que de celui de l'épigraphie, ils sont pour la plupart déjà connus et la

1) *Li Tche-tch'ang* est mentionné dans la liste des compagnons de voyage de *K'ieou Tch'ou-ki* (chap. II, p. 24 r^o^ de l'édition lithographique du *Tch'ang tch'ouen tchen jen si yeou ki* 長春眞人西游記 publiée à Shanghai en 1894).

2) Cf. *Yuan che*, chap. III, p. 2 r^o^: 以道士李眞常掌道教事.

3) Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 374, 378, 385—386.

4) *Tch'ang tch'ouen tchen jen si yeou ki*, éd. de 1894, chap. II, p. 21 r^o^ et v^o^.

5) Edition publiée à *Chang-hai* en 1907 par le *Kiun yi t'ou chou kong sseu* 均益圖書公司, tome I, p. 177—182.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

traduction en a été donnée soit par Palladius soit par Bretschneider. Je les traduirai cependant à nouveau pour qu'on en ait la version en langue française [1]).

J'ai estampé la stèle renfermant les pièces n^{os} XVIII et XX dans la première cour du temple du Pic du Centre (*Tchong yo miao* 中嶽廟), à 8 *li* à l'Est de la ville de *Teng-fong hien* 登封縣 (préfecture et province de *Ho-nan*), et la stèle n^{o} XIX derrière le temple taoïste *Hong-fou kong* (洪福宮, anciennement *Tch'ong-fou kong* 崇福宮 et plus anciennement *Wan-souei kouan* 萬歲觀), à 5 *li* au Nord de cette même ville de *Teng-fong hien*; j'ai estampé la stèle renfermant les pièces I et XXI dans le temple taoïste *Yu-ts'ing kong* 玉清宮 (ou *Pei kong* 北宮), à peu de distance au Nord de la ville de *Wei hien* 濰 (préfecture de *Lai-tcheou*, province de *Chan-tong*).

Il est intéressant de découvrir ces textes dans deux régions aussi distantes l'une de l'autre que *Teng-fong hien* et *Wei hien*; selon toute vraisemblance on pourra les signaler ailleurs encore, car ils devaient être reproduits dans nombre de temples taoïstes de l'empire; il est évident, en effet, qu'en les gravant sur pierre les taoïstes se proposaient un but politique qui était d'agir sur l'esprit du public en lui montrant de quelle faveur ils avaient joui sous les deux premiers empereurs mongols; ces inscriptions étaient pour eux une arme dont ils se servaient dans leur lutte contre les Bouddhistes.

N° XVIII.

(Edit de l'année 1219) [2]).

Edit autographe de l'empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz).

Le décret est conçu en ces termes:

1) Je ne reproduirai pas les textes chinois qui se retrouvent dans les deux ouvrages mentionnés plus haut; il est très facile en effet de consulter ces deux ouvrages dans les éditions à bon marché publiées récemment à Chang-hai (cf. p. 298, n. 1 et 5)

2) La traduction de ce texte en anglais a été publiée par Bretschneider (*Mediaeval*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Le Ciel s'est lassé des sentiments d'arrogance et de luxe poussés à l'extrême par la Chine. Moi, je demeure dans la région sauvage du Nord où l'homme a des dispositions qui empêchent les convoitises et les désirs de prendre naissance; je reviens à la simplicité et je retourne à la pureté; je bannis la prodigalité et je me conforme à la modération; qu'il s'agisse de chacun des vêtements que je porte ou de chacun des repas que je prends, j'ai les mêmes guenilles et la même nourriture que les gardiens de bœufs et les palefreniers; je regarde le peuple comme un tout jeune enfant et je traite les soldats comme s'ils étaient mes frères; dans mes projets, je suis constamment d'accord (avec la raison); dans mes bienfaits, je prends constamment soin (des hommes); quand j'exerce les myriades de mes troupes, je mets ma propre personne en avant; quand j'ai été présent à cent batailles, je n'ai jamais songé si j'avais quelqu'un derrière moi; en l'espace de sept années j'ai réalisé une grande œuvre et dans les six directions de l'espace tout est soumis à une seule règle; ce résultat ne provient pas de ce que ma conduite était vertueuse; mais, parce que le gouvernement des *Kin* était sans principes fermes, j'ai donc reçu l'appui du Ciel et j'ai obtenu la dignité suprême. Au Sud, je touche aux *Song* dont le nom de famille est *Tchao*; au Nord je suis limitrophe des *Houei-ho* (Ouïgours); les *Hia* de l'Est et les barbares de l'Ouest [1]) se disent tous mes sujets et mes appuis; je songe qu'un empire de *chan-yu* tel que le mien [2]) ne s'est pas produit depuis mille années et cent générations jusqu'à maintenant.

Researches, vol. I, p. 37—39). — Cet édit fut rendu par Tchinghiz Khan, le cinquième mois de l'année 1219, alors que le souverain se trouvait dans l'*ordo* des Naïmans 在乃滿國兀里朶, près des Sources de l'Irtysh. Un envoyé spécial, nommé *Lieou Tchong-lou* 劉仲祿, fut chargé de l'apporter à *K'ieou Tch'ou-ki*; il arriva auprès du Maître à *Lai tcheou* 萊州 dans le courant du onzième mois de l'année 1219.

1) Il semble qu'il faudrait plutôt dire: «les *Hia* de l'Ouest et les barbares de l'Est».

2) C'est-à-dire: mon empire qui est comparable pour la grandeur à celui de l'ancien *chan-yu* ou chef suprême des *Hiong-nou*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Cependant ma charge est considérable et mes devoirs sont lourds; dans mon administration je crains encore qu'il n'y ait des défectuosités; or, quand on creusa un canot et qu'on façonna des rames, c'est qu'on avait l'intention de traverser le *Kiang* ou le *Ho*; de même, quand on attire à soi des sages et qu'on choisit des aides, c'est qu'on veut aussi pacifier l'univers. Depuis que je suis monté sur le trône, je me suis appliqué de tout mon cœur aux affaires du gouvernement; mais, pour occuper les places des trois plus grands fonctionnaires et des neuf hauts dignitaires, les hommes appropriés ne se sont point encore montrés. Après enquête, j'ai reconnu que vous, ô maître taoïste *K'ieou*, vous personnifiiez la vérité et vous mettiez la bonne règle en action; sur toutes choses vous êtes abondamment informé; vous sondez les profondeurs et pénétrez entièrement la raison; en vous la Voie est vide et la Vertu est manifeste; vous conservez les mœurs austères des anciens sages; vous observez les parfaites pratiques des hommes véritables et supérieurs; longtemps vous avez séjourné parmi les pics et les ravins des montagnes; vous avez caché votre voix [1]) et dissimulé votre corps; quand vous exposiez les doctrines transformatrices que nous a léguées le maître-ancêtre [2]), en restant assis vous faisiez venir à vous des docteurs du *Tao* qui se rassemblaient comme des nuages sur ce sentier bienheureux en nombre tel qu'on ne pouvait l'évaluer. Depuis que les guerres sont terminées, j'ai appris dans mon humilité que vous continuiez, ô maître, à vous tenir dans votre ancien pays du *Chan-tong*; mon cœur souhaite sans fin votre venue. Comment ne saurais-je pas que *Wen wang* alla chercher *T'ai kong* sur le bord de la rivière *Wei* et le ramena dans son char, et que *Lieou Pei* se rendit par trois fois à la hutte de chaume de *Tch'ou-ko*

1) 祖師. Il me semble que cette expression doit désigner un personnage déterminé; peut-être s'agit-il de *Lao-tseu*.

2) L'inscription donne la leçon 聲; le *Si yeou ki* écrit 身.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Leang [1])? mais comme les montagnes et les cours d'eau nous éloignent fort l'un de l'autre, j'ai manqué au devoir de politesse d'aller en personne vous chercher; je me suis donc borné à quitter ma place d'honneur et à tenir mon corps dans une position effacée, puis, après avoir jeûné et m'être purifié, à choisir et à déléguer un des officiers qui m'assistent nommé *Lieou Tchong-lou*; je l'ai chargé de préparer des cavaliers rapides et un char simple, et, sans se laisser arrêter par une distance de plusieurs milliers de *li*, d'aller vous inviter, ô maître, à détourner momentanément vers moi vos pas bienheureux sans tenir compte du lointain voyage dans le désert de sable, soit pour vous occuper des soins à donner au peuple et des affaires du temps présent, soit pour m'accorder la recette qui préservera mon corps. [2]) Tour moi, en personne je me tiendrai à côté de votre siège bienheureux; je pense avec respect que, si vous voulez, ô maître, vous servir d'un peu de votre voix [3]) pour me donner une seule parole, ce sera bien. Maintenant je me borne à n'exprimer qu'une faible partie de mes pensées; ce n'en est que la dix-millième partie qui se trouve dans le texte de ce décret. Mon espérance sincère est celle-ci: ô maître, puisque vous avez manifesté en vous les principes essentiels du grand *Tao* et qu'il n'est pas de bon procédé auquel vous ne répondiez, comment vous refuseriez-vous au petit [4]) désir d'un être vivant? Voilà pourquoi j'ai fait cet édit; il importe que vous en preniez bien connaissance.

Premier jour du cinquième mois (1219).

1) Allusion à deux anecdotes célèbres qui nous montrent deux futurs souverains allant en personne chercher ceux qui devaient devenir plus tard leurs excellents conseillers.

2) Tchinghiz attend de *K'ieou Tch'ou-ki* soit qu'il devienne son conseiller d'état, soit qu'il lui donne des recettes magiques pour le faire vivre longtemps.

3) Littéralement: Ce qui reste de vos expectorations et de vos crachats.

4) L'inscription écrit 小 au lieu de 之.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

N° XIX.

(Lettre écrite dans le troisième mois de l'année 1220). [1])

En vertu d'un saint édit de l'empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz), moi qui suis voué au Tao, *K'ieou Tch'ou-ki*, originaire de *Si-hia* [2]), dans l'arrondissement de *Teng*, j'ai reçu un édit impérial public qui, de loin, me donnait un ordre à moi indigne; les habitants des rivages de la mer [3]) en furent tous stupéfaits. Pour moi, *Tch'ou-ki*, j'ai fait la réflexion que, lorsqu'il s'agit d'aviser aux moyens de vivre [4]), je suis fort inhabile, et que, en ce qui concerne l'étude du *Tao*, je n'y ai point réussi; tourmenté de dix mille souffrances, j'ai vieilli sans cependant mourir; bien que ma renommée se soit répandue dans les divers royaumes, ma sagesse ne l'emporte pas sur celle de la foule des hommes; en faisant mon examen de conscience, je m'afflige; mes sentiments intimes, qui pourra les pénétrer? Précédemment la Capitale du Sud [5]) et l'empire des Song à maintes reprises me mandèrent; mais je n'accédai point à leurs invitations. Maintenant, au premier appel que m'a adressé la cour du dragon [6]), je m'y suis rendu; quelle en est la raison? Dans mon humilité j'ai entendu dire que l'Empereur avait été doué par le Ciel de bravoure et de sagesse, qu'il s'élevait au dessus de la

1) Bretschneider, qui a traduit cette lettre (*Mediaeval Researches*, vol. I, p. 40—41), en indique la date exacte (3e mois de l'année 1220). La date de l'année *ki-wei* (1259) placée à la fin de notre inscription doit être celle où fut gravée la stèle; elle nous autorise à dire que *Lieou Tche-tch'ang*, alors chef de la religion taoïste, dut ériger ce monument pour s'en servir dans sa lutte contre les Bouddhistes.

2) Aujourd'hui encore, sous-préfecture de ce nom, dépendant de la préfecture de *Teng tcheou*, dans la province de *Chan-tong*.

3) Les habitants de la province de *Chan-tong*.

4) C'est-à-dire: en ce qui concerne les choses laïques.

5) C'est-à-dire: la dynastie *Kin* 金 dont le souverain s'était réfugié dans sa capitale du Sud, *K'ai-fong fou*, après la prise de Péking par les Mongols.

6) La cour impériale des Mongols.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

moyenne des hommes tant de l'antiquité que des temps modernes, que sa conduite était d'accord avec la toute-puissance céleste, que la Chine et les barbares à l'envi s'étaient soumis à lui; c'est pourquoi, même si j'avais désiré me jeter au fond des montagnes ou me cacher au sein de la mer, je n'aurais pu consentir à contrevenir à son ordre; il m'a donc fallu me hasarder dans les neiges et marcher sur le givre avec l'intention d'aller me présenter à lui une seule fois; or, en ce temps, j'avais entendu dire que l'équipage impérial se trouvait simplement au Nord de *Houan* et de *Fou* [1]); mais, lorsque j'arrivai à *Yen-king* [2]), j'appris que l'équipage impérial s'était déjà éloigné à je ne sais combien de milliers de li de distance. Le vent et la poussière s'étendaient à perte de vue; l'atmosphère était sombre et jaune; j'étais vieux et faible et incapable de supporter la fatigue; d'ailleurs je craignais de ne pouvoir arriver au bout de la route; enfin, à supposer que je parvinsse jusqu'à l'endroit où était l'Empereur, les affaires militaires et les affaires d'état n'étaient point de ma compétence, et d'autre part les sentiments conformes à la voie et à la vertu ordonnaient aux hommes de réprimer leurs passions [3]); toutes ces choses constituaient autant d'obstacles. J'eus donc une discussion avec le délégué impérial *Lieou* [4]) à qui je représentai que le mieux serait que je demeurasse en n'avançant plus que lentement dans la région de *Yen-king*, *Töhing fou* [5]) et autres lieux et qu'on chargeât d'abord un homme

1) 桓州 *Houan tcheou* était à 180 *li* au Nord de *Tou-che-k'eou* 獨石口, à l'endroit appelé aujourd'hui Khourtou balgassoun (Chur bulgassun de la carte allemande au 1 millionième). Quant à *Fou tcheou* 撫州, Palladius et Bretschneider l'identifient avec la localité de Khara balgassoun, à 80 miles anglais au NO de Kalgan.

2) Péking.

3) Sous-entendez: et, par conséquent, les conseils que je donnerais à l'Empereur ne pourraient que lui déplaire.

4) *Lieou Tchong-lou*; cf. p. 302, ligne 6.

5) Aujourd'hui *Pao-ngan tcheou* 保安州, dépendant de la préfecture de *Siuan-houa*, province de *Tche-li*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

d'aller en avant pour en informer l'Empereur. Mais le délégué impérial *Lieou* ne fut pas de cet avis; je ne pus donc me soustraire à l'obligation de faire moi-même une requête écrite où je disais: Veuillez tenir compte de ce fait que moi, *Tch'ou-ki*, je suis sincèrement venu me rendre à votre appel et de ce que j'ai été au loin m'exposer à la neige et au givre; j'espère que Votre Majesté rendra promptement un décret indulgent et généreux pour m'expliquer si Elle m'approuve on non. D'ailleurs, sur quatre hommes que nous étions ensemble quand nous sommes entrés dans les ordres, trois ont déjà obtenu le *Tao*; moi seul, *Tch'ou-ki*, j'ai atteint à une vaine renommée; mais mon teint est flétri; mon corps est desséché; j'attends humblement la décision impériale.

Jour et mois de l'année *ki-wei* (1259) [1]).

N° XX.

(Edit du dixième mois de l'année 1220) [2]).

Ordre de l'Empereur *Tch'eng ki-sseu* (Tchinghiz).

O Homme véritable, Maître *K'ieou*, j'ai examiné la requête par laquelle vous m'exposiez que, en réponse à mon édit, vous veniez; j'en ai pris connaissance complète. O maître, dans la Voie, vous êtes supérieur aux trois hommes éminents [3]); pour la Vertu, vous êtes estimé en maint endroit. J'ai donc ordonné à un de mes offi-

1) Cf. p. 303, n. 1.

2) Cet édit est la réponse de Tchinghiz Khan à la lettre d'excuses que lui avait adressée *K'ieou Tch'ou-ki*; il est reproduit intégralement par *Li Tche-tch'ang* à la suite du *Tchang tch'oueu tchen jen si yeou ki* 長春眞人西游記 (chap. II, p. 21 r° et v° de la petite édition publiée à Chang hai en 1894); d'autre part, *Li Tche tch'ang* en cite ailleurs encore (chap. I, p. 6 r°) des passages en indiquant que cette pièce doit être datée du dixième mois de l'année 1220. Ce texte a été traduit par Palladius (*Travaux de la mission russe à Péking*, t. IV, p. 374—375).

3) 三子. Je ne trouve aucun texte qui me permette de déterminer qui sont ces trois personnages.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

ciers de prendre avec lui ces soies de couleur sombre et d'aller par relais postaux vous chercher dans la région de *Ts'ang-hai*. L'époque s'est trouvée favorable à mon désir et le Ciel ne s'est pas opposé à l'homme; tandis que deux dynasties [1]) vous avaient à plusieurs reprises mandé sans que vous ayez voulu partir, à la première invitation de mon seul messager vous vous êtes décidé à vous mettre en marche en disant que, puisque j'étais envoyé par le Ciel, vous veniez à moi en personne, que vous ne vous refusiez pas à vous exposer au vent et aux frimas, que vous désiriez traverser le désert de sable. Quand votre lettre me parvint, ma satisfaction fut inexprimable. Les affaires militaires et celles qui concernent le gouvernement, ce n'est point là ce que j'attends de vous. Les sentiments conformes à la voie et à la vertu, en vérité je dis qu'il faut les mettre en honneur [2]). Pour moi, parce que des chefs étrangers ne m'étaient pas soumis, je donnai donc carrière à ma force répressive; dès que mon armée fut arrivée, la région de la frontière fut entièrement calmée. La soumission (de ces chefs étrangers) ou leur révolte ne peut être qu'un effet de la force; mais il y aura un long repos après ce petit effort et j'espère qu'ils se soumettront de cœur, en sorte que tout sera terminé. Ainsi donc, après avoir ainsi déployé mon prestige et ma bonté, j'ai arrêté pour un moment mes chars et mes fantassins; je pense que, puisque votre char de nuages est parti de *P'ong-lai* [3]), votre attelage de grues peut voyager jusqu'au *T'ien-tchou* (Inde); quand *Ta-mo* (Bodhidharma) vint dans l'Est, c'était à l'origine pour mettre l'empreinte de la Loi (sur le cœur des hommes), de manière à propager ses sentiments; quand *Lao tseu* alla dans l'Ouest, ce fut, semble-t-il, pour convertir les *Hou* et

1) Cf. p. 303, lignes 15—17.

2) Tchinghiz Khan répond ici aux arguments invoqués par *K'ieou Tch'ou-ki* (voyez plus haut, p. 304, lignes 16—20).

3) Une des îles merveilleuses habitées par les immortels.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

皇帝聖旨。道與清和眞人尹志平仙孔八
合識李志常。我於合剌和林盖觀院
來。你每揀選德行清高道人教就
來告
天住持。仰所在去處齎發遞送來
者。准此。
乙未年七月初九日。
後有回回字一行。

N° XXI.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

réaliser le *Tao* [1]). Tout en considérant la grande séparation causée par les cours d'eau et la longue route, j'espère que votre escabeau et votre bâton [2]) ne resteront pas éloignés de moi. Telle est ma réponse à la lettre que vous m'avez envoyée; vous pouvez comprendre quelle est mon intention. Par ces chaleurs de l'automne, (je souhaite), ô Maître, que vous soyez constamment en bonne santé. Ce que je vous signifie est loin d'être tout ce que j'aurais à vous dire.

Quatorzième jour. (Sceau).

N° XXI [3]).

(Edit de l'année 1235).

Auguste édit de l'Empereur.

Voici ce qui est dit à l'Homme véritable purement harmonieux *Yin Tche-p'ing* [4]), au divin *K'ong-pa-ho-che* [5]) et à *Li Tche-tch'ang* [6]). J'ai fait construire un temple taoïste à *Ho-la-ho-lin* (Karakorum) [7]); vous donc, choisissez des taoïstes dont la conduite vertueuse soit

1) Il semble donc que la tradition du *Houa hou king* ait été admise par Tchinghiz; cependant, le mot 或, que je traduis par «semble-t-il», paraît impliquer que quelque doute subsistait encore dans l'esprit du souverain.

2) L'escabeau et le bâton sont accordés par les rites aux grands officiers âgés de soixante-dix ans (*Li ki*, trad. Couvreur, t. I, p. 9).

3) La petite dalle sur laquelle est gravé cet édit de 1235, nous présente aussi le texte de l'édit de 1223 (n° I) que nous avons traduit précédemment (*T'oung pao*, 1904, p. 368—370).

4) Ce *Yin Tche-p'ing* 尹志平 avait été un des compagnons de voyage de *K'ieou Tch'ou-ki* (*Tch'ang tch'ouen tchen jen si yeou ki*, chap. II, p. 24 r°); il est mentionné par le *Yuan che* (chap. CCII, p. 4 v°) comme le successeur de *K'ieou Tch'ou-ki* (mort en 1227) dans la direction de la religion taoïste.

5) 仙孔八合識. Je n'ai retrouvé nulle part le nom de ce personnage.

6) Cf. p. 294, lignes 10—18.

7) Dans le printemps de l'année 1235, l'Empereur avait fait construire un rempart à *Ho-lin* (Karakorum, cf. *Yuan che*, chap. II, p. 2 v°); c'est alors sans doute qu'il fit aussi édifier un temple taoïste.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

pure et haute et ordonnez leur de venir ici afin qu'ils invoquent le Ciel et administrent (le temple); je désire que, dans tous les lieux où ils passeront, des provisions de route leur soient délivrées et des chevaux de poste leur soient fournis. Respectez cela.

Neuvième jour du septième mois de l'année *yi-wei* (1235). [1])

Deuxième groupe.

A. *Inscriptions du temple de Confucius à K'iu-feou.*

Dans le temple de Confucius à *K'iu-feou hien*, on trouve deux stèles en écriture Phags-pa; elles sont placées à côté l'une de l'autre sur le côté sud de la grande avenue médiane qui traverse le temple de l'Est à l'Ouest.

La première de ces stèles est uniquement en écriture Phags-pa; mais, quand on étudie ce texte, on s'aperçoit qu'il est en langue chinoise et que l'alphabet Phags-pa est employé ici simplement comme un moyen de transcription. Les quatre mots du titre correspondent aux caractères chinois 宣諭詔書. «Edit impérial publié". Or j'ai constaté que l'édit qui est ainsi transcrit sur la stèle n'est autre que le fameux édit du septième mois de la 31^{e} année *tche-yuan* (1294) qui nous est bien connu par la stèle de *Song-kiang-fou* 松江府 (prov. de *Kiang-sou*); cette stèle a déjà été publiée et traduite par Pauthier dans le *Journal Asiatique* de Janvier 1862, puis une seconde fois dans le troisième appendice de son édition de *Marco Polo* (1865, p. 768—771); d'autre part, le p. Louis Gaillard, qui paraît avoir ignoré le travail de Pauthier, a

1) Après la date, l'inscription indique qu'il y avait encore une ligne en caractères *houei-houei* 回回字; ce devait être une ligne en écriture de Phags pa lama.

En bas de la première ligne de cet édit et à gauche de l'inscription on voit les mots 大 et 大明 écrits obliquement; ce sont des surcharges qui n'ont rien à voir avec le texte.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

reproduit un fac-simile de ce monument et en a donné une nouvelle traduction dans le n° 23 des *Variétés sinologiques* (*Nankin*, *Aperçu historique et géographique*, p. 299—302). La stèle de *Song-kiang fou* nous présentant simultanément le texte chinois et le texte Phags-pa qui le transcrit, la stèle du temple de Confucius se trouve par là même entièrement expliquée; je crois donc inutile de reproduire ici la photographie que j'en ai prise lors de mon passage à *K'iu-feou*, puisque le lecteur n'a qu'à se reporter aux études précitées de Pauthier et du P. Gaillard. On verra d'ailleurs plus loin (n° XXVII), une autre inscription dans laquelle le texte chinois de cet édit de 1294 est intégralement cité, ce qui m'a donné l'occasion de le traduire.

Le second texte en écriture Phags-pa du temple de Confucius est également une transcription du Chinois; mais ici l'original Chinois a été gravé entre les lignes de l'écriture Phags-pa, en sorte que le déchiffrement de ce monument est aisé. Nous y lisons l'édit de 1307 par lequel l'empereur *Tch'eng tsong* conféra rétrospectivement à Confucius le titre nobiliaire de «roi très accompli et absolument saint, propagateur de la civilisation». Cet anoblissement posthume était en conformité avec les précédents établis sous diverses dynasties; voici en effet la liste des titres qui furent successivement décernés à Confucius par des souverain désireux de reconnaître ses mérites [1]):

Antérieurement aux *T'ang*, Confucius n'avait aucun titre nobiliaire. Au début de la dynastie *T'ang*, Confucius était associé au duc de *Tcheou* 周公 auprès de qui il occupait une place secondaire; le duc de *Tcheou* était «l'ancien saint» 先聖, et Confucius était «l'ancien maître» 先師. En 628, on dissocia les deux cultes et Confucius reçut le nom «ancien saint» 先聖, mais,

1) Pour tout ce qui suit, voyez *T'ang chou*, chap. XV, p. 8 v° et suiv., *Wen hien t'ong k'ao*, chap. XLIII, *K'ing-li tche*, chap. XIV—XV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

pendant la période *yong-houei* (650—655), on revint au précédent état de choses; Confucius occupait donc une place subordonnée par rapport au duc de *Tcheou* lorsque, en 690, on conféra au duc de *Tcheou* le titre de «roi exaltant la Vertu» 褒德王 et à Confucius celui de «duc élevant la Voie» 隆道公. Tel est le premier titre nobiliaire qu'ait reçu Confucius.

En 739, nous trouvons le culte de Confucius définitivement détaché de celui du duc de *Tcheou*; à cette date, en effet, un édit impérial décréta que Confucius serait désigné par le terme de «ancien saint» 先聖 et porterait le titre nobiliaire de «roi propagateur de la civilisation» 文宣王. Dans ce titre, il y avait le souvenir du nom posthume 宣 qui avait été celui de Confucius.

Sous la dynastie *Song*, en l'an 1008, Confusius reçut le titre de «roi profondément saint, qui civilise et qui propage» 玄聖文宣王, mais, en 1012, pour éviter le nom personnel d'un des ancêtres de la dynastie *Song*, on modifia le premier caractère et le titre devint: «roi absolument saint, propagateur de la civilisation» 至聖文宣王.

Nous arrivons maintenant à notre édit de 1307 par lequel l'empereur *Tch'eng-tsong*, de la dynastie *Yuan*, ajoute deux mots au titre précédent qui devient ainsi: «roi très accompli et absolument saint, propagateur de la civilisation» 大成至聖文宣王. Il est à remarquer que ce titre est encore aujourd'hui celui qui se trouve gravé sur la stèle placée devant la tombe de Confucius, ce qui semble indiquer que cette stèle doit dater de l'époque mongole ou du commencement des *Ming*.

En 1530, la dynastie *Ming* supprima tous les titres nobiliaires décernés à Confucius sous le prétexte que de tels honneurs étaient insuffisants et les remplaça par la simple dénomination «l'ancien maître absolument sage, *K'ong-tseu*» 至聖先師孔子.

Voici maintenant le texte et la traduction de l'édit de 1307:

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

上天眷命
皇帝聖旨。蓋聞先孔子而聖者。非孔子無以明。後孔子而聖者。非
孔子無以法。所謂祖述堯舜。憲章文武。儀範百王。師表萬世者也。
朕纘承丕緒。敬仰休風。循治古之良規。舉追封之盛典。加號
大成至聖文宣王。遣使闕里祀以太牢。嗚呼父子之親。君臣之義。
永惟聖教之尊。天地之大。日月之明。奚罄名言之妙。尙資神化祚我
皇元。主者施行。

大德十一年九月　日

N° XXII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

N° XXII [1]).

(Edit de l'année 1307).

Auguste édit de l'Empereur qui règne par le mandat bienveillant du Ciel souverain.

J'ai appris que ceux qui furent des saints antérieurement à *K'ong tseu* ne pourraient être mis en lumière s'il n'y avait pas eu *K'ong tseu*, et que ceux qui furent saints postérieurement à *K'ong tseu* ne pourraient servir de règle s'il n'y avait pas eu *K'ong tseu*. C'est ce qu'on a exprimé en disant (que *K'ong tseu*) «transmit (les doctrines de) *Yao* et de *Chouen* comme s'ils eussent été ses ancêtres et manifesta brillamment (les principes des rois) *Wen* et *Wou* comme s'il les imitait» [2]); il fut un modèle et une règle pour cent rois, un maître et un guide pour dix mille générations [3]). Pour moi, j'ai reçu l'héritage de la grande continuation et j'admire avec respect l'influence excellente (de *K'ong tseu*); me conformant donc aux excellents usages qui dirigeaient l'antiquité et mettant en vigueur la loi parfaite concernant les anoblissements rétrospectifs, j'ai augmenté les titres (de *K'ong tseu*) en le nommant «roi très accompli et absolument saint, propagateur de la civilisation», et j'ai envoyé un délégué à *K'iue-li* pour lui offrir un sacrifice de trois grandes victimes. Ah! certes, l'amitié entre les pères et les fils, les

1) Voyez plus loin, planche I. Sur cette planche ne se trouve pas reproduit le titre qui est ainsi conçu en Chinois et en transcription Phags pa: 大成至聖文宣王詔書 «Edit impérial concernant le roi très accompli et absolument saint propagateur de la civilisation».

2) Citation du *Tchong yong*, § 30.

3) 師表萬世. Cette phrase, sous la forme 萬世師表 «le maître et le guide de dix mille générations», se trouve inscrite sur un écriteau dans tous les temples de Confucius. On remarque déjà dans un édit impérial de 221 p.C. (*Wen hien t'ong k'ao*, chap. XLIII, p. 12 r°) la formule équivalente 億載之師表者也 «celui qui fut un maître et un guide pour cent mille années».

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

relations normales entre le prince et les sujets, ce sera éternellement ce qu'il y á de plus respectable dans la sainte doctrine. Même si on disait que cette doctrine est grande comme le ciel et la terre, brillante comme le soleil et la lune, comment atteindrait-on entièrement aux merveilleuses expressions (qu'il faudrait trouver pour la bien caractériser)? Puisse-t-elle encore nous fournir sa divine influence transformatrice pour favoriser notre dynastie *Yuan*. Que les fonctionnaires que cela concerne mettent ce décret à exécution.

En un jour du neuvième mois de la onzième année *ta-tō* (1307).

N° XXIII [1]).

Edit rendu le neuvième mois de la deuxième année *tche-chouen* (1331) pour conférer une augmentation de titre nobiliaire au (père de Confucius qui est nommé) roi précurseur du sage.

Grâce à la famille se trouvant à *K'iue-li* [2]) il y eut une lignée d'où sortit un descendant divin et sage; la prière ayant été prononcée sur la montagne *Ni* [3]), le Ciel fit apparaître la naissance d'un homme saint. Si on considère les exemples d'excellence humaine et si on fait une recherche générale des sages anciens, on constate que lorsque *K'ong* (Confucius) fleurit, il réunit en lui les grandes perfections de tous les saints. Si on remonte aux origines de la bonne doctrine, on voit qu'elle fut donnée par *Yao* à *Chouen* et qu'elle fut transmise jusqu'au roi *Wen* de la dynastie *Tcheou*; si on discute la généalogie de la famille, on voit que, de *Sié* elle alla jusqu'à *T'ang* et descendit jusqu'à atteindre *Tcheng-k'ao-fou* [4]);

1) Les textes N° XXIII et XXIV sont les édits d'anoblissement concernant le père et la mère de Confucius et sa femme. Le premier est daté de l'année 1331; le second doit être de l'année 1332. Je ne sais s'ils ont été gravés sur pierre. Je les emprunte au *K'iue-li tche* (chap. XIV, p. 11 v°—12 v°).

2) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. V, p. 283, n. 1.

3) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. V, p. 289, n. 1.

4) *Sie* est le premier ancêtre de la dynastie *Yin* que fonda *T'ang* le vainqueur; quand

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

至順二年九月加封啓聖王詔曰。闕里有家系出神明之胄。尼山請禱天啓聖人之生。聿觀人文。敷求往哲。維孔氏之有作。集群聖之大成。原道統則堯授舜。傳至周文王。論世家則契至湯。下逮正考父。其明德也遠矣。故生知者出焉有開必先。克昌厥後。如太極之生天地。如鉅海之有本源。雲仍既襲於上公之封。考妣宜昭夫素王之爵。於戲君子之道考而不謬。建而不悖。于以敦典而叙倫。宗廟之禮愛其所親。敬其所尊。于以報功而崇德。尙篤其慶以相斯文。齊國公叔梁紇加封爲啓聖王。魯國太夫人顏氏加封啓聖王太夫人。

N° XXIII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

cette illustre vertu vient donc de fort loin; ainsi, quand celui qui fut sage de naissance apparut, ce qui lui ouvrit une issue, ce furent certainement ses prédécesseurs et il fut capable de rendre florissants ses successeurs: tel le principe suprême qui donne naissance au ciel et à la terre; telle la vaste mer avec toutes les sources qui l'alimentent. Or, puisque les descendants [1]) (de Confucius) ont déjà hérité du titre nobiliaire de duc du premier rang, [2]) il faut que le père et la mère (de Confucius) manifestent en eux la dignité de roi non-couronné.

Ah! certes, la conduite du sage, si on la compare (à celle des bons souverains des trois premières dynasties), est sans erreur; si on la met en présence (du ciel et de la terre), elle ne leur est point contraire [3]); elle est ce par quoi on fortifie les statuts de l'état et on met l'ordre dans les relations humaines. Les rites du temple ancestral consistent à aimer ceux que nos ancêtres ont chéris, à respecter ceux qu'ils ont vénérés [4]); ils sont ce par quoi on récom-

la dynastie *Yin* périt, elle continua à être représentée par la famille princière du pays de *Song*; de cette dernière famille sont issus les ancêtres de Confucius qui, immédiatement après *Tcheng-k'ao-fou*, adoptèrent le nom de famille *K'ong*.

1) D'après le dictionnaire *Eul ya*, le fils du fils de l'arrière-petit-fils est appelé 仍孫; le fils de ce dernier est appelé 雲孫; de là vient l'expression 雲仍 désignant d'une manière générale la postérité de quelqu'un.

2) En 739, la dynastie *T'ang* avait conféré au descendant de Confucius le titre de duc propagateur de la civilisation 文宣公; en 1055, la dynastie *Song* changea ce titre en celui de duc continuateur du saint 衍聖公; on sait que ce titre a subsisté jusqu'à nos jours.

3) Cf. *Tchong yong*, chap. XXIX, § 3: «Le gouvernement d'un prince sage a pour base la vertu du prince et se manifeste par ses effets sur tout le peuple. Si on le compare avec le gouvernement des fondateurs des trois dynasties, on trouve qu'il ne s'en écarte pas. Si on le compare avec l'action du ciel et de la terre, on voit qu'il ne lui est pas contraire». (trad. Couvreur).

4) Cf. *Tchong yong*, chap. XIX, § 3: «Occuper les mêmes places que les ancêtres, accomplir les mêmes cérémonies, exécuter les mêmes chants, respecter ceux qu'ils avaient honorés, aimer ceux qu'ils avaient aimés, leur rendre les mêmes devoirs après leur mort que pendant leur vie, après qu'ils avaient disparu que quand ils étaient présents; c'était la perfection de la piété filiale». (trad. Couvreur).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

加封大成至聖文宣王夫人詔曰。我國家惇典禮以彌文。本閨門而成教。乃睠素王之廟。尙虛元媲之封。有其舉之。斯爲盛矣。大成至聖文宣王妻亓官氏來嬪聖室。垂裕世家。邃豆出房。自流風於殷禮。琴瑟在御。存燕樂于魯堂。功言邈若於遺聞。儀範儼乎其合德。作爾褘衣之橡。稱其命鼎之名。噫秩秩彝倫。吾欲廣關雎鵲巢之化。皇皇文治。天其與河圖鳳鳥之祥。可特封大成至聖文宣王夫人。

N° XXIV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

pense le mérite et on honore la vertu. Renforçons donc les heureuses dignités (conférées aux parents de Confucius) afin d'aider la cause de la civilisation. *Chou-leang-ho*, duc du royaume de *Ts'i* [1]), deviendra, par augmentation de son titre nobiliaire, le roi précurseur du saint; dame *Yen*, *t'ai-fou-jen* du royaume de *Lou*, deviendra, par augmentation de son titre nobiliaire, la *t'ai-fou-jen* épouse du roi précurseur du saint.

N° XXIV [2]).

Edit conférant une augmentation de titre nobiliaire à (la femme de Confucius qui est nommée) *fou-jen* épouse du roi très accompli et absolument saint, propagateur de la civilisation.

Notre dynastie élève les statuts et les rites de manière à développer la civilisation; elle prend pour principe le gynécée afin de réaliser l'éducation [3]). Or, si nous considérons avec bienveillance le temple funéraire du roi non-couronné, nous constatons qu'il y manque encore l'anoblissement de celle qui fut l'épouse principale; si on y procède, ce sera alors parfait.

La fille de la famille *Kien-kouan* [4]), qui fut la femme du roi

1) En l'an 1008, en même temps qu'on attribuait à Confucius le titre de «roi profondément saint, propagateur de la civilisation» 玄聖文宣王, on donna à son père *Chou-leang-ho* le titre de «duc du royaume de *Ts'i*» 齊國公, et à sa mère celui de «*t'ai-fou-jen* du royaume de *Lou*» 魯國太夫人 (cf. *K'ing-li tche*, chap. XIV, p. 8 v°).

2) D'après le *Yuan chi* (chap. XXXVI, p. 1 r°), c'est le 12e jour du 1er mois de l'année 1332 que la femme de Confucius fut anoblie sous le nom de *fou-jen* du royaume de *Yen* 鄆國夫人 et reçut en outre le titre de «*fou-jen* épouse du roi très parfait, absolument saint, propagateur de la civilisation».

3) C'est-à-dire que les femmes jouent un rôle essentiel dans l'état par l'éducation qu'elles donnent à leurs enfants.

4) Le nom de famille de la femme de Confucius comporte deux caractères dont le premier est souvent écrit, comme ici, 亓; ce signe, qui se trouve sous la 7e clef dans le

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

très accompli et absolument saint, propagateur de la civilisation, vint comme épouse dans la demeure du saint; elle fit descendre les bénédictions célestes sur sa maison héréditaire. Les vases de bambou et de bois pour les sacrifices sortirent de ses appartements [1]) et elle répandit par là son influence sur les rites des *Yin* [2]); les instruments de musique *k'in* et *che* se trouvèrent côte à côte et elle conserva la musique de réjouissance dans la salle de *Lou* [3]). Ses actes et ses paroles se propagent au loin dans les instructions qu'on se transmet; le modèle et la norme qu'elle réalisa en elle manifestent d'une manière parfaite qu'elle fut en accord avec la vertu. Quand elle fit le ○ des vêtements précieux [4]), cet acte correspondit à la célébrité du trépied des charges reçues. Mettant constamment en ordre les lois naturelles, je désire développer l'amélioration célébrée par les odes *kouan-ts'iu* et *ts'io-tch'ao* [5]); mon gouvernement civilisateur

Dictionnaire de K'ang-hi, apparaît en effet dans plusieurs noms de famille doubles; cependant, *Kiang Yong* (HTKK, chap. CCLXIII, p. 7 r°) indique nettement que le premier caractère doit être écrit 汗 (sous la 51e clef), et prononcé *hien*.

1) C'est-à-dire qu'elle s'occupa de célébrer les sacrifices aux ancêtres.

2) On sait que Confucius prétendait descendre de la dynastie *Yin*; voyez plus haut, p. 314, n. 4. La phrase paraît donc signifier que la femme de Confucius, en célébrant les sacrifices de la famille, associa sa propre influence à celle des rites que son mari avait hérités de ses plus lointains ancêtres.

3) La salle de *Lou* est une métaphore qui désigne la maison de Confucius. L'idée est que, pour la musique comme pour les sacrifices, la femme de Confucius sut agir en parfaite conformité avec les traditions familiales de son mari.

4) Je ne puis comprendre cette phrase, n'étant pas parvenu à découvrir à quoi elle fait allusion; le mot 橡, si on le prend dans son sens propre «chêne, gland», est ici inintelligible. La phrase qui suit est plus claire; elle rappelle l'histoire du trépied de *Tcheng-k'ao-fou*, ancêtre de Confucius; élevé par trois ducs successifs à des charges de plus en plus hautes, *Tcheng-k'ao-fou* n'avait fait que redoubler d'humilité à chaque dignité nouvelle qu'il recevait et c'est ce qu'il rappela dans une inscription gravée sur un trépied (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. V, p. 295—296). En définitive, le sens du passage que nous traduisons en ce moment est que la femme de Confucius, par un acte que nous ne parvenons pas à déterminer, montra que sa vertu était comparable à celle du plus illustre ancêtre de son mari.

5) Ces deux odes, qui ouvrent respectivement le premier et le second livre de la section *Kouo fong* du *Che king*, célèbrent les qualités éminentes de deux femmes.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

étant fort grand, puisse le Ciel faire apparaître les heureux présages du diagramme du Fleuve [1]) et des oiseaux *fong*. Il convient d'anoblir spécialement (le femme de Confucius en la nommant) *fou-jen* épouse du roi très accompli et absolument saint, propagateur de la civilisation.

B. *Inscriptions du Temple de Yen tseu à K'iu-feou.*

A côté du temple de Confucius dans la ville de *K'iu-feou hien* se trouve le temple consacré à son disciple favori *Yen Houei* 顏回. On y remarque plusieurs inscriptions de l'époque mongole dont aucune n'a encore été publiée; je les ai estampées et j'en donne la traduction ci-dessous:

N° XXV.

(Affiche de l'année 1306).

En vertu des augustes édits impériaux, le *tchong chou* (*cheng*) et le ministère des rites (*li pou*) (font l'ordonnance suivante):

Dans une requête qui nous a été présentée par *Yen Tsŏ*, qui est le descendant à la cinquante-troisième génération de *Yen tseu* et qui est originaire de la sous-préfecture de *K'iu-feou*, dépendant de l'arrondissement de *Yen* dans le district de *Tsi-ning*, il est dit:

«Dans les bâtiments du temple du saint en second [3]), duc du royaume de *Yen* [4]), il n'y a point d'affiche délivrée par les autorités; il est à craindre que cela ne fasse que des oisifs de toutes

1) Sur le fameux 河圖, voyez Legge, SBE, vol. XVI, p. 14—17.

2) Les phénix apparurent au temps de l'empereur *Chouen*; cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. I, p. 90.

3) L'épithète de 亞聖 «Saint en second», qui fut attribuée à Mencius en l'année 1331 (cf. plus loin, n° XXXV), servait auparavant à désigner *Yen tseu*.

4) La 27e année *k'ai-yuan* (739), en même temps qu'on décernait à Confucius le titre

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

皇帝聖旨裏中書禮部

據濟寧路兗州曲阜縣顏氏五十三代孫顏澤狀告有。亞聖兗國公廟宇別無官給榜文。恐致閑雜人等非理褻瀆告乞禁○○。得此。照得至元三十年欽奉

聖旨節該。孔子之道垂憲萬世。有國家者所當崇奉。曲阜林廟諸路府州縣邑應設廟學書院禁約諸官員使臣軍馬毋得於內安下或理問詞訟褻瀆飯宴。凡廟學公事諸人毋得沮壞。欽此。除欽依外。省部合行出榜曉。欽依

聖旨事意。諸人毋得褻瀆擾攪。如有違犯之人。仰所在官司就便究治施行。須議榜者。

右榜曉諭諸人通知

大德十年二月日

N° XXV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

sortes viennent contrairement au bon ordre les profaner; je vous annonce que je demande que cela soit interdit».

Ayant reçu cette requête, nous constatons que, la trentième année *tche-yuan* (1293), nous avons reçu avec respect un auguste édit ainsi conçu:

«La doctrine de *K'ong tseu* se transmet comme un modèle pendant dix mille générations; celui qui gouverne l'empire doit donc l'honorer et lui donner ses soins. (C'est pourquoi), en ce qui concerne la sépulture et le temple (de *K'ong tseu*) à *K'iu-feou*, ainsi que les temples, collèges et bibliothèques qui ont dû être établis dans les chefs-lieux de préfectures, d'arrondissements, et de sous-préfectures de tous les districts, il est interdit aux fonctionnaires, aux courriers officiels et aux hommes de l'armée à pied ou à cheval soit d'y résider, soit d'y juger des procès ou de les profaner en y donnant des banquets; dans tout ce qui est affaire publique concernant ces temples et ces collèges, que personne n'agisse d'une manière nuisible. Respectez cela».

Nous avons commencé par nous conformer respectueusement à ces instructions, et, en outre, il convient que nous, les membres du (*tchong chou*) *cheng* et du ministère (*pou*), nous publiions une affiche pour faire savoir que, en conformité respectueuse avec le texte et l'intention de cet auguste édit, personne n'a le droit de profaner (ces temples) en y faisant du désordre; s'il y a des gens qui contreviennent à cet ordre, nous comptons que les autorités locales, qui sont mieux placées pour le faire, les jugeront et les puniront et appliqueront (ces instructions). Affiche qui a dû être l'objet d'une délibération.

de *Wen siuan wang* 文宣王, on donna des titres nobiliaires à ses disciples: c'est alors que *Yen Houei* devint duc de *Yen* 兗公; neuf autres disciples reçurent le titre de marquis 侯; soixante-sept autres eurent le titre de comte 伯 (cf. *T'ang chou*, chap. XV, p. 4 v°).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

L'affiche ci-dessus est portée à la connaissance du public pour l'information de tous.

En un jour du deuxième mois de la dixième année *ta-tō* (1306) [1]).

N° XXVI.

(Affiche de l'année 1307).

Certificat délivré conjointement [2]) par le *tchong chou cheng* en vertu d'un auguste édit de l'Empereur.

Auparavant nous avons reçu avec respect un édit impérial [3]) ainsi conçu:

«La doctrine de *K'ong tseu* se transmet comme un modèle pendant dix mille générations; celui qui gouverne l'empire doit donc l'honorer et lui donner ses soins. C'est pourquoi), en ce qui concerne la sépulture et le temple (de *K'ong tseu*) à *K'iu feou*, ainsi que les temples, les collèges et les bibliothèques à *Chang-tou*, à *Ta-tou* et dans les chefs-lieux de préfectures, d'arrondissements, et de

1) A la suite du texte Chinois se trouve une ligne en Mongol qui est également reproduite sur les pièces n° XXVI et XXVII; sur ces deux dernières pièces, cette ligne est précédée d'une phrase écrite en cursive Phags-pa. — Au-dessous de la date, on lit deux lignes en caractères Chinois plus petits; elles nous donnent les indications suivantes:

«La première année *houang-k'ing* (1312), en automne, le dix-huitième jour du huitième mois, le descendant à la cinquante-quatrième génération du duc du royaume de *Yen*, *Yen King* 顏儆, chef de la famille *Yen*, a dirigé et surveillé la réparation de la stèle érigée au second mois du printemps par *King* 敬 et par d'autres. — Ecrit par *Yen Tche-k'ien* 顏之謙, ex-professeur au collège des lettrés de *Tch'eng-wou hien* 成武縣. — Gravé par *Tch'ang Yeou* 常佑, originaire de *Tseou hien* 鄒縣, et par ses fils (*Tch'ang*) *Tch'eng* et (*Tch'ang*) *Wei*».

Enfin on remarquera, sur les pièces XXV, XXVI et XXVII, des signes bizarres placés à la suite de l'inscription; ce sont, semble-t-il, des sortes de marques distinctives servant de signature. Voyez d'autres signes analogues sur les pièces XXXVIII et XXXIX.

2) Le mot 會 que je traduis par «conjointement» me paraît se justifier par le fait que le *tchong chou cheng* agissait d'accord avec le ministère des rites, comme cela est spécifié dans les pièces XXV et XXVII. Mais ici la mention du ministère des rites a été omise, peut-être par une inadvertance du graveur.

3) Cet édit est celui de 1294 qui sera intégralement cité dans la pièce suivante (n° XXVII)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

sous-préfectures de tous les districts, en vertu d'un auguste édit de l'Empereur *Che-tsou* [1]), il est interdit à tous les fonctionnaires, courriers officiels et hommes de l'armée à pied et à cheval soit d'y séjourner, soit d'y tenir des assemblées pour juger des procès, soit de les profaner en y donnant des banquets, soit d'y faire travailler des ouvriers, soit d'y déposer des objets officiels. En ce qui concerne les terres et les biens destinés à subvenir aux besoins des collèges et en ce qui concerne les domaines dont les revenus sont attribués aux lettrés, que personne n'en enlève rien. Que, dans chaque district, le gouverneur général, l'inspecteur des collèges de lettrés, le trésorier provincial et le juge provincial répaudent et glorifient l'instruction et l'amélioration et qu'ils donnent des encouragements aux collèges et aux écoles. Dans tout ce qui est affaire publique concernant ces temples et ces collèges, que personne n'agisse d'une manière nuisible. Quant à la conduite qu'on doit observer à l'égard des lettrés dans les actes et dans les principes, qu'on se conforme à l'auguste édit précédemment promulgué. Qu'on mette cet édit à exécution. Respectez cela».

Nous nous sommes respectueusement conformés à ces ordres et en outre nous considérons qu'il convient de porter les mêmes interdictions au sujet des bâtiments du temple du Saint en second, duc du royaume de *Yen*. Après y avoir procédé, il convient que nous, le ministère des rites et le *tchong chou cheng* [2]), nous publiions une affiche pour en informer le public; si il se trouve alors des gens qui contreviennent à ces instructions, on procédera avec sévérité à leur punition. Affiche qui doit parvenir à destination.

L'affiche ci-dessus est portée à la connaissance du public afin que chacun en soit informé.

En un jour du dixième mois de la onzième année *ta-tŏ* (1307).

1) L'édit de 1293 déjà cité dans la pièce précédente (n° XXV), p. 322, lignes 6—17.

2) Je traduis comme s'il y avait 部省 au lieu de 都省. Voyez la pièce précédente, p. 322, ligne 20.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

皇帝聖旨裏中書禮部會驗。欽奉
詔書節該。諭中外百司官吏人等。
孔子之道垂憲萬世。有
國家者所當崇奉。曲阜林廟上都大都諸路府州縣邑廟學書院。照依
世祖皇帝聖旨。禁約諸官員使臣軍馬毋得於內安下。或聚集理問詞訟。褻瀆
飲宴。工役造作。收貯官物。其贍學地土產業及貢士莊田。諸人毋得侵
奪。所出錢粮以供春秋二丁。朔望祭祀。及師生廩膳。貧寒老病之士爲
衆所尊敬者月支米粮優恤贍養。廟宇損壞隨卽修完。作養後進。嚴加
訓誨。講習道藝。務要成材。若德行文學超出時輩者。有司保舉。肅政廉
訪司躬覆相同以倫選用。本路摠管府提舉儒學肅政廉訪司。宣明教
化。勉勵學校。凡廟公事諸人毋得沮壞。據合行儒人事理照依已降
聖旨。施行。彼或持此。非理妄行。
國有常憲。寧不知懼。宜令。准此。照得兗州曲阜縣
亞聖兗國公陋巷故宅。理合一躰禁約。
省部合行出榜省諭諸人無得輒入本所。褻瀆搔擾。若有違犯之人。所
在官司嚴行究治。施行。須議榜示者。
右榜曉諭諸人通知

N° XXVII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

N° XXVII [1]).

Certificat délivré conjointement par le *tchong chou* (*cheng*) et par le ministère des rites en vertu d'un auguste édit de l'Empereur.

(Autrefois,) nous avons reçu avec respect un édit impérial [2]) ainsi conçu:

«Voici ce qui est porté à la connaissance des fonctionnaires de toutes les administrations dans la capitale et dans les provinces: La doctrine de *K'ong tseu* se transmet comme un modèle pendant dix mille générations; celui qui gouverne l'empire doit donc l'honorer et lui donner ses soins. (C'est pourquoi,) en ce qui concerne la sépulture et le temple (de *K'ong tseu*) à *K'iu-feou*, ainsi que les temples, les collèges et les bibliothèques à *Chang-tou*, à *Ta-tou*, et dans les chefs-lieux de préfectures, d'arrondissement, et de sous-préfectures de tous les districts, en vertu d'un auguste édit de l'Empereur *Che-tsou* [3]), il est interdit à toutes les fonctionnaires, courriers officiels et hommes de l'armée à pied et à cheval, soit d'y séjourner à l'intérieur, soit d'y tenir des assemblées pour juger des procès, soit de les profaner en y donnant des banquets, soit d'y faire travailler des ouvriers, soit d'y déposer des objets officiels. En ce qui concerne les terres et les biens destinés à subvenir aux besoins des collèges, et en ce qui concerne les domaines dont les revenus sont attribués aux lettrés, que personne n'en enlève rien;

1) Cette pièce n'est pas datée; nous la plaçons ici parce qu'elle est étroitement apparentée aux deux pièces précédentes.

2) L'édit qu'on va lire est celui qui fut promulgué par l'Empereur *Tch'eng-tsong* le 7e mois de la 31e année *tche-yuan* (1294). Il se retrouve en Chinois et en transcription en caractères de Phags-pa dans le temple de Confucius à *Song-kiang fou* 松江府 (*Kiang-sou*); cette stèle de *Song-kiang fou* a été reproduite et traduite par le P. Gaillard (*Nankin. Aperçu historique et géographique*, p. 299—300). Nous avons indiqué plus haut (p. 309, lignes 12 et suiv.) que ce même édit est gravé sur pierre en transcription *Phags-pa* dans le temple de Confucius à *K'iu-feou*.

3) L'édit de 1293 cité dans la pièce n° XXV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

le revenu de ces propriétés, soit en argent, soit en grain, doit être employé pour les deux sacrifices du jour *ting* au printemps et en automne et pour les sacrifices du premier jour du mois et de la pleine lune, ainsi que pour l'entretien des maîtres et des élèves; que les lettrés pauvres ou malades, qui sont l'objet de la vénération de tous, reçoivent des allocations mensuelles en riz et en grain qui leur seront un secours alimentaire donné par charité; que les bâtiments en ruines dans les temples soient aussitôt reconstruits; qu'on fasse l'éducation des jeunes gens et qu'on leur inculque sévèrement l'instruction; qu'on leur explique et qu'on leur fasse pratiquer la bonne doctrine et les belles-lettres car il importe de faire des hommes de valeur; si (quelques étudiants) se distinguent du commun de leur contemporains par leur pratique de la vertu ou par leurs talents littéraires, les fonctionnaires compétents devront les recommander, et le trésorier provincial et le juge provincial, après avoir contrôlé leur dire par un examen approfondi, prendront (ces étudiants) pour les proposer au choix en vue des carrières publiques. Que, dans chaque province, le gouverneur général, l'inspecteur des collèges de lettrés, le trésorier provincial et le juge provincial répandent et glorifient l'instruction et l'amélioration et qu'ils encouragent les collèges et les écoles. Que, dans toutes les affaires publiques concernant les temples (de *K'ong-tseu*), personne n'agisse d'une manière nuisible. Quant à la conduite qu'on doit observer à l'égard des lettrés dans les actes et dans les principes, qu'on se conforme à l'auguste édit précédemment promulgué. Qu'on mette cet édit à exécution. Ces lettrés ayant en main, le cas échéant, cet édit, s'il y a des gens qui agissent à tort contrairement à la raison, le gouvernement a des lois immuables; comment donc seraient ils insensibles à la crainte? Voilà ce qu'il faut ordonner. Respectez cela».

Nous considérons que des défenses identiques doivent être portées au sujet de l'ancienne demeure dans la ruelle misérable du

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

上天眷命
皇帝聖旨。

朕惟得孔氏之門。入聖人之域。顏子一人而已。觀其不遷怒。不貳過。以成復禮之功。無伐善。無施勞。益著爲仁之效。蓋將不日而化矣。惜乎天不假之年也。朕緬懷哲人。留心聖學。將大新於風教。故特侈於褒加。於戲用之則行。舍之則藏。雖潛德一時之不顯。吾見其進。未見其止。顧聖言百世而彌彰。尙服寵光丕隆文治。可加封兗國復聖公。主者施行。

至順二年九月 日。

N° XXVIII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

saint secondaire, duc du royaume de *Yen*, dans la sous-préfecture de *K'iu-feou* qui dépend de l'arrondissement de *Yen*. Il faut donc que nous, membres du *tchong chou cheng* et du ministère des rites, nous procédions à la publication d'une affiche pour avertir que personne n'a le droit d'entrer sans motif dans ces bâtiments et de les profaner en y faisant du désordre. S'il y a des gens qui contreviennent à cet ordre, que les autorités locales procèdent sévèrement à leur punition et appliquent (ces instructions). Affiche qui a dû être l'objet d'une délibération.

L'affiche ci-dessus est portée à la connaissance du public pour l'information de tous.

N° XXVIII [1]).

(Edit de 1331).

Texte de l'édit de la grande dynastie *Yuan* conférant (à *Yen tseu*) le titre plus élevé de «duc, revenant à la sainteté, du royaume de *Yen*».

Auguste édit de l'Empereur qui règne en vertu du mandat bienveillant du Ciel souverain.

Je considère que *Yen tseu* fut le seul homme qui fut capable d'atteindre à la porte de *K'ong* (Confucius) et de pénétrer dans le domaine du saint. J'observe qu'il ne transportait point sa colère (sur de tierces personnes) et qu'il ne commettait pas deux fois la même faute [2]), en sorte qu'il réalisa le mérite de revenir aux

1) La stèle qui reproduit cet édit (voyez planche 5) est gravée en Chinois et en transcription Phags-pa; elle contient sur son avers l'édit de 1331 anoblissant *Yen tseu* et celui de 1335 (n° XXXIII) anoblissant la femme de *Yen-tseu*. L'écriture Phags-pa se lisant de gauche à droite, tandis que le Chinois se lit de droite à gauche, l'édit de 1331 est placé après celui de 1335 dans le texte chinois; mais c'est l'inverse qui a lieu dans le texte Phags-pa et c'est celui-ci qui fait foi; l'édit de 1331 précède donc en réalité celui de 1335. Au revers de la stèle, on lit la prière adressée à *Yen tseu* (n° XXIX).

2) Les phrases 不遷怒不貳過 sont empruntées au *Louen yu* (VI, 2)

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

rites [1]); il ne vantait pas ses qualités et ne faisait pas étalage de ses mérites [2]); il manifesta grandement l'effort d'être bon [3]). Sans doute en moins d'un jour il aurait pu atteindre à la transformation parfaite; mais, par malheur, le Ciel ne lui accorda pas beaucoup d'années [4]). Pour moi, je songe d'une manière continue aux hommes sages et je fixe mon attention sur l'étude sainte. Comme je me propose de renouveler grandement la bonne doctrine, je prendrai spécialement des mesures exceptionnelles pour récompenser et élever en dignité (*Yen tseu*). Ah certes! quand on l'appelait aux emplois, il allait; quand on ne le demandait pas, il restait dans la retraite [5]). Bien qu'il ait caché sa vertu et que momentanément elle n'ait pas été apparente, je le vois progresser, je ne le vois jamais s'arrêter [6]). Je songe que ses saints enseignements, après cent générations, ont une splendeur toujours plus grande. Qu'il veuille donc accepter la glorieuse faveur que je lui fais pour exalter mon bon gouvernement. Il convient de lui conférer le titre plus élevé de «duc, revenant à la sainteté, du royaume de *Yen*».

Que les fonctionnaires que cela concerne mettent cet édit à exécution.

Deuxième année *tche-chouen* (1331), neuvième mois, ○ jour.

où elles sont appliquées par Confucius lui-même à *Yen Houei*. La première de ces deux propositions est quelque peu sibylline; elle signifie que, lorsque *Yen Houei* était irrité à juste titre contre quelqu'un, il n'impliquait pas dans son ressentiment de tierces personnes, au contraire de l'homme vulgaire, qui, lorsqu'il est offensé, accable tout le monde de sa mauvaise humeur.

1) Cf. *Louen yu* XII, 1, § 1: «*Yen Yuan* ayant demandé ce qu'était la bonté, le Maître lui dit: «Se vaincre soi-même et revenir aux rites, c'est la bonté 克己復禮爲仁».

2) Cf. *Louen yu* V, 25, § 8: «*Yen Yuan* dit: «Je désire ne pas vanter mes qualités et ne pas faire étalage de mes mérites».

3) 爲仁. Cf. n. 1.

4) *Yen tseu* mourut à trente deux ans.

5) Cf. *Louen yu*, VII, 10, § 1.

6) Cf. *Louen yu*, IX, 20.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

N° XXIX. [1])

Texte de la prière adressée à l'ancien maître, duc, revenant à la sainteté, du royaume de *Yen*, lors du sacrifice célébré à l'occasion de la collation à *Yen tseu* par notre sainte dynastie du titre de «duc, revenant à la sainteté, du royaume de *Yen*».

Sous la grande dynastie *Yuan*, la deuxième année *yuan-t'ong* (1334), le huitième jour *kia-tseu* du sixième mois dont le premier jour était le jour *ting-sseu*, l'empereur délégua avec respect le secrétaire du *tchong-chou-cheng*, *Teng Tch'ang-che*, pour qu'il célébrât en l'honneur de l'ancien maître, duc, revenant à la sainteté, du royaume de *Yen*, un sacrifice comportant l'offrande des trois victimes et de l'ensemble des mets.

O duc,

Vous êtes le plus illustre disciple de l'école de *K'ong* (Confucius); — vous êtes de la même sorte que *Yu* et *Tsi*. [2])

N'ayant qu'une calebasse (pour boire) et habitant une misérable ruelle, — votre joie était plus grande que celle de la foule des hommes. [3])

Vous avez réalisé entièrement, quoique en plus petit, (l'excellence de votre maître); — un peu plus loin et vous entriez dans la porte de la sainteté. [4])

1) L'estampage reproduit plus loin sur la planche 6 étant parfaitement net, je crois inutile de transcrire le texte chinois.

2) Allusion au passage où Mencius (IV, b, 29, § 5) dit que si *Yu*, *Tsi* et *Yen Houei* avaient échangé leurs positions respectives, chacun d'eux aurait agi exactement comme celui dont il avait pris la place. — *Yu* est le premier souverain de la dynastie *Hia*; *Tsi* fut préposé à l'agriculture au temps de *Yao* et de *Chouen*. — Sur la valeur que j'attribue ici au mot 徒, cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. V, p. 423, n. 1.

3) Cf. Mencius, IV, b, 29, § 2.

4) *Yen tseu* n'aurait pas eu à modifier sa conduite pour être un saint parfait tel que Confucius; il lui aurait suffi de développer un peu plus l'excellence qu'il avait en lui.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Maintenant, il est vrai, vous avez disparu; — cette perfection (qui était en vous), qui en sera le modèle?

Prenez plaisir à ce modeste sacrifice; — j'espère humblement que vous voudrez bien goûter (à ces offrandes).

N° XXX. [1])

(Délibération de l'année 1334).

Délibération au sujet des noms posthumes à donner au père, à la mère et à la femme de *Yen tseu* auxquels on accorde de nouveaux titres nobiliaires.

Ce qui est le plus digne d'estime, c'est l'étude des saints et des sages. Dans la transmission qui en est faite par les prédécesseurs, il y a vénération pour ceux-ci; dans la donation qui en est faite aux successeurs, il y a continuation par ceux-là; quand la continuation et la vénération sont correctes, c'est une chose brillante comme le soleil et comme les étoiles; plus elles durent longtemps et plus elles atteignent à la perfection.

Yen Lou [2]), marquis de *K'iu-feou* [3]), fut un homme supérieur du pays de *Lou* et un disciple éminent de l'école de Confucius; oubliant sa pauvreté et sa gêne, il vint se réfugier auprès du Saint. Dans sa pratique journalière et dans sa conduite habituelle, il ne parlait que de sagesse et de vertu, il ne commettait que des actes

1) Voyez le texte chinois sur la planche 7 annexée au présent travail.

2) Père de *Yen Houei*. Son nom personnel était *Lou* 路: son nom personnel était *Wou-yao* 無繇. D'après le *Kia yu* cependant, son nom personnel aurait été *Yao* 繇 et son appellation *Ki-lou* 季路.

3) En 739, l'Empereur *Hiuan-tsong*, de la dynastie *T'ang*, avait conféré au père de *Yen tseu* le titre de comte de *K'i* 杞伯; en 1009, l'Empereur *Tchen-tsong*, de la dynastie *Song*, le promut en le nommant marquis de *K'iu-feou* 曲阜侯; enfin les pièces que nous traduisons en ce moment nous montrent comment, sous la dynastie Mongole, en 1334, le père de *Yen tseu* reçut le titre de duc du royaume de *K'i* 杞國公.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

de bonté et de justice. Ses oreilles étaient imprégnées et ses yeux étaient pénétrés (des paroles et des actes de Confucius); son cœur émouvait (celui du maître) et son âme s'unissait à la sienne; c'est donc parce qu'il fut parfumé et modelé (par Confucius) qu'il réalisa sa vertu. Mais combien plus important encore est le fait qu'il eut pour fils le saint en second [1]); celui-ci, en même temps (que son père), prit pour maître le Saint; avec un panier (de nourriture) et une moitié de calebasse (pour boire), vivant dans une misérable ruelle, il avait un contentement immuable [2]); quand on l'appelait aux charges publiques, il allait; quand on le laissait de côté, il restait caché [3]); il fut bien près de la sagesse parfaite. Parmi les soixante-dix disciples (de Confucius), il est le seul dont le maître ait dit qu'il était un sage [4]). Il y eut donc (dans la succession du père et du fils) continuation de renommée et prolongation de prospérité; cela fit que jusqu'à maintenant les instructions données à celui qui passait devant la salle eurent un glorieux éclat [5]). Comment ne serait-ce pas là la correction absolue de la transmission et de la donation, de la continuation et de la vénération?

Il faut donc que celui qui exerce le gouvernement honore (ce père de *Yen tseu*) par un titre nobiliaire et lui accorde un nom pour qu'il soit associé sans fin aux offrandes de nourriture faites dans le temple ancestral. Nous considérons avec respect que, d'après la Règle des noms posthumes, «celui qui est vastement informé de la sagesse et de la vertu s'appelle éclairé (*wen*); celui

1) Cf. p. 320, n. 8.

2) Cf. *Louen yu*, VI, 9.

3) Cf. *Louen yu*, VII, 9, § 1.

4) Cf. *Louen yu*, VI, 9.

5) Allusion au passage du *Louen yu* (XVI, 13) où on raconte comment, en deux occasions différentes, le fils de Confucius, passant devant la salle où se tenait son père, reçut ses instructions. Ici, la phrase que nous traduisons signifie simplement que *Yen tseu* et son père donnèrent un nouvel et glorieux exemple des relations entre père et fils telles qu'elles sont exposées dans ce passage du *Louen yu*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

dont la vertu descend sur la postérité s'appelle prospère (*yu*)»; nous proposons donc que le nom posthume (du père de *Yen tseu*) soit *Wen-yu*, ce qui sans doute manifestera notre absolue équité.

Le père (de *Yen tseu*), *Wou-yao*, marquis de *K'iu-feou*, recevra le nouveau titre nobiliaire de duc du royaume de *K'i*, et le nom posthume de *Wen-yu* (éclairé et propère).

La mère (de *Yen tseu*), dame *K'iang*, (du royaume de) *Ts'i*, recevra rétrospectivement le titre nobiliaire de *fou-jen* du royaume de *K'i* et le nom posthume de *Touan-hien* (correcte et sage).

La femme (de *Yen tseu*), dame *Tai*, (du royaume de) *Song*, recevra rétrospectivement le titre nobiliaire de *fou-jen* du royaume de *Yen* et le nom posthume de *Tcheng-sou* (chaste et simple).

Le seizième jour du premier mois de la deuxième année *yuan-t'ong* (1334).

N° XXXI. [1]

(Délibération de l'année 1334).

La deuxième année *yuan-t'ong* (1334), le premier mois, le vingt-sixième jour qui était le second jour du *k'ie-sie* (kechik) [2] de *Touling t'ie-mou-eul* (Toureng temour) [3], au moment où (l'Empereur) se trouvait dans la salle *Hien-ning*, derrière le pavillon *Yen-tch'ouen*,

1) Voyez le texte de cette pièce sur la planche 8 annexée au présent article. Comparez cette pièce à la pièce n° XI publiée dans le *T'oung pao* de 1904, p. 428—435.

2) Sur les kechik, voyez la longue note publiée dans le *T'oung pao* de 1904, p. 429—432.

3) 篤怜帖木兒. Le second caractère est écrit 璉 *lien* dans la pièce n° XI (*T'oung pao*, 1904, p. 429). Ce personnage est celui qui est mentionné par le *Yuan che* (chap. XXXIII, p. 3 v°, année 1329) sous le nom de 篤麟帖木兒 et (chap. XXXVI, p. 2 v°, année 1332) de 篤憐帖木兒. Le *K'in ting Yuan che yu kiai* 欽定元史語解 (chap. XVI, p. 7 r°) nous indique que ce nom correspond au mongol Toureng temour.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

le *sou-k'o-eul-tch'e* (sougourtchi) [1]) *Ma-tcha-eul-t'ai* [2]), les *ta-fou Lo-kouo* (Lobkho) [3]), *Wang-kia-nou* [4]) et *Pao-eul-tch'e*, le commandant du *k'ie-sie* (kechik) *Tou-ling t'ie-mou-eul* (Toureng temour), le *yun-tou-tch'e* (ildoutchi) [5]) *Pie pou-houa* (Bai boukha) [6]) et le *tien-chong Nan-hou-li* (Nagour) [7]) étant présents, — *Po-yen* (Badjan) [8]), (ayant

1) 速克兒赤. Ce mot est transcrit sougourtchi par le *K'in ting Yuan che yu kiai* (chap. VIII, p. 2 v°) qui lui donne le sens de «porte-parasol» 掌繖.

2) Mentionné dans le *Yuan che*, chap. XXXVIII, p. 3 v° et XLI, p. 5 r° et p. 6 r° où l'année 1347 est indiquée comme celle où il mourut.

3) 羅鍋. Ce personnage est mentionné par le *Yuan che* (chap. CXCII, p. 2 r°). Le *K'in ting Yuan che yu kiai* (chap. XXIII, p. 4 v°) transcrit ce nom Lobkho.

4) Mentionné dans le *Yuan che* (chap. XXXIX, p. 1 v°, année 1336 et chap. CXI, p. 2 r° et v°); cf. *T'oung pao*, 1904, p. 432, n. 2.

5) 云都赤. Ce mot est transcrit ildoutchi par le *K'in ting Yuan che yu kiai* (chap. VIII, p. 3 r°) qui lui donne le sens de «porte-glaive». On trouve la transcription 云都赤 dans le chap. XLIII, p. 5 v°, et la transcription 温都赤 dans le chap. LXXX, p. 4 v° du *Yuan che*. Au sujet de ces fonctionnaires, le *T'chouo keng lou* (chap. I, p. 24 r° et v° de l'édition du *Tsin tai pi chou*) nous fournit quelques renseignements intéressants: les *yun-tou-tch'e* (ildoutchi) étaient, dans les quatre kechik, les officiers qui approchaient l'Empereur de plus près; au nombre de deux, ou de quatre, ou au plus de huit, ils se tenaient à ses côtés portant sur l'épaule la masse d'armes (骨朶) et à leur ceinture le glaive à anneau (環刀); quelque haut que fût un fonctionnaire il ne pouvait pas s'adresser à l'Empereur si les *yun-tou-tch'e* (ildoutchi) n'étaient pas présents; c'est la raison pour laquelle, dans les communications officielles du *tchong-chou cheng* rappelant les délibérations tenues en présence de l'Empereur, on mentionnait toujours (comme c'est le cas ici même) la présence des *yun-tou-tch'e*.

Au sujet du mot 骨朶 que je traduis par «masse d'armes», le *T'chouo keng lou* nous apprend qu'il désigne une sorte de hampe surmontée d'une grosse tête; comme les gens du *Chân-si* se servaient de l'expression 胍肸 pour désigner un homme à gros ventre, on employa ce même terme en l'écrivant 骨朶 pour l'appliquer à l'arme qui avait comme un gros ventre.

6) 別不花. Ce nom se retrouve dans le *Yuan che*, d'abord avec la même orthographe (chap. XXI, p. 7 v°, année 1304), puis avec les graphies 伯不花 (chap. XXXI, p. 3 v°, année 1328) et 拜不花 (chap. XXXV, p. 1 r°, année 1331). Le *K'in ting Yuan che yu kiai* (chap. XIV, p. 10 r°—v°) transcrit ce nom Bai boukha.

7) 喃忽里. Le nom de ce personnage est mentionné par le *Yuan che* avec la même graphie (chap. XXXIX, p. 3 r°, année 1337) et avec la graphie 納忽里 (chap. XXI, p. 3 r°, année 1303). Le *K'in ting Yuan che yu kiai* (chap. XIV, p. 8 v°) transcrit ce nom Nagour. Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 432, n. 3.

8) 伯顏. *Po-yen* (Badjan) avait reçu le titre de grand maître 太師 dans le

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

les titres de) grand maître, roi de *Ts'in*, conseiller de droite et *Sa-touen ta-la-han* (○ ○ tarkhan) [1]), (ayant les titres de) roi de *Yong*, grand précepteur, conseiller de gauche, ayant pris part en ce même lieu aux délibérations, — *A-si-eul ta-la-han* (Asar tarkhan) [2]), le *p'ing-tchang K'ouo-eul ki-sseu* (Gir jisou) [3]), le *p'ing-tchang Cha-pan* (Chibaou) [4]), le *lang-tchong T'a-hai hou-tou-lou* (Takai khoutouk) [5]), le *yuan-wai-lang Wan-tchō-tou* (Euldjaïtou) [6]), le *che-k'o-cheng-che T'ie-mou-eul* (Temour), le *tche-cheng chō-jen Lo-li po-yen tch'a-eul* [7]) et le *pi-tou-tch'e* (bitketchi) mongol *T'ie-li t'ie-mou-eul* (Teri temour) [8]) firent à l'Empereur des propositions parmi lesquelles il y avait celle-ci [9]):

sixième mois de la quatrième année *tche-chouen* (1333) et avait été nommé roi de *Ts'in* dans le onzième mois de la même année (*Yuan che*, chap. XXXVIII, p. 1 v°—2 r° et 2 v°).

1) *Sa-touen* avait été nommé grand précepteur 太傅 en même temps que *Po-yen* (Badjan) avait été nommé grand maître. Il avait reçu le titre du roi de *Yong* dans le dixième mois de l'année 1333 (*Yuan che*, chap. XXVIII, p. 2 r°).

2) 阿昔兒答剌罕. Mentionné avec la même graphie (答 au lieu de 荅) dans le *Yuan che* (chap. XXX, p. 6 r°, année 1327). Le *K'in ting Yuan che yu kiai* (chap. XV, p. 19 r°) transcrit ce nom Asar tarkhan.

3) 闊兒吉思. Mentionné par le *Yuan che* avec la même graphie (chap. XXXI, p. 3 r°). Le *K'in ting Yuan che yu kiai* (chap. XI, p. 15 r°) transcrit ce nom Gir jisou. Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 445, n. 6.

4) Cette transcription mongole est indiquée par le *K'in ting Yuan che yu kiai*, chap. XII, p. 3 r°.

5) Cf. *K'in ting Yuan che yu kiai*, chap. XX, p. 7 r°.

6) 完者都. Cf. *K'in ting Yuan che yu kiai*, chap. XII, p. 11 r°, où se trouvent indiquées comme se trouvant dans divers passages du *Yuan che*, outre la présente graphie, les graphies suivantes: 完者圖, 完者禿, 桓者篤 et 桓澤都.

7) *Po-yen* est la transcription de Badjan, et *tch'a-eul* celle de tchara (*K'in ting Yuan che yu kiai*, chap. XIII, p. 6 v°); mais je n'ai pas retrouvé le nom complet sous sa forme mongole.

8) 帖里帖木兒. Cf. *K'in ting Yuan che yu kiai*, chap. XVII, p. 4 r°. Outre la présente graphie (*Yuan che*, chap. XLIII), on trouve encore dans le *Yuan che* pour la première partie du nom les graphies 帖理 (chap. XLII) et 迭里 (chap. XLVI).

9) Ce qui suit a l'allure d'un décret impérial. C'est en effet la minute d'un décret qui est présentée à l'Empereur par les fonctionnaires cités précédemment. L'Empereur n'eut

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

«Les fonctionnaires du ministère des rites ont rédigé d'avance une pièce écrite conférant (au descendant de Confucius) le titre nobiliaire transmissible par hérédité de *Yen-cheng-kong* (duc qui prolonge la sainteté). Qu'on Nous donne une pièce écrite (au sujet que voici): à *Yen tseu*, on a conféré le titre de duc du royaume de *Yen*; cependant, pour ce qui est de son père, de sa mère et de sa femme on ne leur a point encore décerné d'anoblissement rétrospectif; que, conformément aux réglements observés pour le père et la mère de *K'ong tseu* (Confucius) et pour ceux de *Mong-tseu* (Mencius), on décerne des titres nobiliaires et des noms posthumes au père et à la mère de *Yen tseu*; ainsi est dit. En ce qui concerne la pièce écrite à donner, nous ordonnons au ministère des rites et en même temps au *t'ai-tch'ang* (cour des sacrifices) et au *li-yi-yuan* (cour du cérémonial) de fixer ce point en commun [1]). — (De la délibération de ces fonctionnaires), il est résulté [2]) qu'on devrait conférer à *Wou-yao*, père de *Yen tseu*, le titre nobiliaire de duc du royaume de *K'i* et le nom posthume de *Wen-yu*, — à dame *K'iang*, du royaume de *Ts'i*, mère (de *Yen tseu*), on devrait conférer le titre nobiliaire de *fou-jen* du royaume de *K'i*, et le nom posthume de *Touan-hien*, — à dame *Tai*, du royaume de *Song*, femme (de *Yen tseu*), on devrait conférer le titre nobiliaire de *fou-jen* du royaume de *Yen*, et le nom posthume de *Tcheng-sou*. Voilà ce qui a été décidé. — Nous conformant à ce que ces fonctionnaires ont décidé, nous ordonnons que (ces propositions) soient mises à exécution» [3]).

qu'à rendre un décret conçu exactement dans les mêmes termes; enfin, comme l'Empereur n'était alors âgé que de quatorze ans, l'Impératrice douairière dut à son tour rendre un édit identique. Dans la traduction de la pièce n° XI, je n'avais pas bien compris cette procédure (*T'oung pao*, 1904, p. 433, n. 6); dans cette pièce n° XI, à partir des mots «Auparavant, lorsqu'il s'est agi des écrits.....», nous avons affaire à la minute d'un décret impérial qui est proposée à l'approbation de l'Empereur.

1) Jusqu'ici le texte du décret proposé n'est que la citation d'un décret précédemment rendu.

2) Voyez plus haut la pièce n° XXX.

3) Ici se termine la minute de décret présentée à l'Empereur sous forme de requête.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

A la suite de cette requête ainsi conçue, on a reçu un édit impérial de la même teneur. Le vingt-huitième jour, ordre a été donné à *Ho-tchŏ-sai-han* de communiquer cet édit à l'impératrice douairière; on a reçu alors de l'impératrice un édit de la même teneur.

N° XXXII [1]).

(Edit de l'année 1334).

Texte de l'édit promulgué sous la grande dynastie *Yuan* pour accorder de nouveaux titres nobiliaires au père et à la mère de *Yen tseu*.

Edit de l'Empereur qui règne par le mandat bienveillant du Ciel souverain.

Je considère que la doctrine de *K'ong tseu* fut grande. Celui qui l'étudia de manière à revenir auprès du Saint [2]), celui qui la transmit en en possédant les principes essentiels, ne fut-ce pas *Yen*? Quand on veut honorer la sagesse de quelqu'un, il est conforme aux rites de récompenser et d'anoblir ceux dont il est issu. C'est ainsi que, en ce qui concerne le père et la mère de *K'ong* et ceux de *Mong*, on leur a décerné des récompenses depuis les saints éminents [3]) jusqu'à maintenant. Pour moi, j'instruis le peuple et je mets en honneur l'étude; je délibère sur les rites et j'examine la littérature. J'ordonne donc aux fonctionnaires que cela concerne de rechercher ceux qui furent les progéniteurs de *Yen* et de les anoblir dans leur pays d'origine; on agira suivant la règle en regardant avec la même bienveillance (*Yen tseu* que *K'ong tseu* et

1) La stèle est écrite en Chinois et en transcription de Phags-pa. Voyez, plus loin, la planche 9.

2) C'est-à-dire: celui qui l'étudia de manière à approcher le plus de Confucius lui-même. Le mot 諸 a ici le sens de 於.

3) L'expression «les saints éminents» doit désigner les bons empereurs qui ont accordé des titres nobiliaires aux parents de Confucius et à ceux de Mencius.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

大元加封顏子父母

制詞。

上天眷命

皇帝聖旨。朕惟孔子之道大矣。學之以復

聖。傳之而得其宗者。其惟顏氏乎。崇其

道而褒封其所自出禮也。故列聖以來

於孔孟之考妣亦既褒錫之矣。朕迪民

興學。議禮考文。爰命有司稽顏氏之先

世。封之宗國。節以壹惠顧。豈私於其家

哉。享祀有嚴永世無極。父無縣可贈杞

國公。謚文裕。母齊姜氏追封杞國夫人。

謚端獻。宜令。准此。

元統三年五月日

N° XXXII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Mong tseu); comment serait-ce favoriser avec partialité la famille (de *Yen tseu*) [1])? dans les offrandes et les sacrifices il y aura une majesté qui jamais ne prendra fin. Le père (de *Yen tseu*), *Wou-yao*, devra recevoir le titre de duc du royaume de *K'i* et le nom posthume de *Wen-yu*; sa mère, dame *K'iang*, du royaume de *Ts'i*, recevra rétrospectivement le titre nobiliaire de *fou-jen* du royaume de *K'i* et le nom posthume de *Touan-hien*. Voilà ce qu'il faut ordonner. Respectez cela.

En un jour du cinquième mois de la deuxième année *yuan-t'ong* (1334).

N° XXXIII. [2])

(Edit de l'année 1335).

Texte de l'édit de la grande dynastie *Yuan* conférant rétrospectivement (à la femme de *Yen tseu*) le titre de «*fou-jen* du royaume de *Yen*».

Auguste édit de l'Empereur qui règne en vertu du mandat bienveillant du Ciel souverain.

Je considère que *Yen tseu* est le convive qui mange avec *K'ong* (Confucius) le saint, et que l'offrande présentée au printemps et à l'automne est un sacrifice qui se fait dans toutes les provinces; d'autre part, il y a un temple funéraire (de *Yen tseu*) dans le pays de *Lou*; quand ses descendants lui sacrifient dans son sanctuaire, il faut que ce soit avec des rites semblables à ceux qu'emploient les membres de la famille de *K'ong* (Confucius). Les titres et les dignités doivent donc certainement s'étendre jusqu'à celle qui est associée (à *Yen tseu*); en effet, puisque par sa vertu elle a été capable d'aider son sage, n'est-il pas convenable que, par un honneur égal à celui qu'on accorde à la famille de *K'iue-li* (c. à d.

1) Cette phrase est évidemment destinée à désarmer les susceptibilités des familles *K'ong* et *Mong*.

2) Cf. la planche 5 annexée au présent article. Le texte chinois est accompagné de la transcription Phags-pa.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

大元追封兗國夫人制詞。

上天眷命
皇帝聖旨。

朕惟顏子侑食孔聖。春秋釋奠爲郡國通祀。又有廟於魯。其子孫祠祭。宜如孔氏家人之禮。爵秩固當及其配焉。夫德足以相其君子。則今之歆于世享。以比隆闕里之家。不亦宜乎。妻宋戴氏可追封兗國夫人。

謚貞素。宜令准此。

元統三年五月 日

N° XXXIII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

de Confucius), elle jouisse maintenant des offrandes qu'on fait dans ce monde (à *Yen tseu*)? Cette femme (de *Yen tseu*), qui était originaire du pays de *Song* et qui avait le nom de famille *Tai*, il convient de lui conférer rétrospectivement le titre de *fou-jen* du royaume de *Yen*, et de lui donner le nom posthume de *Tcheng-sou* (chaste et simple). Voilà ce qui doit être ordonné. Qu'on respecte cela.

Troisième année *yuan-t'ong* (1335), cinquième mois, ○ jour».

C. *Inscriptions du temple de Mencius à Tseou hien.* [1])

N° XXXIV.

(Edit de 1316).

Stèle reproduisant la proclamation impériale récompensant et louant le père de *Mong* et la mère de *Mong* et leur conférant des titres nobiliaires et des fiefs [2]).

Auguste édit de l'Empereur qui règne par le mandat bienveillant du Ciel souverain.

Je considère que, depuis *K'ong tseu* jusqu'à *Mong tseu* il s'était écoulé un peu plus de cent années [3]) et que c'est grâce à ce dernier seul que la transmission de la bonne règle put se faire correctement. Quelles qu'aient été les qualités naturelles de celui qui fut l'illustration de son époque et du saint en second [4]), ils eurent eux aussi

1) Les deux inscriptions écrites en langue Chinoise et transcrites en caractères de Phags-pa lama, qui se trouvent dans le temple de Mencius à *Tseou hien* 鄒縣, ont déjà été publiées dans le *Recueil des documents de l'époque mongole* du prince Roland Bonaparte. Elles ont été traduites par Devéria (*Journal Asiatique*, Nov.-Déc. 1896, p. 439—443). Je reproduis cependant ici (planches X et XI) les estampages que j'ai pris lors de mon passage à *Tseou hien* le 1 Juillet 1907, car ces inscriptions forment un ensemble avec les inscriptions des temples de Confucius et de *Yen tseu*.

2) Ce titre de la stèle n'est pas reproduit sur la planche 10.

3) Le livre de Mencius (VII, b, 38) se termine par une phrase où Mencius, rappelant que depuis Confucius jusqu'à son époque il ne s'est écoulé qu'un peu plus de cent ans, donne à entendre qu'il est l'héritier de sa doctrine.

4) Cette phrase ne laisse pas que d'être assez embarrassante. En premier lieu les mots 命世 me paraissent devoir être considérés comme l'équivalent de 名世; il y aurait

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

上天眷命
皇帝聖旨。朕惟由孔子至於孟子百有餘歲。而道統之傳獨得其正。雖命世亞聖之才。亦資父母教養之力也。其父夙喪。母以三遷之教勵天下後世。推原所自。功莫大焉。稽諸往代寔闕褒崇。夫功大而位不酬。實著而名不正。豈朕所以致懷賢之意哉。肆頒寵命永貴神休。可追封其父爲邾國公。母爲邾國宣獻夫人。主者施行。

延祐三年七月　日。

N° XXXIV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

besoin de l'influence exercée par l'instruction et l'éducation paternelles et maternelles. (Quant à Mencius,) son père étant mort de bonne heure, sa mère lui donna l'enseignement des trois changements de résidence [1]) par lequel elle encouragea au bien les générations à venir de tout l'empire; si on recherche d'où provient originairement (la valeur morale de *Mong tseu*), on voit que le mérite principal en revient (à sa mère). Or si on examine ce qui a été fait par les générations passées (pour les parents de *Mong tseu*), on constate qu'elles les ont insuffisamment récompensés et loués. Quand le mérite est grand et que la dignité qu'on lui attribue n'est pas proportionnée, quand la réalité est glorieuse et que les titres qu'on lui donne ne sont pas convenables, cela pourrait-il s'accorder avec mon intention de manifester mon amour pour les sages? C'est pourquoi je gratifie (le père et la mère de *Mong tseu*) d'un ordre de faveur qui augmente pour toujours le bonheur de leurs âmes. Il faut donc conférer rétrospectivement à son père le titre nobiliaire de duc de royaume de *Tchou* [2]), et à sa mère le titre nobiliaire de

donc ici une allusion au passage où Mencius (II, b, 13) dit que, tous les cinq cents ans apparaît un sage parfait, mais que, dans l'intervalle, il y a des hommes qui sont l'illustration de leur époque 其閒必有名世者也. En second lieu, le terme «sage en second» 亞聖 est, de nos jours, une épithète désignant Mencius; mais, comme nous avons eu l'occasion de le montrer en étudiant le document n° XXV (p. 320, n. 3), Mencius ne reçut ce qualificatif qu'en 1331; antérieurement à cette date, le «sage en second» était *Yen tseu*; puisque l'édit que nous traduisons en ce moment est de l'année 1316, le «sage en second» dont il est ici question doit être *Yen tseu*, et non Mencius. Je comprends donc ce texte de la manière suivante: voulant rappeler que Mencius profita des enseignements de ses parents, l'auteur commence par établir que même les deux hommes qui lui furent supérieurs en sainteté, à savoir Confucius, «l'illustration de son époque», et *Yen tseu*, «le sage en second», eurent eux aussi besoin de l'instruction et de l'éducation que leur donnèrent leurs parents respectifs.

1) Allusion à la célèbre anecdote qui nous montre la mère de Mencius s'installant d'abord dans le voisinage d'un cimetière, puis auprès d'un marché et enfin à côté d'une école.

2) La petite principauté de *Tchou* 邾 était au Sud de la ville actuelle de *Tsou hien* 鄒; elle fut détruite par le roi *Siuan*, de *Tch'ou*, qui régna de 369 à 340 av. J.-C.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

dame vastement sage du royaume de *Tchou*. Que les fonctionnaires qui sont préposés à cela mettent à exécution ce décret.

Le ○ jour du septième mois de la troisième année *yen-yeou* (1316).

N° XXXV.

(Edit de 1331).

Auguste édit de l'Empereur qui règne par le mandat bienveillant du Ciel souverain.

Mong tseu est un maître pour cent générations. A l'époque où les royaumes combattants se livraient aux combinaisons de la coalition du Nord au Sud et de la domination de l'Ouest à l'Est [1]), et où les principes hérétiques faisaient obstacle (à la bonté et à la justice), [2]) s'il n'y avait pas eu ce sage, qui aurait assumé la charge de la bonne doctrine? Lisez son livre en sept chapitres; avec quel dévouement son cœur ne s'emploie-t-il pas pour son prince et ne travaille-t-il pas au bien du peuple! avec quelle redoutable sévérité sa dialectique n'arrache-t-elle pas les racines et ne bouche-t-elle pas la source (des faux enseignements)! Il rabaissa la gloire des hégémons et fit mettre en pratique la conduite du vrai souverain [3]); il mit obstacle aux actions sophistiques et bannit les théories perverses [4]). On peut dire de lui qu'il servit avec éclat le Saint (Confucius) et qu'il est associé rétrospectivement au divin *Yu*. [5]) Pour moi, quand

1) Allusion aux deux systèmes politiques qui se disputaient la suprématie à l'époque dite des royaumes combattants.

2) Allusion au passage où Mencius (III, b, 9, § 9) déclare que les fausses théories de *Yang Tchou* 楊朱 et de *Mo Ti* 墨翟 font obstacle à la bonté et à la justice.

3) Voyez les pages où Mencius (VI, b, 7) critique la conduite des cinq seigneurs qui exercèrent successivement l'hégémonie et l'oppose à la conduite des bons souverains des trois premières dynasties.

4) Cette phrase est tirée textuellement du livre de Mencius (III, b, 9, § 13).

5) Cette phrase me paraît signifier que les services rendus par Mencius à Confucius sont comparables à ceux que *Yu* rendit à l'empereur *Chouen*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

上天眷命
皇帝聖旨。孟子百世之師也。方戰國之從衡。異
端之充塞。不有君子孰任斯文。觀夫七篇
之書。惓惓乎致君澤民之心。凜凜乎拔本
塞源之論。黜霸功而行王道。距詖行而放
淫辭。可謂有功聖門。追配神禹者矣。朕若
稽聖學祗服格言。乃著新稱以彰渥典。於
戲頌詩書而尚友。緬懷鄒魯之風。非仁義
則不陳。期底唐虞之治。英風千載蔚有耿
光。可加封鄒國亞聖公。主者施行。
至順二年九月 日

N° XXXV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

j'examine la doctrine sainte, je m'applique avec soin à (pratiquer) ses préceptes; j'ai donc composé une nouvelle appellation afin de mettre en évidence la loi qui veut qu'on accorde des faveurs (à ceux qui en sont dignes). Ah! certes, (Mencius) récitait le *Che* et le *Chou* et remontait jusqu'à l'antiquité pour s'y faire des amis [1]); pensant constamment aux mœurs des pays de *Tseou* et de *Lou*, il se refusait à discourir sur toute autre chose que la bonté et la justice; il espérait aboutir au bon gouvernement de *T'ang* (*Yao*) et de *Yu* (*Chouen*); son influence excellente, après mille années, est encore, d'une manière prospère, pleine d'éclat. Il convient d'augmenter ses titres en le nommant «saint en second, duc du royaume de *Tseou*». [2]) Que les autorités compétentes appliquent (ce décret).

La deuxième année *tche-chouen* (1331), le ○ jour du neuvième mois.

N° XXXVI *a* et *b*. [3])

On remarque dans la cour qui est devant la salle principale du temple de Mencius une inscription qui porte le titre 孟氏家傳祖圖 «Tableau de l'ancêtre de la famille *Mong*, conservé dans cette famille». Ce titre est en réalité celui d'un livre qui traite du plus illustre des ancêtres de la famille, c'est-à-dire de Mencius lui-même. Sur la stèle on a gravé les 24 premiers feuillets du livre comprenant la préface, la table des matières et les planches; comme d'ailleurs ce sont surtout ces images qu'on a voulu montrer au visiteur du temple de Mencius, on les a gravées en premier lieu,

1) Cf. Mencius V, b, 8, § 2.

2) Dès l'année 1083 (sixième année *yuan-fong*), Mencius avait reçu le titre nobiliaire de «duc du royaume de *Tseou*» 鄒國公. L'augmentation d'honneur qu'on lui accorda en 1331 consista à ajouter devant ce titre l'épithète «sage en second» 亞聖 qui, jusqu'alors avait appartenu à *Yen tseu*.

3) Voyez les planches 12 et 13.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

de telle sorte que l'inscription commence à la page 7 du livre et rejette à la fin les 6 premières pages contenant la préface et la table des matières.

La préface (au bas de la planche 13) est datée du douzième mois de la troisième année *ta-ngan* (1211); cette date est exprimée au moyen d'un *nien-hao* de la dynastie *Kin* dont la domination englobait alors toute la province de *Chan-tong*. L'auteur de la préface est un certain *Mong Jouen* 孟潤, descendant de Mencius à la quarante-huitième génération, ayant les titres de «général au prestige étendu» 宣威將軍 et de sous-préfet de *Tseou hien* 鄒縣. Il nous expose les destinées du livre dont il se fait l'éditeur: pendant plus de mille ans après la mort de Mencius, sa famille conserva les pièces écrites qui le concernaient; mais, au début de la période *king-tō* (1004—1007) de la dynastie *Song*, des guerres ravagèrent le pays; *Mong Kong-t'si* 孟公齊, descendant de Mencius à la quarante-troisième génération, cacha dans un mur de sa maison le précieux recueil dont il était le dépositaire, puis il s'enfuit dans les montagnes de l'Est avec sa femme et ses enfants; il mourut au loin et on ne sut pas où il avait mis à l'abri son trésor. En l'année 1037 cependant, *Mong Ning* 孟寧, descendant de Mencius à la quarante-cinquième génération, fut chargé de veiller sur le temple de son ancêtre; il y entreprit quelques réparations, et, en abattant un mur, il découvrit le livre autrefois caché par *Mong Kong-ts'i*; mais, comme les deux ou trois dixièmes de l'ouvrage avaient été détruits par l'humidité ou par les insectes, il dut les reconstituer par ses propres recherches; c'est le volume révisé et restauré par *Mong Kong-ts'i* que, en 1211, *Mong Jouen* réédita en y ajoutant une préface.

Un examen de la stèle qui se trouve dans le temple de Mencius montre cependant que ce n'est pas l'édition publiée en 1211 par *Mong Jouen* dont le graveur s'est servi; en effet, parmi les planches qui sont figurées sur cette pierre, il en est une qui mentionne le

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

titre de «saint en second, duc du royaume de *Tseou*» qui ne fut accordé à Mencius qu'en 1331, et, d'autre part, deux autres planches accolent l'épithète de «grande» au nom de la dynastie *Yuan*, ce qui prouve que celle-ci était alors régnante. C'est donc une édition de la fin de l'époque mongole dont nous avons ici la reproduction partielle et c'est ce qui justifie la publication que nous en faisons dans cet article. Ce n'est pas à dire cependant que la stèle elle-même ait été érigée au temps de la dynastie *Yuan*; en effet, une petite note inscrite au-dessus de l'une des faces nous apprend que ce monument fut gravé en l'année *kouei-tch'eou*; cette date, devant être postérieure à l'année 1331, ne peut tomber sur l'époque mongole.

Nous allons passer rapidement en revue les scènes qui sont représentées sur les deux faces de cette stèle:

1*re gravure* [1]): Une femme debout est la mère de Mencius 孟母; elle parle à un enfant qui n'est autre que le jeune Mencius; elle se tient devant sa maison à l'intérieur de laquelle on aperçoit un métier à tisser. La scène figurée ici représente l'anecdote qui veut que la mère de Mencius ait brisé la navette de son métier parce que son fils était négligent dans ses études;

子不學斷機杼

comme dit le *San tseu king*; voyez le récit de *Lieou Hiang* (86—5 av. J.-C.) dans le *Lie niu tchouan* (trad. Arendt, *China Review*, vol. XII, p. 314),

2*e gravure*: 梁惠王問利國 «Le roi *Houei* de *Leang* interroge (Mencius) sur le profit qu'il apporte à son royaume». A gauche est le roi *Houei* (370—335 av. J.-C.); à droite, Mencius désigné par son titre de «duc du royaume de *Tseou*»: à côté de chacun d'eux est un assistant. L'entretien que rappelle cette gravure est rapporté au début même du livre de Mencius; le roi ayant demandé à Mencius en quoi il pourrait être profitable à son royaume,

1) Planche 12, en haut, à droite.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Mencius répond en montrant que la notion de profit est destructive de toute morale.

3e *gravure*: 齊宣王問治國 «Le roi *Siuan* de *Ts'i* interroge (Mencius) sur l'art de bien gouverner». C'est le sujet des longs discours qui remplissent en majeure partie la seconde partie du premier chapitre de Mencius.

A droite de la gravure, on voit un bœuf qu'un jeune garçon tient par une corde. Ce groupe n'a rien à faire ici; peut-être appartenait-il primitivement à une planche où était représenté le roi *Houei* de *Leang* ayant pitié du bœuf qu'on allait immoler et ordonnant de lui substituer une brebis (Mencius I, *a*, 7); si notre hypothèse est exacte, les deux personnages assis sur le banc seraient Mencius et le roi de *Leang* et ce serait par erreur qu'on aurait ensuite vu dans cette gravure la conversation de Mencius et du roi de *Ts'i*.

4e *gravure*: 傳食於諸侯 «(Mencius) allant se faire entretenir de principauté en principauté». On voit ici Mencius en voyage, accompagné de son nombreux cortège de disciples.

5e *gravure*: 門人 «Les disciples (de Mencius)». A l'ouest sont rangés dix personnages qui sont *Wan Tchang* 萬章, *Mong Tchong-tseu* 孟仲子, *Ki Souen* 季孫, *Tch'en Tchen* 陳臻, *P'ong Keng* 彭更, *Hien-k'ieou Mong* 咸丘蒙, *T'ao Ying* 桃應, *Kong Tou* 公都, *Yang Hiong* 楊雄, *K'ong Tao-fou* 孔道輔. Ces deux derniers ne sont pas des disciples immédiats de Mencius; *Yang Hiong* est un philosophe bien connu qui vécut de 53 av. J.-C. à 18 p. C.; quant à *K'ong Tao-fou*, qui mourut en 1033, c'est lui qui retrouva la sépulture de Mencius et lui encore qui éleva un temple devant la tombe de la mère de Mencius. — La rangée de l'Est commence par *Kong-souen Tch'eou* 公孫丑; le personnage suivant a son nom effacé; peut-être est-ce *T'eng Keng* 滕更; puis viennent *Kao tseu* 告子, *Kao*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

tseu 高子, *Tch'en Tai* 陳代, *Wou-lou Lien* 屋廬連, *Tch'ong Yu* 充虞, *Siu Pi* 徐辟, *P'en Tch'eng-kouo* 盆成括; enfin un dernier personnage dont le nom est effacé pourrait être *Tseu-chou Yi* 子叔疑. Si cette dernière hypothèse est exacte, *Han Yu* 韓羽 (768—824) ne figurait donc pas encore à l'époque mongole au nombre des sectateurs de Mencius. — A l'exception de *K'ong Tao-fou*, tous ces personnages ont le titre de «comte» 伯. — Si le célèbre *Yo Tcheng-k'o* 樂正克 n'apparaît pas ici, c'est parce que, comme nous le verrons plus loin, il a le titre plus élevé de «marquis» 侯 et occupe une place d'honneur à côté de Mencius.

6e *gravure*: 公孫丑問浩然 «*Kong-souen Tch'eou* interroge (Mencius) sur la force passionnelle». On lira dans Mencius (II, a, chap. 2) la fameux entretien où le philosophe expose sa théorie sur le sentiment ou la passion 氣 qui est la force primordiale de la nature humaine.

7e *gravure*: Cette planche représente la statue de Mencius «le saint en second, duc du royaume de Tseou» 亞聖鄒國公; à sa droite est la statue de son assistant, «*Yo-tcheng K'o*, marquis qui profite au royaume» 利國侯樂正克. Actuellement encore, dans la salle principale du temple de Mencius à *Tseou hien*, on peut voir ces deux statues, mais *Yo-tcheng K'o* est maintenant à la gauche de Mencius.

Sur la première moitié de la planche est reproduit le texte de l'édit impérial de 1121 associant *Yo-tcheng K'o* aux sacrifices faits à Mencius: «La troisième année *siuan-ho* des *Song*, année *keng-tseu* (1121), le troisième mois, le quatorzième jour, un édit impérial fut rendu en ces termes: *Yo-tcheng K'o* étudia la bonne doctrine de l'antiquité; son amour du bien était plus que suffisant pour le rendre capable de gouverner l'empire [1]). Nous lui conférons rétrospec-

1) Cf. Mencius VI, b, 18.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

tivement le titre de «marquis qui profite au royaume» et nous l'associons aux offrandes faites au duc du royaume de *Tseou* pour qu'il ait ainsi un bonheur impérissable pendant dix mille générations.»

8^e *gravure*: Mencius, duc du royaume de *Tseou* 鄒國公, expose au duc *Wen* du royaume de *T'eng* 滕國公 que la nature humaine est foncièrement bonne 道性善. Voyez l'exposé de cette théorie dans Mencius (III, a, 1—4).

9^e *gravure*: Le père et la mère de Mencius tels qu'ils sont représentés dans le temple de Mencius; ils portent respectivement les titres de «duc du royaume de *Tchou*» 邾國公 et de «dame vastement sage du royaume de *Tchou* 邾國宣獻夫人. Au-dessous de la statue du père, on lit une notice ainsi conçue: «Sous la grande dynastie *Yuan*, la troisième année *yen-yeou* (1316), dans le courant du septième mois, un décret impérial ordonna de conférer au père de Mencius le titre de duc du royaume de *Tchou*, et à sa mère celui de dame vastement sage du royaume de *Tchou*».

Le fait que, sur cette gravure, de même que plus loin sur la gravure 15, le nom de la dynastie *Yuan* est précédé de l'épithète 大 «grande», prouve que le livre dont nous avons ici la reproduction partielle, fut édité à une époque où la dynastie *Yuan* était encore régnante. Mais ce dut être dans les dernières années de cette dynastie, car, sur la gravure 7, nous avons vu que Mencius est appelé «Saint en second, duc du royaume de *Tseou*»; or ce double titre ne fut accordé à Mencius que par le décret de 1331 (voyez plus haut, n° XXXV).

10^e *gravure*: 思孟傳受 «*Tse-sseu* transmet la doctrine à *Mong tseu* qui la reçoit». A droite est assis Mencius 孟子 écoutant les enseignements de *Tseu-sseu* 子思 qui est assis à gauche.

On sait que la tradition d'après laquelle *Mencius* aurait reçu les enseignements de *Tseu-sseu*, petit-fils de Confucius, est contredite par les dates. En effet, *K'ong Li* 孔鯉, fils de Confucius et père

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

de *Tseu-sseu*, mourut en 483 av. J.-C. ou peu après [1]); il s'est donc écoulé plus de cent ans entre la naissance de *Tseu-sseu* et celle de *Mencius* (372—281); le témoignage auquel nous devons nous tenir est celui de *Sseu-ma Ts'ien* (chap. LXXIV, p. 1 r°) [2]), qui nous dit que Mencius étudia auprès des disciples de *Tseu-sseu* 受業子思之門人[2]).

11^e *gravure*: 鄒國公墓 «la tombe du duc du royaume de *Tseou*», c'est-à-dire de Mencius.

Cette tombe se trouve au pied de la montagne *Sseu-ki* 四基山, à 30 *li* au NE de la ville actuelle de *Tseou hien*.

12^e *gravure*: statue de la femme de Mencius avec le titre qu'elle porte dans le temple consacré à son mari: «*fou-jen* épouse du duc Saint en second» 亞聖公夫人.

Aujourd'hui, cette statue est remplacée par une simple tablette.

Nous passons maintenant à l'examen des gravures qui sont sur le verso de la stèle (planche 13).

13^e *gravure*: 宋東廓廟 «Le temple dans le faubourg oriental, sous les *Song*».

Au début du XII^e siècle, le temple de Mencius était à l'Est de la ville de *Tseou hien*: c'est ce qu'indique notre gravure qui représente le plan du temple 廟制 sur le feuillet de droite et le plan de la ville de *Tseou* 鄒城 sur le feuillet de gauche; au Sud de la ville, on voit indiquées des constructions qui sont «la salle consacrée à Mencius» 孟子殿堂 et «la bibliothèque de *Tseu-sseu* 子思書院. Au delà de ces constructions est le lit d'un petit cours d'eau qu'on traverse sur un pont appelé *Yin-li kiao* 因利橋. Au sud de cette dépression est une hauteur appelée le *Wen hien kang* 文賢岡.

1) Cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. V, p. 430, n. 1.

2) L'erreur de la tradition communément acceptée paraît provenir de la suppression du mot 人 dans certaines éditions de *Sseu-ma Ts'ien*; voyez le commentaire de *Sseu-ma Tcheng* à ce passage.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

14e *gravure*: 宋南門外廟制 «Plan du temple en dehors de la porte de sud, sous les *Song*».

En 1122, un nouveau temple fut édifié en-dehors de la porte sud de la ville, sur l'emplacement qu'occupe le temple actuel de Mencius.

15e *gravure*: 大元重修廟制 «Plan du temple reconstruit sous la grande dynastie *Yuan*».

C'est le temple de Mencius tel qu'il fut reconstruit en 1295. On remarquera ici encore l'épithète 大 «grande» qui prouve que ce dessin fut exécuté au temps où régnait la dynastie *Yuan*.

16e *gravure*: 馬鞍山林墓 «Les sépultures de la montagne *Ma-ngan*».

La montagne *Ma-ngan* est à 20 *li* au Nord de *Tseou hien*; c'est là que furent enterrés le père et la mère de Mencius; la gravure représente leurs tombes 孟父母墓 et leur temple 孟父母廟.

17e *gravure*: 鄒國圖 «carte de la principanté de *Tseou*».

Cette carte représente la ville de *Tseou* et ses environs en indiquant les points qui intéressent l'histoire de Mencius; la maison où vécut Mencius 孟故宅 se trouvait en dehors du mur sud de la ville.

18e *gravure*: Cette gravure représente la statue de Confucius ayant à sa droite la statue de Mencius et à sa gauche celle de *Yen Houei*. Ces statues sont disposées comme elles l'étaient alors dans le temple de Confucius. Sur le feuillet de droite, on lit la notice suivante:

«Sous les *Song*, la septième année *yuan-fong* (1084), le cinquième mois, le vingt-deuxième jour, un édit fut rendu en ces termes: Aux sacrifices rituels (*che tien*) du printemps et de l'automne, le duc du royaume de *Tseou* (Mencius) sera associé aux offrandes faites au roi propagateur de la civilisation (*Wen siuan wang*, Confucius);

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

on le placera après le duc du royaume de *Yen (Yen Houei)*. Dans tous les temples du roi propagateur de la civilisation, on fera des statues (de Mencius) qui auront la même coiffure et les mêmes vêtements que le duc du royaume de *Yen*. — Sous les *Kin*, le seizième jour du premier (mois) de la quatorzième année *ta-ting* (1174), on approuva une requête qui tendait à faire transporter la statue du duc du royaume de *Tseou* (Mencius) à la droite du roi propagateur de la civilisation (Confucius); cette statue eut les mêmes ornements que celle de *Yen tseu*».

Ce texte n'est pas sans intérêt et demande quelques explications. On sait que, de nos jours, dans les temples consacrés à Confucius, le maître a auprès de lui quatre personnages appelés les quatre associés 四配; ce sont: 1° à gauche, *Yen tseu* 顏子, 2° à droite, *Tseng tseu* 曾子, 3° à gauche *Tseu-sseu* 子思, 4° à droite *Mong tseu* (Mencius) 孟子. Mais il n'en a pas toujours été ainsi. Lorsque, en 739, Confucius eut reçu le titre de «roi propagateur de la civilisation», on donna à son disciple préféré *Yen Houei* le titre de «duc du royaume de *Yen*» et on l'associa aux sacrifices offerts à son maître. Il n'y eut ainsi qu'un seul associé; c'était *Yen tseu* qui était placé à côté de Confucius tout comme nous avons vu *Yo-tcheng K'o* placé à côté de Mencius (cf. gravure 7). En 1084, on nomma un second associé qui fut Mencius et on le plaça après *Yen tseu*, c'est à dire que la statue de Confucius eut à sa gauche celle de *Yen tseu* et à sa droite celle de Mencius. En 1100, le célèbre *Wang Ngan-che* 王安石 fut mis au rang des associés et placé après Mencius; ainsi la statue de Confucius eut d'abord à sa gauche *Yen Houei*, puis, à sa droite Mencius, et enfin, de nouveau à sa gauche *Wang Ngan-che*; peu après, le gendre de *Wang Ngan-che* obtint qu'on donnât le pas à son beau-père sur Mencius; la statue de Confucius eut désormais à sa gauche *Yen tseu*, à sa droite *Wang Ngan-che*, enfin, au second rang à

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

gauche, Mencius. Cependant en 1126, *Wang Ngan-che* perdit son rang d'associé; la place à droite de Confucius resta donc vide et la place de gauche fut occupée par *Yen tseu* et par Mencius [1]). En 1174, comme l'indique le texte que nous étudions en ce moment, un décret impérial ordonna que la statue de Mencius serait transportée à la droite de Confucius. En 1267, deux nouveaux associés furent nommés: c'étaient *Tseng tseu* 曾子 et *Tseu-sseu* 子思. A partir de ce moment, les quatre associés forment le groupe qui a subsisté jusqu'à nos jours.

Au-dessous des gravures 17 et 18, on voit la table des matières du livre que devaient illustrer ces figures; enfin vient la préface que nous avons analysée plus haut (p. 348, lignes 4 et suiv.).

TROISIÈME GROUPE.

Inscriptions diverses rédigées dans le style de la chancellerie des Yuan.

Inscription de Ngan-yi hien (province de Chan-si). [2])

N° XXXVII.

(Année 1252).

Proclamation faite en vertu d'un auguste édit de l'Empereur

1) Cf. *Tchouo keng lou*, paragraphe 四位配享封爵.

2) Cette inscription se trouve dans la sous-préfecture de *Ngan-yi* 安邑 (préf. sec. de *Kie* 解, prov. de *Chan-si*). Elle est écrite en une cursive fort difficile à lire (voyez la planche 14 annexée au présent article); elle a été déchiffrée par les auteurs du *Chan yeou che k'o ts'ong pien* 山右石刻叢編 publié en 1901 et on en trouvera donc la transcription en caractères usuels dans le chapitre XXIV (p. 35 v°—36 v°) de cet ouvrage; c'est cette transcription que je reproduis ici, en indiquant par un astérisque les caractères que j'ai cru devoir modifier. La transcription et la traduction restent d'ailleurs hypothétiques en quelques endroits.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

蒙哥皇帝聖旨裏
宣諭。倚付漢兒田地裏應爲底先生每底
那延眞人懸帶
御前金牌。欽奉
蒙哥皇帝御寶聖旨揀數勾當等事。除欽依外。
據解州安邑縣長春觀寧志榮馬志全。先
於壬寅年獻到葡萄園七十畝。充
御用菓木。爲此以曾行下本觀看守去訖。今來須
合再下。仰本觀李志玉等。將前項葡園子
務要在意看守。精勤起架。勿令分毫怠墮
荒發。惟恐有悞
御用菓木。利害非輕。如至熟日。須官盡數製造乾圓。
秤盤數目。前去平陽府計○道錄院起發。前
來長春宮送納。惟修
上*獻。仍仰隨處達魯花赤曾民官員人等。照依欽奉
皇帝御寶聖旨內節該*。先生差*大小莫發。地稅商
稅鋪馬都休與者。他每爲*應遮麼甚麼休
强爭奪要者。那上頭與
聖旨來。如有違犯之人。具姓名申來。以依故違
聖旨治罪。施行。不得違滯。須至劄付者。
右下李志玉等。准此。
壬子年四月二十七日。

起架葡萄道衆 邵志安 陶志隱
靳志夷 趙志冲 劉志鑄 張志朗
賈志簡 柴志和 陶德明 李德秀
安邑縣長春觀住持前解州道正賜紫金○明
眞大師介志徹立石

同立石人李志玉

N° XXXVII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Mangou. Moi, l'homme véritable, *na-yen* (noyan) [1]) de tous [2]) les religieux taoïstes à qui on a confié les champs des Chinois, ayant le droit de porter une tablette d'or en présence de l'empereur, avec respect j'ai reçu un auguste édit, portant le sceau impérial, de l'empereur Mangou, pour me nommer contrôleur des comptes, administrateur, etc.

Je me suis conformé avec respect (à cet ordre) [3]); en outre, je constate que (deux religieux) du temple *Tch'ang-tch'ouen* qui est dans la sous-préfecture de *Ngan-yi* de l'arrondissement de *Kie*, les nommés *Ning Tche-yong* et *Ma Tche-ts'iuan* ont précédemment offert, en l'année *jen-yin* (1242), soixante-dix *meou* de vignes pour fournir à la table impériale des fruits et des sarments; à la suite de cela, j'ai donc déjà rendu un ordre pour que les religieux de ce temple eussent la surveillance (de ces vignes). Maintenant, il convient de faire une nouvelle ordonnance: Je désire que les religieux de ce temple, *Li Tche-yu* et autres, se préoccupent comme d'une chose essentielle d'exercer une surveillance sur les vignes susmentionnées, qu'ils élèvent avec grand soin des supports (pour les vignes) et qu'ils n'y mettent pas la moindre paresse de peur de laisser (les raisins) se gâter; je crains en effet que, s'il se produit quelque négligence au sujet des fruits et des sarments destinés à l'usage impérial, les conséquences n'en soient pas légères; quand sera arrivé le moment de la maturité, vous fabriquerez les vases ronds étanches nécessaires pour recevoir le nombre total (des grappes) [4]);

1) Comme on le verra plus loin, par le début de la pièce n° XXXIX, ce chef (*noyan*) d'une certaine catégorie de religieux taoïstes avait le nom de famille *Li* 李. Il n'est autre que le fameux *Li Tche-tch'ang* 李志常 (cf. p. 298, n. 1, 2 et 3), d'après le *Chan yeou che k'o ts'ong pien* (chap. XXIV, p. 39 v°).

2) 應爲底 est l'équivalent de la formule plus fréquente 應有底 «tout ce qu'il y a de». Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 369, n. 2.

3) Cette formule 除欽依外 se retrouve fréquemment; elle signifie que le fonctionnaire qui a reçu un ordre impérial s'y conforme en toute occasion mais qu'en outre il y obéit plus spécialement dans un cas particulier qui est celui qu'on va exposer.

4) Le sens de cette phrase est douteux.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

après avoir pesé (la vendange) et en avoir fait le compte, vous irez d'une part au bureau des comptes et des archives Taoïstes, dans la ville préfectorale de *P'ing-yuan* pour lui annoncer la livraison (de ces raisins) et vous irez d'aure part les remettre au temple *Tch'ang-tch'ouen*, afin qu'ils soient prêts à être offerts à l'Empereur. En outre, je désire que, dans tous les lieux (que vous traverserez avec ces transports de raisins), les *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) et les fonctionnaires qui administrent le peuple se conforment au saint édit, revêtu du sceau impérial, de l'empereur, édit que nous avons reçu avec respect et dans lequel il est écrit [1]): «Que ces religieux Taoïstes ne paient aucune redevance [2]) grande ou petite; qu'ils n'aient point à fournir les taxes foncières et commerciales, la literie et les chevaux. Que d'autres personnes, sous n'importe quel prétexte [3]), n'exigent rien d'eux par la force. Au sujet de ce qui précède [4]), on a donné cet auguste édit; si quelqu'un y contrevient, on prendra son nom de famille et son nom personnel et on me les communiquera pour qu'on lui applique le châtiment destiné à ceux qui contreviennent intentionnellement à un auguste édit. Que cet ordre soit mis en vigueur». On ne pourra donc mettre aucun obstacle. Ecrit qui doit être remis à qui de droit.

Ce qui précède est délivré à *Li Tche-yu* et à ses collègues; qu'on se conforme à cela.

Vingt-septième jour du quatrième mois de l'année *jen-tseu* (1252). *(Signature)* [5]).

1) Le *Chan yeou che k'o ts'ong pien* transcrit 節扶; je crois qu'il faut lire 節該.

2) Le *Chan yeou che k'o ts'ong pien* laisse en blanc le mot qui me semble être 差.

3) Le texte me paraît ici fort obscur. Je substitue le mot 爲 au mot 有 qui est la lecture du *Chan yeou che k'o ts'ong pien*.

4) Je traduis comme s'il y avait 那上頭 au lieu de 那公頭 qui est la lecture de *Chan yeou che k'o ts'ong pien*.

5) Au-dessous de la date, on voit un signe bizarre qui tient lieu de signature 押; cf. les nos XXXVIII, XXXIX. Ces signes sont assez analogues, semble-t-il, à la *tamga* qui figure sur les inscriptions turques de l'Orkhon.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

(Nom des membres de) la communauté [1]) taoïste chargée de dresser les supports (pour les vignes):

Chao Tche-ngan, *T'ao Tche-yin*, *Kin Tche-yi*, *Tchao Tche-tch'ong*, *Lieou Tche-tchou*, *Tchang Tche-lang*, *Kia Tche-kien*, *Ts'eu Tche-ho*, *T'ao Tŏ-ming*, *Li Tŏ-sieou.*

Cette pierre a été dressée par *Kie Tche-wei*, supérieur du temple *Tch'ang-tch'ouen* de la sous-préfecture de *Ngan-yi*, précédemment chef des Taoïstes de l'arrondissement de *Kie*, gratifié du [vêtement] de pourpre et d'or, grand maître éclairé et véritable.

Li Tche-yu a collaboré à l'érection de cette stèle. [2])

1) Le *Chan yeou che k'o ts'ong pien* a certainement tort de transcrire 象 le caractère qui doit être lu 衆.

2) Je compléterai la traduction de cette pièce par quelques indications sur la culture de la vigne et la fabrication du vin de raisin en Chine:

On sait que la vigne fut apportée en Chine du Ferghânah vers l'an 100 av. J.-C. Nous lisons dans *Sseu-ma Ts'ien* (chap. CXXIII, p. 6 v°): «A l'Est et à l'Ouest de *Yuan* 宛 (Ouratépé), on fait du vin avec du raisin; les gens riches gardent de ce vin par quantités qui vont jusqu'à dix mille *che* et ceux qui le gardent le plus longtemps le font pendant plusieurs dizaines d'années sans qu'il se gâte. Les habitants de ces pays ont coutume de boire du vin et d'alimenter leurs chevaux avec de la luzerne. Les ambassadeurs des *Han* ayant rapporté des semences, le Fils du Ciel pour la première fois planta de la luzerne et de la vigne dans les endroits fertiles. Puis, comme les chevaux célestes (c'est-à-dire les chevaux excellents importés du Ferghânah) se multipliaient, et comme les ambassadeurs des royaumes étrangers affluaient en grand nombre, on se mit à ne plus planter que de la luzerne et de la vigne tout autour des palais détachés et des tours isolées (c'est-à-dire aux alentours de tous les bâtiments impériaux qui n'étaient pas dans les villes); il y en eut à perte de vue».

Dans le *Lo yang kia lan ki* 洛陽伽藍記 composé en l'an 547 ou peu après par *Yang Hiuan-tche* 楊衒之, nous lisons (chap. IV, p. 4 v°) que, devant le stūpa du Temple du Cheval blanc 白馬寺, à 3 *li* à l'Ouest de *Lo-yang* (mais à l'Est de la ville actuelle de *Ho-nan fou*), «il y avait une plantation de pruniers et des vignes qui étaient fort supérieures à tout ce qu'on pouvait voir ailleurs d'analogue; les branches et les feuilles étaient luxuriantes et les fruits d'une grosseur remarquable; les fruits de la plantation de pruniers atteignaient au poids de 7 livres (!) et les grains de raisin étaient plus gros que des jujubes; le goût en était exquis et meilleur que celui des fruits de la capitale du centre. A l'époque de la maturité, l'Empereur avait coutume de se rendre là pour la récolte; parfois il donnait de ces fruits aux gens du palais qui, à leur tour, les offraient en présent à leurs parents et amis; à cause du goût parfait qu'ils avaient, ceux qui les recevaient ne se permettaient pas de les manger tous à la fois et c'est

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

ainsi qu'ils passaient successivement dans plusieurs familles». — Actuellement il n'y a plus aucune trace de cette ancienne fertilité et le plateau désert sur lequel se dresse la pagode du Temple du cheval blanc est d'une aridité absolue.

De ce texte du *Lo yang kia lan ki*, il semble bien résulter que, au milieu du cinquième siècle de notre ère, les Chinois ne cultivaient encore le raisin que comme fruit de table et n'en faisaient pas du vin. Ils savaient cependant depuis longtemps que la fabrication du vin de raisin se pratiquait dans les pays d'Occident, mais ils en ignoraient les procédés; c'est ainsi que *Fan Ye* († 445 p.C.) dit, dans le chap. CXVIII du *Heou Han chou*, à propos du pays de *Li-yi* 栗弋 qui dépendait de Samarkand aux deux premiers siècles de notre ère: «L'eau de ce pays est excellente et c'est pourquoi le vin de raisin y a une réputation toute particulière» (cf. *T'oung pao*, 1907, p. 195).

Le *Pei Ts'i chou* (chap. XXII, p. 1 v°) nous parle d'un plat de raisins 蒲桃一盤 qui fut offert entre 547 et 550 p.C. par un certain *Li Yuan-tchong* 李元忠 à l'Empereur *Che tsong* 世宗 de la dynastie des *Ts'i* du Nord; il est vrai que le texte du *Pei Ts'i chou* écrit 蒲桃酒一盤, ce qui pourrait faire croire qu'il s'agit de vin de raisin, et non de grappes de raisin; mais, outre que le mot 盤 ne s'accorde guère avec le mot 酒 puisqu'on ne dit pas «un plat de vin», il est à remarquer que les encyclopédies telles que le *T'ai p'ing yu lan* (chap. LXXII, p. 3 r°) et le *Yuan kien lei han* (chap. CCCCIII, p. 5 r°) qui citent ce passage suppriment le mot 酒 et nous ont sans doute conservé ainsi l'ancienne leçon correcte.

D'après certains textes cités par le *T'ai p'ing yu lan* et le *Yuan kien lei han* (*loc. cit.*), textes que je n'ai pu retrouver dans le *T'ang chou*, les Chinois auraient appris l'art de faire du vin à la suite de leur triomphe sur le roi de *Kao-tch'ang* (Tourfan) en l'année 640 p.C.

Sous la dynastie *Kin* 金 (1115—1234), un certain *Yuan Hao-wen* 元好問 écrivit une composition littéraire sur le vin de raisin 葡萄酒賦 (*T'ou chou tsi tch'eng*, section *Ts'ao mou tien*, chap. CXIII) où il nous dit: «*Lieou Kouang-fou*, dont l'appellation était *Tcheng-tcheou*, me dit: Dans mon pays de *Ngan-yi* 安邑, il y a beaucoup de raisin, mais les habitants ne savent pas qu'il y a des procédés pour faire fermenter le vin. Dans ma jeunesse, avec un de mes amis, nommé *Hiu Tchong-siang*, je cueillis de ces raisins et je les fis cuire avec du riz(!); la fermentation se produisit bien, mais assurément nous n'obtînmes point un produit tel que celui dont les anciens disaient: Il est doux mais n'est pas visqueux; il est frais mais n'est pas froid. Pendant la période *tcheng-yeou* (1213—1216), un homme d'un canton voisin vint des montagnes se réfugier auprès de nous pour éviter des brigandages; je vis chez lui du raisin qu'il avait entassé dans un appareil en bambou placé au-dessus d'une terrine creuse; quoique les sarments et les feuilles fussent secs, le jus coulait dans la terrine; il s'en exhalait une odeur de vin très parfumée; j'en bus; c'était de l'excellent vin». — On peut conclure de ce texte que, à l'époque des *Kin*, on connaissait dans certains endroits l'art de faire du vin de raisin, mais que cette connaissance n'était pas très répandue puisque à *Ngan-yi*, pays de beaux vignobles, on ne savait pas comment s'y prendre pour fabriquer du vin.

A l'époque des *Yuan*, l'inscription de 1252 que nous venons de traduire atteste que la culture de la vigne était toujours florissante à *Ngan-yi*. En outre, dans le *Yuan che*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Stèle du temple taoïste Ts'ing hiu à Ping-yao hien (province de Chan-si). [1])

N° XXXVIII.

(Année 1252).

Proclamation faite en vertu d'un auguste édit de l'Empereur Mangou. Moi, l'Homme véritable [*Li*], chef [2]) de tous les religieux

(chap. IV, p. 6 r°), on voit que la sixième mois de la deuxième année *tchong-t'ong* (1261) du règne de *Che-tsou* (Khoubilai), «un décret impérial ordonna que, dorénavant, on n'offrirait plus en tribut le vin de raisin de la sous-préfecture de *Ngan-yi*, dans la province de *P'ing-yang*» 勅平陽路安邑縣蒲萄酒自今毋貢. Ce passage se rapporte directement à la proclamation de 1252; il nous montre que, neuf ans après cette proclamation, les gens de *Ngan-yi* furent exemptés de l'obligation qu'ils avaient de fournir le produit de leurs vignes à l'Empereur. Il semble cependant que l'exemption n'ait pas été totale dès l'année 1261, car, à la date de 1296 (*ibid.*, chap. XIX, p. 1 v°), nous lisons que «on renonça au vin de raisin fabriqué et offert par les districts de *T'ai-yuan* et de *P'ing-yang*. Parmi les jardins plantés de vignes, on rendit au peuple tous ceux sur lesquels il comptait pour sa subsistance» 罷太原平陽路釀進葡萄酒。其葡萄園民恃爲業者皆還之。

Dans le *Yuan-che*, on lit encore à la date de 1331 (chap. XXXV, p. 11 r°) qu'«un roi vassal des pays d'occident, nommé *T'ou-lie t'ie-mou eul*, envoya des ambassadeurs offrir des chevaux d'occident et du vin de raisin» 西域諸王禿列帖木兒遣使獻西馬及蒲萄酒. Enfin, à la date de 1347 (chap. XLI, p. 5 v°), nous apprenons que des brigands *Fan* de l'Ouest (Tibétains) se soulevèrent en plus de deux cents endroits; ils s'emparèrent de *Ha-la hozo tcheou* (Karakhojo, près de Tourfan), pillèrent le convoi de vin de raisin destiné à l'Empereur et assassinèrent l'envoyé (qui accompagnait ce convoi)» 西番盜起凡二百餘所。陷哈剌火州。刼供御葡萄酒殺使臣。

Marco, Polo (éd. Yule et Cordier, t. II, p. 13) parle de l'excellence des vignobles de *T'ai-yuan fou*, le seul endroit de tout le Cathay où on fasse du vin.

1) Les pièces n^os^ XXXVIII et XXXIX sont gravées sur une seule et même stèle (voyez la planche 15 annexée au présent article); cette stèle se trouve dans le temple taoïste *Ts'ing-hiu* 清虛觀, qui est dans la porte orientale inférieure de la ville sous-préfectorale de *P'ing-yao* 平遙 (préfecture de *Fen tcheou*, province de *Chan-si*). Le texte de ces deux pièces est donné dans le *Chan yeou che k'o ts'ong pien*, chap. XXIV, p. 37 v° et suiv.

2) Ici, l'expression chinoise 官人 est l'équivalent du terme mongol *noyan* (*na-yen*) qui figure dans les pièces n^os^ XXXVII et XXXIX. On a vu plus haut (p. 358, n. 1) que ce chef des religieux Taoïstes n'était autre que *Li Tche-tch'ang*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

蒙哥皇帝御前金牌欽奉

蒙哥皇帝聖旨裏宣諭。倘付*濱*兒田地裏應有底先生每底官人*李*真人懸帶外據太原府靜志觀住持勾當*掌*教宗師法旨*該*○今年六月內蒙

清和大宗師法旨自燕京今道玄*趙*下院。來重修太平*崇*聖宮勾當*等*事。除欽依

清和大宗師法旨裏*告*。平遙縣太平*崇*聖宮提

清觀住持勾當*掌*教宗師法旨*該*○平遙縣太平*崇*聖宮收執照用。准此。

壬子年七月初五日

右給付平遙縣太平*崇*聖宮所有執照。須至出給者。*與*修住持勾當

清和大宗師法旨在*意*。

本官道衆照依

下院差使。文狀。無*執*照。

一切差使已勾當道司。除*免*外。將本官并下院。*衆*道士等*仍*仲

來重修太平*崇*聖宮自燕京。并*張*趙下院。*衆*道士等*恐*已後別*差*使已行。除*免*外。若不*呈*告。下院玉

清觀住持勾當道司。除*免*去訖。*官*并

事。*恐*已後別*差*使。文狀。無*執*照。

N° XXXVIII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

taoïstes qui sont dans les terres des Chinois, ayant le droit de porter une tablette d'or en présence de l'Empereur, j'ai reçu avec respect un auguste édit, revêtu du sceau impérial, de l'empereur Mangou, (me nommant) contrôleur des comptes, administrateur, etc. Je me suis conformé avec respect (à cet ordre); en outre, j'ai reçu de *Yen Tche-tsing* qui est directeur du temple *T'ai-p'ing hing-kouo* dans la sous-préfecture de *P'ing-yao* de la préfecture de *T'ai-yuan*, une requête où il est dit:

[Il est de fait que],[1]) dans le sixième mois de la présente année, j'ai eu la faveur de recevoir un édit religieux[2]) du patriarche chef de la religion, lequel édit n'est autre que l'édit religieux envoyé de *Yen-king* (Péking) par le grand patriarche *Ts'ing-ho*[3]); (il y est dit): «Maintenant, la communauté taoïste a récemment «réparé le temple *T'ai-p'ing tch'ong-cheng* ainsi que le bâtiment «inférieur de *Tchang* et *Tchao*.[4]) Le fonctionnaire taoïste, qui est «supérieur du temple *Yu-ts'ing* et administrateur, (a exempté de toutes «sortes de redevances)[5]) ce temple et ce bâtiment inférieur». Malgré cette exemption, si je ne vous informe pas de cela, je crains

1) Les deux mots manquants doivent être les mots 照得 ou quelque expression équivalente.

2) On voit par là que, tout au moins dans les premières années de la dynastie *Yuan*, le chef de la religion taoïste avait le droit de promulguer des édits religieux 法旨. Ce même privilège appartenait au chef de la religion bouddhique qui le garda jusqu'à la fin de la dynastie; voyez la pièce n° XIV et plus loin l'édit rédigé en tibétain et en chinois.

3) D'après le *Chan yeou che k'o ts'ong pien* (chap. XXIV, p. 39 v°), ce personnage ne serait autre que *Yin Tche-p'ing* 尹志平 (cf. p. 308, n. 4). *Ts'ing-ho* 清和 «pur et harmonieux» serait donc son surnom religieux.

4) Qui étaient ce *Tchang* et ce *Tchao* auxquels était consacré le bâtiment inférieur du temple? Pour ce qui est du premier, on peut penser à *Tchang Tao-ling* 張道陵; mais ce n'est là qu'une hypothèse.

5) Il me semble qu'il y a ici une lacune dans le texte et que, après les mots 已行 qui signifient «a procédé à...», il devait y avoir les deux mots 除免 signifiant «...les exempter». Puis, *Yen Tche-tsing* reprend la parole et dit que, outre cette exemption de fait 除免外, il désire un certificat écrit lui garantissant son droit à être exempté des taxes.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

que, plus tard, je ne sois en possession d'aucun certificat; je demande donc, que, après mûr examen, vous me délivriez une pièce écrite».

Ayant reçu cette requête, j'ai commencé par lui donner satisfaction, puis j'ai communiqué l'avis au fonctionnaire taoïste que ce temple et ce bâtiment inférieur seraient exemptés de taxes; après quoi, je désire en outre que la communauté taoïste de ce temple, se conformant bien à l'édit religieux précité du grand patriarche *Ts'ing-ho*, se préoccupe de travailler aux réparations (du temple). Tel est le certificat qu'aura en sa possession le directeur et administrateur (du temple). Cette pièce doit être délivrée à qui de droit.

La pièce qui précède a été remise au temple *T'ai-p'ing tch'ong-cheng*, de la sous-préfecture de *P'ing-yao*, pour qu'il l'ait en sa possession et en fasse usage. Qu'on se conforme à cela.

Cinquième jour du septième mois de l'année *jen-tseu* (1252).

(Signature).

N° XXXIX [1]).

(Année 1253).

Proclamation faite en vertu [d'un auguste édit de l'Empereur Mangou]. Moi, l'Homme véritable *Li* [2]), chef et *na-yen* (noyan) des *sien-cheng* (religieux taoïstes) à qui ont été confiés les champs des Chinois, ayant le droit de porter une tablette d'or en présence de l'Empereur et administrateur des affaires de la religion, je considère que j'ai reçu avec respect un auguste édit, revêtu du sceau impérial, de l'Empereur Mangou où il était dit:

«Tout ce qu'il y a de religieux taoïstes dans les champs des Chinois, nous ordonnons que l'Homme véritable *Li* les administre tous».

1) Cf. p. 362, n. 1.

2) Cf. p. 358, n. 1.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Je me suis conformé (à cet ordre); en outre, maintenant il est dit ceci dans une requête de *Li Tche-touan*, directeur (*t'i-tien*) du temple *T'ai-p'ing tch'ong-cheng* dans la sous-préfecture de *P'ing-yao* qui dépend de la préfecture de *T'ai-yuan*: «Humblement je considère que, en ce qui concerne mon temple, dès l'époque de la dynastie *T'ang*, il y eut le supérieur (de ce temple), le religieux taoïste *Sie Cheou-hiuan* qui le réédifia et le construisit en lui donnant le nom de temple *T'ai-p'ing*. Plus tard, sous les *Song*, pendant la période *yuan-yeou* (1086—1093), ce nom fut changé en celui de temple *Ts'ing-hiu*. Maintenant, depuis que la grande dynastie (actuelle) a établi son pouvoir, prenant en considération le fait que, au sortir des guerres, notre temple se trouvait avoir conservé intactes et sans aucun dommage toutes ses salles et ses habitations, le sous-préfet de notre sous-préfecture, nommé *Leang Yu* [1]), et le chef de dix mille foyers nommé *Leang Ying* [2]), à cause de ce (miracle) se sont déjà rendus à la préfecture pour demander que le nom du temple fût changé en celui de temple *T'ai-p'ing hing-kouo*; chacun d'eux a érigé une stèle et fait une notice à ce sujet. Tout récemment, j'ai reçu du grand patriarche qui est à la tête de notre religion, Homme véritable, maître et Père, l'avis de changer derechef ce nom en celui de temple *T'ai-p'ing tch'ong-cheng*. Je m'y suis conformé dans la sincérité de mon cœur et, le quinzième jour du septième mois de l'année *jen-tseu* (1252), j'ai installé une tablette (portant ce nom) et je l'ai suspendue (devant le temple). Mais je

1) Le *Kouan yeou che k'o ts'ong pien* (chap. XXIV, p. 39 r° et v°) cite une inscription consacrée au père de *Leang Yu* et de *Leang Ying*; il y est dit que *Leang Yu* fut l'aîné de sept fils, qu'il fut sous-préfet de sa ville natale à l'âge de vingt-quatre ans et qu'il mourut en 1302; cette dernière date demanderait à être vérifiée.

2) *Leang Ying* était le troisième des sept fils; bien que sa charge fût beaucoup plus élevée que celle de *Leang Yu*, il est ici nommé après lui parcequ'il est son frère cadet. *Leang Ying* fut nommé chef de dix mille foyers en 1247 et mourut en 1256 (*Chan yeou che k'o ts'ong pien*, chap. XXIV, p. 39 v°).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

n'ai en main aucune autre pièce écrite et c'est pourquoi je vous demande de me délivrer un certificat».

Après avoir reçu cette requête, j'ai donc pris le dossier de l'affaire et j'ai constaté que j'avais reçu du grand patriarche qui est à la tête de notre religion, Homme véritable, maître et Père, le susdit décret religieux, que j'avais déjà personnellement écrit le nom de «Temple *T'ai-p'ing tch'ong-cheng*» et que j'avais remis (ce nom ainsi écrit au chef dudit temple); maintenant, après qu'on a déjà installé une tablette portant ce nom et qu'on l'a suspendue, je reçois la demande (précitée); il convient donc de délivrer un certificat officiel qui sera remis au supérieur de ce temple pour qu'on s'y conforme à jamais. Que (cet ordre) soit mis en vigueur. Je désire en outre que le directeur (*t'i-tien*) *Li Tche-touan* exhorte tous les taoïstes à réciter les livres sacrés aux époques voulues et à adresser au Ciel des prières pour prolonger la vie de l'Empereur et sa bonne santé, afin de reconnaître les bienfaits du gouvernement; qu'on ne se relâche pas le moins du monde. Telle est la pièce qui a été délivrée après délibération.

La pièce qui précède a été remise au supérieur du temple *T'ai-p'ing tch'ong-cheng*. Qu'on s'y conforme.

Jour et mois de l'année *kouei-tch'eou* (1253).

(Signature) [1]).

1) Cf. p. 859, n. 5.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

長生天底氣力裏
蒙哥皇帝福蔭裏
海都太子令旨。張
都城裏住底掌教張帥俺根
底張眞人。住底掌教張帥俺根
底張眞王底掌教張帥俺根
底太清宮裏聖*人。教張帥俺根
大宮闕見壞○聖*賢*人。教張帥俺根
四箇商議者大聖賢○底*怎*三*眞人。根
般上怎根底倚付將賢○宮*闕*箇人。根
般上怎根底倚付將賢○宮*闕*箇人。根
哥皇帝不倚付你來。那○麼這○○○○
哥皇帝根底。并俺每根底。祝延○○○○
闕修蓋了呵。與那○麼這○○○○
哥皇帝根底。并俺每根底。祝延○○○○
哥皇帝根底。并俺每根底。祝延○○○○
哥皇帝根底。并俺每根底。祝延

Stèles du temple taoïste T'ai-ts'ing kong à Lou-yi hien (province de Ho-nan). [1])

N° XL.

(Année 1257).

Par la puissance du Ciel éternel, par la protection bienheureuse de l'Empereur *Mong-ko* (Mangou), édit princier [2]) du prince-héritier *Hai-tou* (Khaïdou). [3])

1) Les inscriptions nos XL et XLI proviennent du temple taoïste *T'ai-ts'ing kong* 太清宮 qui est à 15 *li* à l'Est de la sous-préfecture de *Lou-yi* 鹿邑, elle-même à 120 *li* au Sud-Ouest de la ville préfectorale de *Kouei-tō*, dans la province de *Ho-nan*. La tradition veut que *Lao tseu* soit né dans la localité de *K'iu-jen*, dépendant du canton de *Li*, dans la sous-préfecture de *K'ou* qui appartenait alors au royaume de *Tch'ou* 老子者楚苦縣厲鄉曲仁里人也. Or l'ancienne ville de *K'ou* 苦 était sur l'emplacement même de la ville actuelle de *Lou-yi* 鹿邑 et c'est donc à peu de distance au Nord-Est de *Lou-yi* qu'on place le lieu natal de *Lao tseu*. On comprend dès lors que le temple taoïste élevé près de *Lou-yi* ait une importance toute particulière. Ce temple portait d'abord le nom de temple de *Lao tseu* 老子廟 et fut construit sous les *Han* en l'année 165 p.C.; il est mentionné par le Commentaire du *Chouei king* (vers 500 p.C.). En l'année 620 p.C., l'Empereur *Kao-tsou*, de la dynastie *T'ang*, reconnut *Lao tseu* comme son ancêtre et c'est alors qu'il fit bâtir, sans doute en avant de l'ancien temple, une porte monumentale comme celles qu'on érige devant les résidences impériales; il me semble probable que la partie supérieure de cette porte contenait des salles et formait une sorte de palais; c'est ce qui expliquerait le terme de 宮闕 appliqué à cet édifice. Quoi qu'il en soit, c'est cette construction qui est désignée dans l'inscription n° XL sous le nom de «la porte formant palais du Saint Sage (c'est-à-dire de *Lao tseu*)» 聖賢宮闕. En 666, l'Empereur *Kao tsong* conféra à *Lao tseu* le titre de «Empereur suprême, profond et primitif» 太上玄元皇帝 et lui éleva un nouveau bâtiment qui fut appelé le *Ts'eu-ki kong* 紫極宮. En 743, ce nom fut changé contre celui de *T'ai-ts'ing kong* 太清宮 qui apparaît dans notre inscription et qui a subsisté jusqu'à nos jours. Ces renseignements sont extraits du *Lou-yi hien tche* 鹿邑縣志, édition de 1896, chap. V, p. 9 r°.

C'est encore dans le *Lou-yi hien tche* (chap. X, b, p. 18 r°—19 v° et p. 21 v°—23 r°) que nous trouverons le texte des deux inscriptions nos XL et XLI (planches 16 et 17) accompagné de quelques remarques historiques que j'ai mises à profit.

2) 令旨. Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 368, n. 3 et p. 388, n. 2.

3) Cf. *K'in ting yuan che yu kiai*, chap. I, p. 1 v° où l'équivalent mongol de ce nom

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Une requête nous a été remise par le *yuan-chouai Tchang* [1]); il y est dit:

L'Homme véritable *Tchang*, chef de la religion, résidant dans la ville de *Tchong-tou* [2]), l'Homme véritable *Tchang* [3]) et l'Homme véritable *Wang*, résidant dans la ville de *Pei-king* [4]), de ces trois personnes dépend la porte formant palais du Saint Sage dans le temple *T'ai-ts'ing* à *Po tcheou*. Or la grande porte formant palais du Saint Sage, dépendant de ces gens, est en ruine ○ ○ ○; tel est le rapport qui a été fait.

Au sujet de cette affaire discutée par ces quatre personnes [5]) concernant (l'état de ruine où se trouve) la grande porte formant palais du Saint Sage, à ces personnes, il va être donné mission de s'en occuper. (L'Homme véritable) *Tchang* ○ ○ ○ ○ qui est le supérieur de la communauté des *sien-cheng* (religieux taoïstes), n'a-t-il pas déjà reçu cette mission de l'empereur *Mong-ko* (Mangou) [6])?

est indiqué, mais à propos d'un autre prince. Le Khaïdou qui, d'après notre inscription, était héritier présomptif en 1257, ne paraît pas être nommé dans le *Yuan che*.

1) Il s'agit de *Tchang Jeou* 張柔, qui avait le titre de *tou yuan chouai* 都元帥 et qui, depuis 1254 était gouverneur de *Po tcheou* 亳州 (*Yuan che*, chap. CXLVII, p. 3 r°).

2) Dans le voisinage immédiat de l'actuel Péking: le nom de 大都 *Ta-tou* ne fut attribué à cette ville qu'en 1272.

3) D'après le *Lou yi hien tche* (chap. X, b, p. 19 v°), cet Homme véritable *Tchang* 張眞人 se donnait le surnom de *Kou chen tseu* 谷神子; il était un des disciples de *K'iou Tch'ou-ki*.

4) Cette ville me paraît être celle qui, sous les *Leao*, était la capitale du centre, préfecture de *Ta-ting* 中京大定府 et qui, au début de la période *tcheng-yuan* (1153—1155) des *Kin*, devint le chef-lieu du district de la capitale du Nord 北京路. Les *Yuan* ne changèrent ce nom en celui de district de *Ta-ning* qu'en l'année 1270. Par conséquent, en 1257, date de notre inscription, cette ville devait encore porter le nom de capitale du Nord ou *Pei-king* 北京. L'emplacement de cette ville, à l'époque des *Leao*, des *Kin* et des *Yuan* est celui de la localité actuelle de *Tchagan soubourgan*, sur la rive gauche de la rivière Lohan entre les rivières Parkan au Sud et Couendoulin au Nord (cf. *Journ. Asiatique*, Mai-Juin 1897, p. 426, n. 2).

5) A savoir le *yuan-chouai Tchang* et les trois personnes dont les noms ont été cités dans sa lettre.

6) Le sens de cette phrase est incertain.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ces bâtiments, qu'il les reconstruise, qu'il prie pour prolonger la longévité et qu'il implore le bonheur en faveur de l'Empereur *Mong-ko* (Mangou) et de nous-même ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○. Il est dit à ○ ○ ○ ○ ○ ○: que les officiers de l'armée, que les fonctionnaires administrant le peuple, que les *ta-lou-houa-tch'e* (darougha), que les soldats qui vont et viennent pour faire appliquer (les édits impériaux), n'apportent aucun dérangement dans la reconstruction de la porte formant palais du Saint Sage et qu'il ne s'emparent de rien par violence. S'ils apportaient des dérangements ou s'ils enlevaient quelque chose par violence, de quelle façon l'ordre de reconstruire ces bâtiments serait-il exécuté, de quelle façon l'obligation de prier pour le bonheur (de l'Empereur et du prince héritier) serait-elle remplie? Après donc qu'on aura eu connaissance de cet édit princier rendu en faveur de ces gens, si quelqu'un causait des dérangements, il faudra que ces fauteurs de troubles nous soient dénoncés par le *yuan-chouai Tchang* [1]). En ce qui concerne la construction de ces bâtiments, il est ordonné au *yuan-chouai Tchang* d'apporter tout son zèle à la faciliter et à la surveiller. Tel est notre écrit.

Ecrit le dixième jour du ○ mois de l'année *ting-sseu* (1257) quand Nous étions à *Tch'e-tch'e-li-ko-la-ha*.

N° XLI. [2])

(Année 1261).

Par la puissance du Ciel éternel, l'Empereur. Edit.

Dans une requête qui Nous a été adressée par l'Homme véritable *Tchang*, il est dit: «Les taoïstes qui administrent le temple *T'ai-ts'ing* de l'arrondissement de *Po* avaient reçu autrefois un édit

1) Cf. p. 370, n. 1.

2) Cf. p. 369, n. 1. — Le texte de la planche 17 annexée au présent article est suffisamment net pour qu'il ne soit pas nécessaire de le transcrire ici.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

princier prescrivant que les courriers officiels, les fantassins et les cavaliers n'étaient pas autorisés à séjourner dans ce temple, que personne ne devait arracher ou couper les arbres qui y étaient plantés, et que ces religieux devaient s'occuper spécialement d'invoquer le Ciel en faveur de l'empereur et de prier pour sa longévité. Or maintenant cet édit princier autrefois reçu a été repris. Je demande qu'il me soit rendu».

Nous approuvons cette requête et nous ordonnons ceci en ce qui concerne les taoïstes du temple *T'ai-ts'ing* de l'arrondissement de *Po*: conformément aux anciens réglements, que les envoyés officiels, les fantassins et les cavaliers ne soient pas autorisés à séjourner dans ce temple; que personne ne puisse couper les arbres qui s'y trouvent; qu'on ne puisse y enlever de force aucun objet quel qu'il soit. En outre, nous désirons que le *pa-tou-eul* (batour) *Tchang* [1]) exerce constamment une protection rigoureuse sur le temple *T'ai-ts'ing*. Nous ordonnons à ceux qui dirigent cette communauté taoïste de redoubler de surveillance attentive pour la récitation des prières par lesquelles on invoque le Ciel en faveur de l'Empereur, de ses fils et de ses petits-fils et on prie pour leur longévité; qu'ils ne se relâchent point. Respectez cela.

(Sceau impérial).

Vingt-septième jour du quatrième mois de la deuxième année *tchong-t'ong* (1261).

1) Le *Lou yi hien tche* estime qu'ici encore il s'agit de *Tchang Jeou* (cf. p. 370, n. 1) et il réfute l'opinion de ceux qui ont voulu voir dans ce personnage *Tchang Hong-lio* 張宏略. Batour «le brave» est un surnom honorifique qui, d'après le *Tchouo keng lou*, ne fut accordé qu'à quatre Chinois à l'époque des *Yuan*, le premier d'entre eux étant 文忠武王; le *Lou yi hien tche* propose de lire 張 au lieu de 文 et de reconnaître dans ce personnage *Tchang Jeou* qui reçut en effet le nom posthume de 忠武 et qui eut après sa mort le titre de roi de *Jou-nan* 汝南王.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Stèle de Long-men (Chàn-si). [1])

N° XLII.

(Année 1275).

Par la force du Ciel éternel et par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur; Edit.

Tong Jo-tch'ong, Homme véritable du temple *Kouang-tchai* [2]), ainsi que *Kiang Chan-sin* [3]), Homme véritable conforme au calme, ont édifié, dans les sous-préfectures de *Yong-ho* [4]) et de *Lin-fen* [5]) qui dépendent du district de *P'ing-yang*, des temples de la souve-

1) Les inscriptions n^os^ XLII et XLIII (planches 18 et 19) sont gravées sur les deux faces d'une stèle qui se trouve dans le temple du divin *Yu* 神禹廟; ce temple occupe toute la petite île qui divise le cours du *Houang ho* à l'issue du fameux défilé de *Long-men* 龍門; il est à 80 *li* au Nord-Est de la ville de *Han-tch'eng hien* 韓城縣 (prov. de *Chàn-si*), et à 25 *li* au Nord-Ouest de la ville de *Ho-tsin* 河津 (prov. de *Chan-si*).

J'ai estampé ce monument le 22 Septembre 1907, mais ce n'a pas été sans peine que j'ai découvert la stèle; elle gisait à l'entrée d'un petit bâtiment secondaire au Sud-Ouest de l'île et les pêcheurs installés là s'en servaient comme de table pour faire leur cuisine; à moins que ma visite n'ait attiré l'attention du religieux préposé à ce temple sur cette pierre, il est fort à craindre qu'elle ne soit bientôt irrémédiablement endommagée.

Ces deux inscriptions sont rédigées, la première en chinois et en transcription Phags-pa, la seconde en chinois et en *langue mongole* écrite en caractères de Phags-pa; cette seconde inscription (n° XLIII), datée de 1276, a une réelle importance puisqu'elle nous fournit le plus ancien spécimen connu d'un texte suivi rédigé en langue mongole et écrit en caractères de Phags-pa. Je n'ai trouvé ces deux inscriptions reproduites dans aucun ouvrage Chinois.

2) Le temple *Kouang-tchai* 光宅宮 était destiné à loger la communauté taoïste chargée de desservir le temple de *Yao* reconstruit en 1269 sous la direction de *K'iang Chan-sin* au Sud de *Lin-fen* (ville préfectorale de *P'ing-yang*). Voyez *Chan-si t'ong tche*, édition de 1734, chap. CLXVIII, p. 32 r°.

3) Le dernier caractère du nom de ce personnage est effacé sur la stèle. Je l'ai rétabli grâce aux indications du *Chan-si t'ong tche* qui cite en divers endroits *Kiang Chan-sin* à propos de réparations faites à divers temples (chap. CLXIV, p. 23 r°, chap. CLXVII, p. 23 r°, chap. CLXVIII, p. 32 r°.

4) *Yong-ho* 榮河 est aujourd'hui la sous-préfecture de ce nom, dépendant de la préfecture de *P'ou-tcheou*, dans la province de *Chan-si*.

5) *Lin-fen* 臨汾 est la sous-préfecture qui constitue la ville préfectorale de *P'ing-yang* 平陽, province de *Chan si*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

長生天氣力裏
大福蔭護助裏
皇帝聖旨。光宅宮眞人董若冲。
崎應眞人姜善信。在平陽路
榮河臨汾縣起蓋
后土
堯廟。及於河解洪洞趙城
修理
伏羲媧皇舜禹湯河瀆等
廟宇。仰
董若冲凡事照依累降
聖旨依舊管領行者。仍仰本路
官司常加護持禁約諸人毋
得沮壞。及使臣軍馬人等不
得安下搔擾。准此。

至元十二年二月。日。

提點成若安立石。

N° XLII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

raine Terre [1]) et de *Yao* [2]); en outre, (dans les localités de) *Ho-tsin* [3]), *Hong-tong* [4]) et *Tchao-tch'eng* [5]), ils ont réparé les bâtiments des temples de *Fou-hi* [6]), de la souveraine *Koua* [7]), de *Chouen* [8]), de *Yu* [9]) et de *T'ang* et (du dieu) du Fleuve [10]); j'ordonne que

1) Le temple de la souveraine Terre 后土祠 est à 10 *li* au Nord de la sous-préfecture de *Yong-ho* 榮河 (cf. plus haut, p. 373, n. 4). Le culte de la souveraine Terre avait été institué dans ce lieu en 113 av. J.-C. par l'Empereur *Wou*, de la dynastie *Han* (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, trad. fr., t. III, p. 476, n. 3). Le temple de la souveraine Terre était un des plus importants de l'empire au temps des *Kin* et des *Yuan* (cf. *Yong-ho hien tche*, chap. II, p. 12 r°).

2) Le temple de *Yao* 堯廟 est à peu de distance au Sud de la ville préfectorale de *P'ing-yang* (soit *Lin-fen hien*); je l'ai aperçu le 28 Septembre 1907 peu avant d'entrer à *P'ing-yang fou*, car il se trouve tout près de la route, à l'Ouest; mais je n'ai pas eu le temps de le visiter. On trouvera une notice sur ce temple célèbre dans le *Chan-si t'ong tche* (chap. CLXIV, p. 23 r°—24 v°); les travaux de réfection entrepris par *K'iang Chan-sin* y sont mentionnés. On sait que l'Empereur *Yao* passe pour être originaire de la région de *Lin-fen*, c'est ce qui explique l'importance du temple qui lui est consacré dans ce lieu.

3) L'inscription présente les caractères 河解, mais la transcription Phags-pa prouve qu'il faut lire 河津 *Ho-tsin*; c'est en effet de la sous-préfecture de *Ho-tsin* 河津 (préf. sec. de *Kiang*, prov. de *Chan-si*) que dépendait, à l'époque mongole, l'île de *Long-men* où se trouve le temple de *Yu* réparé par *K'iang Chan-sin*.

4) *Hong-tong* 洪洞 est aujourd'hui la sous-préfecture de ce nom, dans la préfecture de *P'ing-yang*, prov. de *Chan-si*.

5) *Tchao-tch'eng* 趙城 est aujourd'hui la sous-préfecture de ce nom, dans la préfecture secondaire de *Houo* 霍, prov. de *Chan-si*.

6) Il y a un temple de *Fou-hi* à 50 *li* au SE de *Hong-tong hien* et un autre au SE de *Tchao-tch'eng hien*; mais le premier a été édifié en 1306 et le second pendant la période *tche-ta* (1308—1311). Notre inscription étant de 1275, ne pourrait faire allusion à aucun de ces deux temples. Peut-être cependant le temple de *Fou-hi* à 50 *li* au SE de *Hong-tong hien* est-il plus ancien que ne le dit le *Chan-si t'ong tche* (chap. CLXIV, p. 26 v° et 30 v°).

7) Ce temple est à 5 *li* en-dehors de la porte Est de *Tchao-tch'eng hien* (cf. *Chan-si t'ong tche*, chap. CLXIV, p. 30 v° et suiv., où nous apprenons que ce temple fut réparé en 1264 par le taoïste *Tchang Tche-yi* 張志一). *Niu-koua* 女媧 est un ancien souverain qui est représenté sous les traits d'une femme dès le deuxième siècle de notre ère, sur les bas-reliefs de la famille *Wou*.

8) A 40 *li* à l'Ouest de *Hong-tong hien*, il y a un temple de *Chouen* 舜 qui date de l'année 1029 (*Chan-si t'ong tche*, chap. CLXIV, p. 27 v°). Peut-être est-ce celui dont il est question ici.

9) Le temple de *Yu* le grand 大禹廟 est celui qui occupe l'île de *Long men* (cf. plus haut, p. 373, n. 1). Le *Chan-si t'ong tche* (chap. CLXVII, p. 23 r°) le rattache

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Tong Jo-tch'ong, se conformant en toute chose aux augustes édits qui ont été promulgués à plusieurs reprises, administre et agisse d'après ces anciennes règles; j'ordonne en outre aux autorités de ce district de protéger constamment (ces religieux) et d'interdire que les autres hommes leur portent dommage et que les courriers officiels, les gens de l'armée et les cavaliers s'arrêtent chez eux ou les dérangent. Respectez cela.

Douzième année *tche-yuan* (1275), deuxième mois, ○ jour.

Le *t'i-tien Tch'eng Jo-ngan* a érigé cette stèle.

N° XLIII. [1])

(Année 1276).

Par la protection bienheureuse de l'Empereur qui règne par la force du Ciel éternel, le prince impérial roi du *Ngan-si* [2]); édit princier.

Edit princier publié dans toutes les provinces et adressé aux officiers qui commandent à l'armée, ainsi qu'aux soldats de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) des chefs-lieux d'arrondissements et des cités sous-préfectorales, aux courriers officiels qui vont et viennent pour faire appliquer (les édits impériaux).

Dans les augustes édits de l'empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz) et de l'empereur *Hia-han* [3]), (il est dit: «Pour ce qui est des *ho-*

à la sous-préfecture de *Ho-tsin* (cf. p. 375, n. 3) et rappelle les travaux qui y furent exécutés par *K'iang Chan-sin*.

10) Le temple de *T'ang* et celui du dieu du Fleuve ne paraissent plus exister dans aucune des trois sous-préfectures de *Ho-tsin*, *Hong-tong* et *Tchao-tch'eng*.

1) Cf. p. 373, n. 1.

2) Ce roi du *Ngan-si* était Mangala, troisième fils de Setsen Khan (Koubilaï). J'ai déjà publié une inscription qui émane de lui et qui date, comme celle-ci, de l'année 1276 (cf. n° VIII, *T'oung pao*, 1904, p. 405—410).

3) L'Empereur dont il est ici question ne peut guère être que Ogotai (*T'ai tsong*); dans les pièces XLVII et XLVIII on trouvera écrit *Ho-han* 哈罕 le nom qui est ici transcrit *Hia-han* 匣罕.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

長生天氣力裏
皇帝福廕裏
皇子安西裏
皇帝福廕裏
軍安西裏
人每王令
來往每州
行踏城旨。
的使鎭道
臣每達與
遍行魯曾
行省花赤
省官人每
人并

令旨。

成吉思皇帝聖旨裏。
天祈福
聖旨
令旨。

天祈福者。差發地稅商税不揀里
皇帝位裏平章
禹王位裏
皇帝聖旨裏。
和尚
也
里

克温先生達失蠻地稅商税不揀
里
甚麼差發道來。休失了者。今照
依在先
甚麼
N° XLIII.

有的
的
甚麼
府
人交住的
先生每
根底實實的
與祈福
也。福底
這者。爲
頭兒
裏頭
董實
廟
那般這
般。休
者。不揀
告
人每
來
往
行
踏
的
使
臣
每
遍
行
省
官
人
每
并
站
赤
人
每
軍
官
每
處
達
魯
花
赤

chang (religieux bouddhistes), des *ye-li-k'o-wen* (religieux nestoriens), des *sien-cheng* (religieux taoïstes) et des *ta-che-man* (prêtres musulmans), les taxes foncières et les taxes commerciales et n'importe quelle sorte de réquisition, qu'on ne les leur applique pas, mais qu'ils invoquent le Ciel et demandent le bonheur (pour l'Empereur). Ainsi a été dit».

Maintenant, en conformité avec les règlements de ces précédents édits, (à savoir) «que les taxes foncières et les taxes commerciales et n'importe quelle sorte de réquisition ne leur soit pas appliquée, mais qu'ils invoquent le Ciel et demandent le bonheur (pour l'Empereur); ainsi a été dit», cet édit princier est donné pour qu'ils le gardent et pour qu'ils s'y conforment à l'Homme véritable *Kiang* [1]), à l'Homme véritable *Tong* [2]) qui remplace son prédécesseur (?) [3]), au religieux taoïste *Kiao*, qui sont les chefs de ceux qui prient pour le bonheur (de l'Empereur), et qui sont les directeurs du temple de *Yao* [4]), du temple de la souveraine Terre [5]) et du temple du roi *Yu* [6]), lesquels temples se trouvent dans la préfecture de *P'ing-yang*. Que, dans les temples et dans les habitations de ces (religieux), les courriers officiels ne séjournent pas, qu'on n'exige pas des fournitures en literie et en chevaux, qu'on ne prenne pas de force des biens fonciers ou des biens meubles. Ces *sien-cheng* (religieux taoïstes)... qu'on ne se fie pas... pour faire des agissements contraires au règlement [7]); si on agissait contrairement au règlement, n'aurait-on pas lieu de craindre?

1) *Kiang Chan-sin* 姜善信; cf. p. 373, n. 3.

2) *Tong Jo-tch'ong* 董若冲; cf. p. 373, ligne 6.

3) L'expression 替頭裏 me paraît fort obscure.

4) Cf. p. 375, n. 2.

5) Cf. p. 375, n. 1.

6) Cf. p. 375, n. 9.

7) Le texte me paraît ici tronqué; le sens devait être: «Puisque ces *sien-cheng* sont en possession de cet édit princier, que personne ne se fie sur sa force pour faire des agissements contraires aux réglements».

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

N° XLIV.

| | | |

N° XLV.

N° XLIV (6a).

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Notre édit princier.

Ecrit au moment où Nous nous trouvions à *King-tchao-fou* [1]), le vingt-sixième jour du premier mois de l'année du rat (1276).

Stèle de Yu tcheou (prov. de Tche-li). [2])

N° XLIV.

(Année 1280).

Par le Ciel éternel, par la protection bienheureuse[3]), l'Empereur; édit.

Edit adressé aux *siuan-fou-sseu* [4]), aux *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) qui sont dans les villes et dans les villages, aux fonctionnaires civils, à l'Homme véritable *K'i* [5]) qui est le chef [6]) des *sien-cheng* (religieux taoïstes) [7]):

Avec la leçon que nous donne l'inscription, il faudrait au contraire traduire: «Que ces *sien-cheng* ne se fient pas (sur cet édit) pour faire des agissements contraires au règlement. S'ils agissaient contrairement au règlement, n'auraient-ils pas lieu de craindre?» — Mais ce sens serait en contradiction formelle avec celui que présente la fin de toutes les inscriptions analogues et d'ailleurs ces menaces à l'adresse des religieux seraient hors de propos.

1) 京兆府. C'est l'actuel *Si-ngan fou*.

2) La préfecture secondaire de *Yu* 蔚 dépend de la préfecture de *Siuan-houa*, dans la province de *Tche-li*. Le temple bouddhiste *Yu-ts'iuan* 玉泉 qui est dans le village de *Feou-t'ou* 浮圖村, à 20 *li* au Sud de la ville, a conservé une stèle de l'époque des *Yuan* qui est intéressante parce qu'elle se rapporte au long débat entre les Bouddhistes et les Taoïstes et complète ainsi les textes que nous avons déjà publiés à ce sujet (*T'oung pao*, 1904, p. 366—404). Sur l'avers de la stèle est gravé un édit impérial de l'année 1280 confirmant en faveur des Bouddhistes les dispositions de l'édit de 1258 (n° V); cet édit de 1280 offre beaucoup d'analogie avec un autre édit (n° VI) que j'ai rapporté à l'année 1261, mais qui pourrait aussi bien être de l'année 1273 (*T'oung pao*, 1904, p. 390—394). Sur le revers de la stèle du temple *Yu-ts'iuan*, les religieux bouddhistes ont pris plaisir à graver l'acte de restitution qu'ils avaient obtenu de leurs rivaux taoïstes. — Je n'ai pas pu me procurer l'estampage de ce monument; je reproduis le texte tel qu'il se trouve dans le *Yu tcheou tche* 蔚州志 (édition de 1877, chap. IX, p. 13 r°—14 r°).

3) Il est possible que le texte du *Yu tcheou tche* soit ici incomplet et qu'il faille rétablir la formule usuelle: «Par la force du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse...».

4) Le texte du *Yu tcheou tche* donne la leçon 宣慰你; il faut vraisemblablement lire 宣撫司, comme dans la pièce n° VI.

5) Ce personnage s'appelait *K'i Tche-tch'eng* 祁志誠; nous trouvons à son sujet dans le *Yuan che* (chap. CCII, p. 4 v°) quelques indications sans grande importance.

6) Entre les mots *K'i tchen jen* et les mots *t'eou sien cheng mei ken ti*, le *Yu tcheou tche* marque une lacune d'un caractère; c'est le mot 爲 qu'il faut suppléer.

7) Entre les mots *sien cheng mei ken ti* et les mots *siuan yu ti*, le *Yu tcheou tche*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

En l'année du cheval (1258), les *ho-chang* (religieux bouddhistes) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes) ont soutenu des controverses; les partisans du Bouddhisme ont remporté la victoire sur les *sien-cheng* (religieux taoïstes); à la suite de cela, dix-sept *sien-cheng* (religieux taoïstes) eurent la tête rasée et reçurent l'ordre [1]) de devenir *ho-chang* (religieux bouddhistes); sur les quatre cent quatre-vingt deux temples et édifices religieux, appartenant primitivement [2]) aux *ho-chang* (religieux bouddhistes), dont les *sien-cheng* (religieux taoïstes) s'étaient emparés par usurpation, deux cent trente sept de ces temples et de ces édifices, avec leurs champs, leurs eaux et leurs terres, durent être rendus tous ensemble aux *ho-chang* (religieux bouddhistes); ainsi fut dit. L'Homme véritable qui était le chef des *sien-cheng* (religieux taoïstes), donna des actes écrits attestant la restitution [3]). En outre, on dut prendre les écrits fabriqués d'une manière mensongère par les *sien-cheng* (religieux taoïstes) et en même temps les planches servant à imprimer ces écrits pour les brûler; tout ce qui avait été gravé ou écrit sur des stèles de pierre ou sur n'importe quoi dut aussi être détruit; ainsi fut dit. En outre, dans les représentations que les *sien-cheng* (religieux taoïstes) faisaient autrefois des trois religions, *Che-k'ia meou-ni fo* (le Buddha Çâkyamuni) était placé au centre; les images de *Lao kiun* et de *K'ong tseu* étaient, l'une à gauche, l'autre à droite; il en était ainsi dès l'origine; au sujet du rapport qui fut fait pour dire que maintenant les *sien-cheng* (religieux taoïstes), agissant contrairement aux anciens règlements, donnaient à *Che-k'ia meou-ni fo* (le Buddha

a tort de marquer trois caractères manquants; la ligne s'interrompt après les mots *sien cheng mei ken ti* et on reporte à la ligne suivante les mots *sinan yu ti*. Voyez plus loin le fac-simile de l'inscription de 1314.

1) Au lieu de 交, lisez 教 comme dans le n° VI.

2) Avant le mot 前, le caractère manquant est le caractère 已.

3) Au lieu de 迅, suivi de l'indication d'un caractère manquant, lisez 退 狀 comme dans le n° VI.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Çâkyamuni) une place inférieure, (il fut décrété que) les places devraient être données conformément aux règlements autrefois en usage concernant les trois religions et que, toutes les fois qu'une place inférieure était assignée à *Che-k'ia meou-ni fo* (le Buddha Çâkyamuni), il serait ordonné de détruire (cette représentation des trois religions). Ainsi fut dit et décidé.

Or maintenant ceux qui ont la direction générale des *ho-chang* (religieux bouddhistes) Nous ont adressé une requête où ils disaient: «Des temples et édifices religieux qui devaient nous êtres rendus, une moitié ne nous a pas encore été restituée; d'ailleurs ceux qui nous ont été rendus nous sont de nouveau contestés. En outre, des textes canoniques qui ont été fabriqués d'une manière mensongère, et des planches servant à les imprimer, une moitié n'a pas encore été brûlée. Dans les représentations des trois religions, les places ne sont pas assignées conformément aux anciens règlements». Telles sont les dépositions qu'ils ont prononcées.

Si ces dépositions sont reconnues exactes, puisque Nous avons déjà une fois tranché la question de cette façon, il faut simplement se conformer à la décision déjà rendue: les temples et édifices religieux qui n'ont pas encore été rendus, ainsi que les champs, les eaux et les terres qui sont la propriété des temples, devront leur être tous rendus; les textes canoniques qui ont été fabriqués d'une manière mensongère ainsi que les planches servant à les imprimer, quand ils n'auront pas encore été détruits par le feu, devront être détruits; les représentations des trois religions devront être conformes aux anciens règlements. Tel est notre édit impérial que Nous publions. Les personnes qui contreviendraient à ce qui a été dit dans Notre précédent arrêt et qui refuseraient de rendre ou contesteraient des temples et édifices religieux, ainsi que des champs, des eaux ou des terres, seraient coupables. D'ailleurs, ces *ho-chang* (religieux bouddhistes) sont en possession de notre édit impérial

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

ainsi conçu. Ceux donc qui agiraient contrairement à Notre précédent arrêt et qui contesteraient des temples et édifices religieux, des champs, des eaux ou des terres qui ne les concernent pas, ces gens-là n'auront-ils pas lieu de craindre et ne seront-ils pas coupables?

Notre Edit.

Ecrit lorsque Nous étions [1]) à *Ta-tou* [2]), le vingt-cinquième jour du deuxième mois de la dix-septième année *tche-yuan* (1280).

N° XLV. [3])

(Année 1280).

Le taoïste *Yen Tche-tsin*, directeur de temple dans le temple *Fei-ts'iuan* qui est dans la sous-préfecture de *Ling-sien* [4]) de l'arrondissement de *Yu*, considère humblement ceci: Auparavant, il y a eu un *sien-cheng* (religieux taoïste), le défunt maître *Ye-ye-heou*, qui, à l'origine, a pris par usurpation l'emplacement d'un ancien temple bouddhique sur la montagne *Feou-t'ou* et qui y a construit un temple taoïste. Plus tard, ○ *Tche-ming* [5]) y fixa derechef par usurpation sa résidence. En l'année *wou-wou* (1248), il y eut un envoyé (impérial), le *t'i-tien Ts'eu*, qui vint en apportant un édit impérial dans lequel il était dit: «Des quatre cent quatre vingt deux temples et édifices religieux que les *sien-cheng* (religieux taoïstes) ont pris par usurpation aux *ho-chang* (religieux bouddhistes), il est

1) 有時分 = «lorsque nous étions». Le *Yu tcheou tche* écrit par erreur 酉 au lieu de 有.

2) Péking.

3) Cette inscription est gravée au revers de la stèle sur l'avers de laquelle se trouve l'inscription n° XLIV.

4) L'ancienne sous-préfecture de *Ling-hien* correspond à la ville même de *Yu* 蔚. Cependant je ne trouve aucune mention du temple taoïste *Fei-ts'iuan* dans le *Yu tcheou tch*:

5) Ce doit être quelque autre religieux taoïste.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

décrété qu'on en restituera deux cent trente sept aux *ho-chang* (religieux bouddhistes). Respectez cela».

Il est de fait que (le temple de) la montagne *Feou-t'ou* était au nombre de ceux qu'on doit restituer; ce ○ *Tche-ming*, conformément à l'édit reçu, rédigea donc par devant le magistrat un acte de restitution; cependant ce temple et ses édifices religieux, ses eaux et ses terres n'ont point encore été rendus et (○ *Tche-ming*) a résidé là par usurpation jusqu'au neuvième jour du premier mois de la présente année; il y eut alors un homme qui vint de la part du directeur des religieux bouddhistes ○ ○ ○ à *Siuan-tō-fou* [1]), apportant la copie d'un édit, revêtu du sceau de l'Empereur, qui avait été lu publiquement dans le temple bouddhique ○ *-tchong* [2]), à *Ta-tou* [3]), le vingt-cinquième jour du deuxième mois de la dix-septième année *tche-yuan* (1280). Maintenant il en a été donné publiquement lecture dans la résidence du chef de l'arrondissement; il y est dit: «En l'année du cheval (1258), il a été décidé que, sur les quatre cent quatre vingt deux temples et édifices religieux que les *sien-cheng* (religieux taoïstes) avaient pris par usurpation aux *ho-chang* (religieux bouddhistes), deux cent trente sept seraient rendus aux *ho-chang* (religieux bouddhistes); ceux de ces temples et édifices religieux qui n'ont pas encore été restitués, ainsi que les champs, eaux et terres qui sont la propriété de ces temples, il faut les rendre sur le champ; ceux qui contreviendraient aux termes de cet arrêt et qui refuseraient la restitution ou feraient des contestations seront coupables. Respectez cela».

Maintenant donc, (moi, *Yen) Tche-tsin*, pour obéir entièrement aux intentions prescrites dans l'édit impérial qui a été rendu, j'ai

1) C'est la ville actuelle de *Siuan-houa fou*.

2) Vraisemblablement le temple *Min-tchong* 憫忠寺. Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 387, n. 4.

3) Péking.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

écrit un acte de restitution concernant le temple taoïste *Fei-ts'iuan* de la montagne *Feou-t'ou* avec tout ce qu'il comporte de salles et d'habitations et tout ce qui dépend de ce temple en fait de champs, eaux, terres, jardins, forêts, arbres, ○ et cloches; que, comme autrefois, ce temple redevienne, comme il doit l'être, un temple bouddhique; qu'ordre soit donné aux religieux bouddhistes qui ont porté plainte d'en prendre l'administration pour en faire un temple bouddhique comme autrefois et pour s'y occuper à faire des prières en vue de prolonger la longévité de l'empereur. Si, après cette restitution, il y a encore des terres qu'on dissimule et des ordres qu'on n'exécute pas, (moi, *Yen) Tche-tsin*, je consens volontiers à être appelé en garantie de ces violations intentionnelles de l'édit impérial et je ne décline aucune responsabilité; cet engagement que je prends est sincère ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○.

Stèle du temple du Roi dragon blanc (Po long wang miao 白龍王廟*), dans le faubourg occidental de la ville préfectorale de Tchang-tö fou* 彰德府 *(prov. de Ho-nan).* [1])

N° XLVI.

(Année 1296). [2])

Par la puissance du Ciel éternel, l'Empereur. Edit.

Voici ce qui est dit, dans tous les chefs lieux d'arrondissements,

1) La stèle dont on trouvera la reproduction sur la planche 20, nous a conservé quatre édits impériaux de l'époque des *Yuan* (nos XLVI—XLIX). Le temple où elle est située est consacré à une de ces nombreuses divinités locales connues sous le nom de «roi dragon» 龍王, et, comme ce temple est à l'Ouest de la ville de *Tchang-tö fou* et que le blanc est la couleur correspondant à l'Ouest, on l'a nommé le temple du roi dragon blanc. Cet édifice occupe l'emplacement de l'ancien temple taoïste *Chang-ts'ing tcheng-yi* 上清正一 — dont il est question dans les édits que nous allons traduire. Cette inscription est reproduite dans le *Ngan yang hien kin che lou* 安陽縣金石錄 publié vers 1820 par *Wou Mou-chouen* 武穆淳 (chap. IX, p. 1 r°—4 v°).

2) La formule «par l'aide de la protection bienheureuse» parait avoir été omise par simple inadvertance.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

長生天皇帝聖旨。底氣力裏聖天道與隨每赤每花魯
州城縣寨村鎮小官員每去的
達魯花赤每因也使臣每。大小官底每去失
脫底不根腳裏。那箇大小温已先生苔失
例裏。告。揀那也使臣每。大小官底每去失
聖旨彰德府祝福祝願的人每。差發休着者。
天根底不脫因的來的
有的李大師爲頭先生正清的上來的者。
一宮有的李大師爲頭先生正清的上來的者。
每。一宮有的李大師爲頭先生正清的上來的者。
根每。一宮有的李大師爲頭先生正清的上來的者。
聖旨
太上老君的根每。一宮有的李大師爲頭先生正清的上來的者。
天與
咱每祝願道子休
福祝願道子休
者。別了者。
爲這般上頭
聖旨與來。把着行踏的每。先這他是口祇應每使休的。生每的官
N° XLVI.
與者。祇應每使休的。生每的官
這東這的休要者。西。的每要者。臣。休下觀
是麼者。揀每田地地稅下觀子裏
力奪麼者。揀那田地地稅商者。房鋪頭裏
要者。揀那田地地稅商者。房鋪頭裏
道呵。要者。揀那田地地稅商者。房鋪頭裏
聖旨道呵。要者。揀那田地地稅商者。房鋪頭裏
御寶聖旨道呵。要者。揀那田地地稅商者。房鋪頭裏
俺每聖旨根底休做者。做別箇沒躲不怕那甚麼。
俺每聖旨的。做根底休做者。做別箇沒躲不怕那甚麼。
聖旨俺每的。做根底休做者。做別箇沒躲不怕那甚麼。
猴兒年六月十四日開
平府有的時分寫來。
猴兒年六月十四日開
平府有的時分寫來。

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

les villes préfectorales et les bourgades, aux *ta-lou-houa-tch'e* (darougha), aux fonctionnaires grands et petits et aux courriers officiels qui vont et viennent:

D'après de précédents édits impériaux, (en ce qui concerne) les *t'o-yin* (doïn, religieux bouddhistes), les *ye-li-k'o-wen* (erkheoun, religieux nestoriens), les *sien-cheng* (religieux taoïstes) et les *ta-che-man* (danishmend, religieux musulmans), qu'aucune sorte de réquisition, grande ou petite, ne leur soit imposée, mais qu'ils adressent des supplications au Ciel en priant pour le bonheur (de l'Empereur) et en formulant des vœux (en faveur de l'Empereur).

En vertu des règlements de ces édits ainsi conçus, (voici ce que je dis): Le grand maître *Li* qui se trouve dans Notre temple taoïste *Chang-ts'ing tcheng-yi*, à *Tchang-tō fou*, est le chef des religieux taoïstes et est le successeur sans interruption des taoïstes qui furent les continuateurs de *T'ai-chang Lao kiun* [1]); il invoque le Ciel et, en notre faveur, formule des vœux et demande le bonheur. Puisque les édits impériaux précités qu'on garde et auxquels on se conforme ont été donnés, (voici ce qui est prescrit): Les temples et les habitations de ces taoïstes leur appartiennent; que les courriers officiels n'y séjournent pas et qu'ils n'exigent pas les fournitures en literie et en bêtes de somme; que les taxes foncières et les taxes commerciales ne soient pas payées (par ces religieux); pour tout ce qui leur appartient en fait de champs cultivés, d'eaux et de terres, que qui que ce soit [2]) ne prenne quoi que ce soit en se fiant sur sa puissance. Ces (taoïstes) pouvant réellement se dire [3]) en possession de cet édit ainsi conçu, revêtu du sceau impérial, qu'on ne se livre à aucun agissement en opposition avec notre édit impérial et con-

1) *Lao tseu*. Cette phrase ne laisse pas que d'être assez obscure et ma traduction est douteuse.

2) Il semble que le mot 不 ait été omis et qu'il faille lire 不棟那阿誰.

3) Les mots 休道 sont inintelligibles. Je pense qu'il faut lire 却道, comme dans la pièce XLVIII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

長生天底氣力裏
大福蔭護助裏
皇帝聖旨。城子裏的達魯花赤每根
底管軍的官人每根的管民
的官人每根的軍人每根的
過往使臣每根的民戶根的
宣諭的
聖旨。
成吉思皇帝
哈罕皇帝聖旨裏。和尙也里可温先
生荅失蠻每。除地稅商稅。不
揀甚麽休當者。告
天祈福與者。莫道來。如今依在先
聖旨躰例裏。除地稅商稅外。不揀甚
麽差發休交當者。告
天祈福與者。莫道。彰德府有的上清
正一宮洞淵普濟廣德眞人
正一清的徒弟通玄大師文
德圭把着行的
聖旨與來。這的每宮觀裏房子裏。使
臣休下者。鋪馬祗應休當者。
地土園菓水碾解典庫浴房
不揀甚麽休奪要者。
這先生每有
聖旨莫道。沒躰例的事。休做者。做呵。
他不怕那甚麽。
聖旨。

猴兒年七月二十八日。上都有的時分寫來。

N° XLVII.

Original from HARVARD UNIVERSITY
Digitized by Google
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

traire à ces règlements. Ceux qui le feraient, n'auraient-ils pas lieu de craindre?

Notre Edit.

Ecrit le quatorzième jour du sixième mois de l'année du singe (1296), quand nous étions à *K'ai-p'ing fou.* [1])

N° XLVII. [2])

(Année 1296).

Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit.

Edit adressé aux *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) qui sont dans les villes, aux officiers commandant à l'armée, aux officiers qui commandent au peuple, [3]) aux hommes de l'armée, aux courriers officiels qui vont et viennent et aux gens du peuple.

Par les édits de l'Empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz) et de l'Empereur *Ho-hân* [4]), (il a été prescrit que, «en ce qui concerne) les *ho-chang* (religieux bouddhistes), les *ye-li-k'o-wen* (religieux nestoriens), les *sien-cheng* (religieux taoïstes) et les *ta-che-man* (prêtres musulmans), ils seraient exemptés des taxes foncières et des taxes commerciales, qu'aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour le bonheur (de l'Empereur); ainsi a été dit».

Maintenant, nous conformant à ce qui a été (prescrit) précédemment dans les règlements de ces édits impériaux, (à savoir) «qu'ils seraient exemptés des taxes foncières et des taxes commer-

1) Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 383, n. 2.

2) Cf. p. 336, n. 1, et planche 20.

3) On trouve ici la graphie 根的 au lieu de 根底. De tous les textes que j'ai traduits, il résulte que l'expression *ken ti* est toujours la marque du datif. Cette observation rectifie ce que j'ai dit dans le *T'oung pao* de 1904, p. 378, n. 5.

4) Cf. p. 376, n. 3.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

ciales [1]), qu'aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour le bonheur (de l'Empereur); ainsi a été dit»,

Cet édit impérial mis en vigueur est donné pour qu'il le possède à *Wen Tŏ-kouei*, grand maître pénétrant les ténèbres, disciple de *Tcheng Yi-ts'ing*, Homme véritable qui creuse la profondeur, qui sauve tous les êtres, qui élargit la vertu, du temple *Chang-ts'ing tcheng-yi* qui se trouve à *Tchang-tŏ fou*. Que, dans les temples et les habitations de ces (religieux), les courriers officiels ne séjournent pas et qu'on n'applique pas (à ces religieux) les réquisitions en literie et en chevaux; que personne ne prenne quoi que ce soit de leurs champs et de leurs terres, de leurs jardins et de leurs fruits, de leurs moulins à eau, de leurs bibliothèques et de leurs salles de bains. Puisque ces *sien-cheng* (religieux taoïstes) sont en possession de cet édit impérial ainsi conçu, qu'on ne se livre à aucun agissement contraire à ces règlements; ceux qui le feraient, n'auraient-ils pas lieu de craindre?

Edit.

Ecrit le vingt huitième jour du septième mois de l'année du singe (1296), quand nous étions à *Chang-tou*.

N° XLVIII. [2])

(Année 1297).

. . . . [3]) Cet édit impérial mis en vigueur est donné pour qu'ils le possèdent à *Wen Tŏ-kouei*, Homme véritable qui conserve la

1) Le mot 外 est inintelligible. Si on l'admettait en effet, il faudrait le construire avec 除 et traduire: «à l'exception des taxes foncières et des taxes commerciales»: le sens serait alors que ces religieux sont astreints à payer les taxes foncières et les taxes commerciales, mais qu'aucune autre réquisition ne peut leur être imposée. Mais cela serait en contradiction formelle avec ce qu'on vient de lire dans l'édit n° XLVI (p. 388, lignes 21—22) et avec ce qui est dit dans les autres édits analogues. Je traduis donc comme si le mot 外 n'existait pas.

2) Cf. p. 386, n. 1, et planche 20.

3) Le début de cet édit est identique, à quelques légères variantes près, à celui de

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

敕天聖天　哈罕皇帝成吉思皇帝聖旨。宣諭的
賜祈福　皇帝聖旨的
大福躰　皇帝聖旨的
上者。例者。生每。聖旨　來往城子裏官每根的
清麼裏。莫道。不道。不揀來。揀甚和　達魯花赤官人每
正道一這彰甚麼差也　使臣每根的
化眞一官住持太平　根的
玄輔德府有發休　每根的
應法師文崇純的　
根師太德靜　
眞道一德圭的　
執師行　
把宮觀殿宇　
下宮觀　
池沼者。舖馬　
產休每　
田裏的　
房來。眞　
舍這根　
不者。要　
棟者。奪　
甚。與　
池麼　
沼甚　
者。麼　
舖裏　
馬宇　
下觀　
宮殿　
觀行　
行太　
太文　
文住　
住持　
持的　
的有　
有發　
發休　
休每　
每根　
根的　
的。他道。莫　
道。莫　
莫　
聖旨　
旨　
聖旨　
旨俺　
俺的。他道。奪麼。與房來。眞道一上清麼裏。莫道。不道。不揀來。揀甚和　
不無要不者。舍這根玄輔德府有發休　
怕躰者。棟田裏的應化眞一官住持太平　
那例這甚產休每執法師文崇純的　
甚勾的麼池下宮把行太　
麼。當每他沼者。觀行　
休却每水舖殿的　
做道的土馬宇　
者。俺休園祇應他　
做有强林應他　
呵　行礙休每　
柳鷄　
林兒　
裏年　
有二　
時月　
分初　
寫一　
來。日

N° XLVIII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

pureté, qui contient l'unité, qui aide la transformation, directeur du temple nommé par faveur impériale «grand temple *Chang-ts'ing tcheng-yi*», et à *Lieou Tao-tchen*, maître de la Loi qui honore le vrai, qui remonte à la source du *tao*, qui est profondément d'accord, maître par hérédité (du sacrifice à) *T'ai-yi* [1]). Que, dans les édifices des temples de ces (religieux), et que, dans leurs habitations, on ne séjourne pas; que les fournitures en literie et chevaux de poste ne soient pas données (par eux); que personne, agissant par violence,

l'édit précédent (p. 390, lignes 8—24 et p. 391, lignes 1—8). Je ne commence donc la traduction qu'à partir du point où les deux textes commencent à diverger.

1) 太一嗣師. Cette indication est importante, car elle nous révèle que nous avons affaire ici à un religieux affilié à une secte particulière du Taoïsme; on trouve dans le *Yuan che* (chap. CCII, p. 6 v°) les renseignements suivants sur cette secte:

«La secte de l'Unité suprême 太一教 prit naissance à l'époque des *Kin*; c'est alors que, pendant la période *t'ien-k'iuan* (1138—1140), le religieux taoïste *Siao Pao-tchen* 蕭抱珍 transmit les recettes des écrits religieux relatifs à l'Unité suprême 太一 et aux Trois principes 三元, d'où le nom de secte de l'Unité suprême qui fut donné à sa secte.

«Le quatrième dépositaire de cette doctrine fut *Siao Fou-tao* 蕭輔道. *Che-tsou* (Khoubilaï khan), qui était alors héritier présomptif, entendit parler de sa renommée et chargea *Che T'ien-tsö* 史天澤 de le mander et de l'amener à *Ho-lin* 和林 (Karakorum); il lui accorda un entretien dont il fut satisfait et c'est pourquoi il le retint et l'installa dans son palais. (*Siao Fou-tao*) prétexta son grand âge pour demander que la direction des affaires de sa secte fût remise à son disciple *Li Kiu-cheou* 李居壽. La onzième année *tche-yuan* (1274), (l'Empereur) construisit des temples de l'Unité suprême 太一宮 dans les deux capitales et ordonna à (*Li*) *Kiu-cheou* d'y résider pour y diriger les cérémonies religieuses et en outre pour y faire les sacrifices aux six jours *ting* afin de continuer les méthodes du *t'ai pao Lieou Ping-tchong* 劉秉忠. La treizième année (1276), (l'Empereur) lui conféra le sceau de patriarche directeur de la secte de l'Unité suprême 太一掌教宗師. La seizième année (1279), le jour *sin-tch'eou* du dixième mois, la lune rencontra la première constellation (?); un décret impérial ordonna alors à (*Li*) *Kiu-cheou* d'offrir un sacrifice et de présenter un écrit rouge au Ciel; ces cérémonies durèrent cinq jours et cinq nuits; quand elles eurent pris fin, (*Li*) *Kiu-cheou* profita de l'occasion pour dire: «Le prince héritier arrive à l'âge mûr; il conviendrait de l'associer au gouvernement». Il fit encore parler de cela par le gardien des sceaux *Tong Wen-tchong* 董文忠. *Che-tsou* (Khoubilaï khan) tout joyeux répondit: «C'est ce que je vais faire». Ainsi, ce fut grâce à l'initiative de (*Li*) *Kiu-cheou* que, par la suite, un décret impérial associa le prince héritier aux décisions du gouvernement en stipulant qu'il prendrait d'abord connaissance de toutes les affaires et qu'il en informerait ensuite l'Empereur».

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

n'enlève quoi que ce soit de leurs biens fonciers, de leurs étangs, de leurs eaux et de leurs terres, de leur jardins et de leurs forêts, de leurs moulins. Ces (religieux) pouvant réellement se dire en possession de cet édit qui est nôtre, voici ce qui est dit: qu'on ne se livre à aucun agissement contraire à ces règlements; ceux qui le feraient, n'auraient-ils pas lieu de craindre?

Notre édit.

Ecrit le premier jour du deuxième mois de l'armée de la poule (1297) quand nous étions à *Lieou-lin*.

N° XLIX. [1])

(Année 1299).

Edit de l'Empereur qui règne en vertu du mandat bienveillant du Ciel suprême.

Puisqu'on fondit le métal et qu'on figura les objets, cela témoigne que, dès l'antiquité, il y eut des moyens pour chasser les êtres extraordinaires [2]); puisqu'il y eut les plantes aquatiques et les herbes odoriférantes sur lesquelles on présentait les offrandes, c'est la preuve que autrefois déjà il y avait les sacrifices destinés à prouver qu'on est capable de sincérité [3]). Or vous, *Lieou Tao-tchen*, maître de la Loi éclairant ○, développant le *tao* et pénétrant la subtilité, pa-

1) Cf. p. 383, n. 1, et planche 20. — Cet édit est rédigé en langue littéraire.

2) Dans le *Tso tchouan* (3e année du duc *Siuan*), il est dit que *Yu* le grand fit fondre les trépieds avec le métal que lui avaient envoyé les gouverneurs des neuf provinces; il représenta sur ces trépieds les objets 圖物 provenant de ces provinces et ainsi le peuple ne fut plus exposé à rencontrer des êtres extraordinaires 不逢不若 et fut à l'abri de leur maléfices. Les trépieds de *Yu* jouaient donc un rôle magique en écartant les mauvais génies par la représentation figurée des objets réels; c'était là sans doute en effet leurs véritable destination. L'idée exprimée dans notre inscription revient à ceci: Dès la haute antiquité, on a eu recours à des moyens magiques pour chasser les esprits malfaisants.

3) Il y a dans ce passage une allusion à un texte du *Tso tchouan* (3e année du duc *Yin*). L'idée est que les sacrifices ont été employés dès l'antiquité pour témoigner aux dieux des sentiments sincères.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

N° XLIX.

上天眷命。皇帝聖旨。鑄金象物。古聞不若。
世祖之淵標。師。通妙法之。殿。鑄金象物。古聞不若。
皇太一法。享。蘊藻薦芬。上有克。
嗣師。○闕光○上有克。
本宗三○代演道。
劉道。代宗○
師。
殿。
召。
復。
漢。
家。
車。
行。
寘。
字。
○
典。
恣。
褻。
瀆。
以。
術。
驗。
灼。
役。
園。
無。
居。
所。
記。
爽。
室。
之。
玉。
府。
徵。
之。
壺。
參。
瓶。
罄。
於。
帷。
斯。
允。
稽。
於。
應。
厚。
逃。
於。
屋。
燭。
正。
一。
壇。
庶。
所。
著。
鬼。
之。
語。
射。
所。
推。
祈。
禱。
可。
徵。
驗。
之。
效。
符。
驗。
之。
應。
師。
劉。
宗。
三。
代。
演。
道。
真。
人。
本。
宗。
演。
道。
異。
如。
一。
記。
事。
宗。
師。
玄。
一。
仙。
階。
賜。
號。
特。
頒。
異。
夢。
雨。
曠。
場。
之。
效。
自。
南。
土。
既。
克。
厥。
功。
告。
成。
于。
帝。
庭。
錫。
之。
誥。
命。
俾。
世。
祖。
之。
淵。
標。
師。
通。
妙。
法。
之。
殿。
鑄。
金。
象。
物。
古。
聞。
不。
若。
上。
有。
克。
道。
代

triarche à la troisième génération de votre secte, maître par hérédité de *T'ai-yi*, [à votre voix] se montre l'habitation des nuages colorés, à votre appel répond le char du vent impétueux [1]). Vos actes ont mérité la confiance de la profonde pensée de *Che tsou* [2]); dans vos sacrifices, vous avez restauré les règles respectueuses de la dynastie *Han* [3]). Celui qui demeure (sur la montagne) *Kou-che* fait qu'il n'y a ni maladie ni épidémie; cette parole de *Ts'i-yuan* est par vous confirmée [4]). *Hou-wong*, par ses arts magiques faisait obéir les démons et les génies; cet écrit du trésor de jade est par vous prouvé véritable [5]). Vous avez manifesté clairement les effets réels de vos prières et de vos sacrifices; en vérité, vous êtes célébré par la multitude des hommes. La pluie et le beau temps à mainte reprise ont répondu à votre appel sur l'autel où on prie pour le temps; les cataclysmes ont fui sans exception devant votre forte torche. La doctrine de l'Unité correcte et des cinq tonnerres, venue des régions du Sud a pu être développée dans vos excellentes règles; la dignité de l'Unité suprême et des cinq bonheurs, exerçant son autorité au centre (du monde), bénéficie encore grandement de vos faveurs surnaturelles [6]). C'est pourquoi, je vous attribue une grâce exceptionnelle et je vous donne une promotion dans la

1) Ces deux phrases me paraissent signifier que *Lieou Tao-tchen* est capable d'évoquer les divinités qui ont les nuages pour demeure et le vent pour véhicule.

2) *Che tsou* n'est autre que Khoubilaï khan (1260—1294).

3) Allusion au culte de *T'ai-yi* qui avait été institué par l'empereur *Wou* de la dynastie *Han* (*Sseu-ma Ts'ien*, vol. III, p. 467) et qui fut remis en honneur sous les *Yuan* par *Lieou Tao-tchen*.

4) *Ts'i-yuan* n'est autre que *Tchouang-tseu* qui fut fonctionnaire à *Ts'i-yuan*, dans le *Chan-tong* (cf. *Sseu-ma Ts'ien*, chap. LXIII, p. 2 r°). Dans le chap. 1 de *Tchouang-tseu* (Legge, S.B.E., vol. XXXIX, p. 170—171), il est parlé d'un bon génie qui demeure sur la fabuleuse montagne *Kou-che* et qui fait que les hommes ne souffrent plus des maladies. Ici, *Lieou Tao-tchen* est comparé à ce bon génie.

5) L'allusion doit ici être tirée d'un livre taoïste que j'ignore.

6) En d'autres termes, *Lieou Tao-tchen* a pu répandre par ses écrits la doctrine taoïste et il a pu fortifier par son appui surnaturel la puissance de l'Empereur.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

hiérarchie des bienheureux; je vous confère le titre de «Homme véritable qui répand le *Tao*, qui est merveilleusement efficace, qui atteint l'Unité profonde»; comme précédemment vous aurez aussi le titre de «Patriarche à la troisième génération de votre secte» et vous présiderez aux sacrifices à *T'ai-yi*. — Que les autorités compétentes mettent à exécution cet édit.

Troisième année *ta-tŏ* (1299), cinquième mois, ○ jour.

Inscription du temple bouddhique Si-yen à P'ou-tcheou fou (province de Chan-si) [1]).

N° L.

(Année 1305).

Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit.

Edit adressé aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) gouverneurs de villes et aux envoyés officiels qui vont et viennent.

Par les édits de l'Empereur *Tch'eng-ki-sseu* 成吉思 (Tchinghiz), de l'Empereur *Yue-ko-t'ai* 月哥臺 (Ogotai) et de l'Empereur *Sie-tch'an* 薛禪 (Setsen), (il a été prescrit que, en ce qui concerne) les *ho-chang* (religieux bouddhistes), les *ye-li-k'o-wen* (religieux nestoriens) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes), aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la longévité (de l'Empereur). Ainsi a été dit.

1) Le temple bouddhique *Si-yen* 棲巖寺 se trouve sur la colline *Tchong-t'iao* 中條, à 25 *li* au SE. de la sous-préfecture de *Yong-tsi* 永濟 qui constitue la ville préfectorale de *P'ou-tcheou fou* 蒲州府, au SO. de la province de *Chan-si*. — Le texte de cette inscription est reproduit dans le chap. XXIX, p. 36 v°—36 r°, du *Chan yeou che k'o ts'ong pien*. Quoique la planche 21 annexée au présent article ne soit pas très distincte, je ne transcrirai pas ce texte qui n'offre aucun intérêt particulier et je me bornerai à donner les caractères chinois correspondant aux noms propres.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Maintenant, nous conformant à ce qui a été auparavant prescrit dans les règlements de ces décrets impériaux, (à savoir) «qu'aucune sorte de réquisition ne serait imposée (à ces religieux), mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la longévité (de l'Empereur); ainsi a été dit»,

cet édit promulgué a été donné pour qu'il le garde avec soin au vénérable *Ting* 定, supérieur du temple *Si-yen* 棲巖 qui se trouve dans la préfecture de *Ho-tchong* 河中 [1]). Dans les temples et les édifices religieux de ces (*ho-chang*) et dans leurs habitations, que les envoyés officiels ne séjournent pas, que les fournitures en literie et chevaux ne soient pas imposées, que les taxes et les redevances ne soient pas données. Pour tout ce qui est la propriété de ces temples: eaux et terres, jardins et forêts, moulins, boutiques, objets de literie, bibliothèques, salles de bain, jardins de bambous, que personne n'enlève à ces religieux ou n'exige [2]) d'eux quoi que ce soit. Ce vénérable *Ting* pouvant précisément se fonder sur la possession de cet édit impérial ainsi conçu, qu'on ne se livre à aucun agissement contraire aux prescriptions de ces règlements; ceux qui le feraient, n'auraient-ils pas lieu de craindre?

Notre édit.

Ecrit quand Nous étions à *Chang-tou*, le vingt-quatrième jour du huitième mois de l'année du tigre (1302).

Le vingt-cinquième jour du deuxième mois de la neuvième année *ta-tō* (1305), le religieux surveillant du temple, *Houai-neng* 懷能, a érigé cette stèle.

L'artisan *Kou Chouen-ho* 古舜賀 a gravé exactement (l'inscription).

1) *Ho-tchong fou* de l'époque des *Yuan* correspond à la ville préfectorale de *P'ou-tcheou fou*.

2) Les mots 奪要 sont presque entièrement effacés.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Inscription du temple bouddhique Ling-yen, dans la sous-préfecture de Tch'ang-ts'ing (province de Chan-tong). [1])

N° LI.

(Année 1306).

(Ecrit par le scribe *Sseu-yuan* 思圓; gravé par *Fang Mao-tien* 方茂典, originaire de *Ts'ing-t'ing* 清亭).

En vertu d'un auguste édit de l'Empereur, le Bureau, subordonné au Maître de l'Empereur, de la direction générale de la religion bouddhiste dans tous les districts (fait la publication suivante): Dans une requête que nous a remise *Sseu-tch'ouan*, religieux surveillant du temple *Ling-yen* dans l'arrondissement de *T'ai-ngan*, il est dit:

«Le temple *Tsing-jan chen-pao*, qui se trouve dans le canton de *Nan-yi* de la sous-préfecture de *Tch'ang-ts'ing*, est le bâtiment religieux inférieur du temple *Ling-yen*. Constamment il se trouve une catégorie de religieux et de laïques qui méprisent les lois publiques et qui, de ci et de là, sur la portion de la montagne qui est propriété de ce temple, dressent des meules pour faire du charbon de bois, coupent des arbres et endommagent nos propriétés immobilières; à la longue, cela produit une destruction ruineuse; cela trouble les religieux et cela les dérange dans leurs occupations du réciter les livres saints, d'invoquer le Ciel, de prier pour prolonger la longévité de l'Empereur et de demander (pour celui-ci)

1) Le temple bouddhique *Ling-yen* 靈巖寺 se trouve à peu près à mi-distance entre *Tch'ang-ts'ing hien* 長清縣 et *T'ai-ngan fou* 泰安府 dans la province de *Chan-tong*. Il dépend administrativement de la première de ces deux villes. Bien que j'aie visité ce temple du 16 au 17 Juin 1907 et bien que j'y aie pris de nombreux estampages, l'inscription que je traduis ici m'a échappé; j'en donne donc le texte d'après le *Tai lan* 岱覽 (chap. XXVI, p. 44 r°—v°) qui fut composé de 1782 à 1793 par *T'ang Tchong-mien* 唐仲冕 et publié avec une préface de *Wou Si-k'i* 吳錫麒 datée de 1745. — D'autre part, j'ai estampé, mais je ne traduis pas ici une stèle du même temple qui présente à l'avers une inscription de 1315 dans le texte de laquelle est cité un édit de 1312; au revers de cette même stèle, on trouve trois certificats des années 1318 et 1330; enfin sur la tranche, on remarque la formule om maṇi padme hum en caractères de Phags-pa.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

皇帝聖旨裏。帝師下諸路釋教都總統所。據泰安州靈巖寺監寺僧思川狀告有。長清縣南一鄉淨然神寶寺。係靈巖寺下院。時常有一等不畏公法僧俗人等。往往于寺家山場內。置立炭窰。斫伐樹木。損壞常住產業。久而荒廢。搔擾僧衆。有碍念經告天祝延聖壽祈福等事。乞詳狀禁治事。得此會驗。欽奉聖旨節該。寺院房舍裏。使臣休安下者。鋪馬祗應休著者。稅糧商稅休要者。但有屬寺院底地土園林碾磨店鋪解典庫不揀甚麼休奪要者。欽此。今據見告總所。合行出榜省諭諸人。欽依聖旨事意。如有違犯之人。仰所在官司。就便痛行治罪。施行。須議榜示者。大德十年歲次丙午四月八日。十方靈巖禪寺山門監寺思川等立石。

N° LI.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

le bonheur. Je vous prie, après avoir examiné ma requête, d'interdire et de punir ces pratiques».

Ayant reçu cette requête, nous avons examiné toute la question. Nous avons reçu un édit impérial où il est dit en résumé: «Que dans les temples, édifices religieux et habitations (des moines bouddhistes) les envoyés officiels ne séjournent pas, que les fournitures en literie et chevaux ne soient pas imposées, que les taxes et les redevances ne soient pas exigées. Pour tout ce qui appartient à ces temples: terres, jardins et forêts, moulins, boutiques, bibliothèques, qu'on n'enlève ou n'exige quoi que ce soit. Respectez ceci».

Maintenant, puisque cette plainte a été présentée au Bureau de la direction générale, il convient de publier une affiche pour enseigner à tous qu'ils doivent se conformer aux prescriptions et aux intentions de l'édit impérial. Si il y a des personnes qui y contreviennent, nous comptons que les magistrats locaux, profitant de la facilité qu'ils ont pour le faire, procéderont sévèrement à la répression de ces délits et appliqueront (nos ordres),

Telle est l'affiche qui a dû être l'objet d'une délibération.

Le huitième jour du quatrième mois de la dixième année *ta-tō* (1306), le rang de l'année étant *ping-wou*, cette stèle a été érigée par *Sseu-tch'ouan*, surveillant du temple du dhyâna *Ling-yen* des dix régions. [1])

Stèle du temple taoïste Ts'ing-hiu à P'ing yao hien (prov. de Chan-si) [2]).

N° LII.

(Année 1309).

Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit.

1) 山門 signifie «temple»; l'expression 十方 «les dix régions», signifie que ce temple est une source de bénédictions pour les dix régions de l'espace.

2) Cette stèle se trouve dans le même temple que la stèle portant les inscriptions

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Edit adressé aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) gouverneurs de villes, et aux courriers officiels qui vont et viennent.

Par les édits de l'Empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz), de l'Empereur *Yue-ko-t'ai* (Ogotai), de l'Empereur *Sie-tch'an* (Setsen) et de l'Empereur *Wan-tsŏ-tou* (Euldjaïtou), (il a été prescrit que, en ce qui concerne) les *ho-chang* (religieux bouddhistes), les *ye-li-k'o-wen* (religieux nestoriens) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes), aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils adresseraient des prières au Ciel en demandant le bonheur et en implorant la longévité (pour l'Empereur). Voilà ce qui a été dit.

Maintenant, nous conformant à ce qui a été auparavant (prescrit) dans les règlements de ces édits impériaux, (à savoir) «qu' aucune sorte de réquisition ne serait imposée (à ces religieux), mais qu'ils adresseraient des prières au Ciel en demandant le bonheur et en implorant la longévité (pour l'Empereur); ainsi a été dit»,

cet édit est donné pour qu'ils le possèdent aux *sien-cheng* (religieux taoïstes) (dont les noms suivent): *Yu Tao-yuan*, à qui on a conféré le titre de grand maître pénétrant et profond, subtil et merveilleux, calme et lumineux, — *Kao Tao-tche*, directeur du temple taoïste *T'ai-p'ing tch'ong-cheng* dans la sous-préfecture de *P'ing yao* du district de *Yi-ning*, *t'i-tien* de sa secte, grand maître qui comprend les principes et qui atteint l'harmonie, *t'i-tien* de son temple, — *Tchao Tao-houan*, grand maître qui se pose au loin et qui est perpétuellement merveilleux, (ayant le titre de) *t'i-kiu*. — Dans les habitations de ces personnes qui sont dans ces temples taoïstes, que les courriers officiels ne séjournent pas, que les fournitures en literie et en chevaux ne soient pas prises, que les taxes

nos XXXVIII et XXXIX (cf. p. 362, n. 1). L'estampage que je possède étant peu distinct, je ne l'ai pas reproduit; je me borne à transcrire le texte qu'on peut lire d'ailleurs dans le *Chan yeou che k'o ts'ong pien* (chap. XXX, p. 14 r°—15 r°).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

commerciales et les taxes foncières ne soient pas payées. Pour tout ce qui appartient à ces temples taoïstes: fermes et champs, eaux et terres, jardins et forêts, moulins, bibliothèques, boutiques et greniers, objets de literie, salles de bains, bateaux, bambous et roseaux, vinaigre et ferment, marchandises, qu'on n'exige aucune redevance. Que personne que ce soit ne se fie en sa puissance et n'enlève à ces gens quoi que ce soit. D'ailleurs, ces taoïstes étant en possession de cet édit impérial, voici ce qui est dit: Qu'on ne se livre à aucune agissement contraire aux prescriptions de ce règlement. Ceux qui le feraient, n'auraient-ils pas lieu de craindre?

Notre édit.

Ecrit quand nous étions à *Long-hou t'ai* [1]), le cinquième jour du neuvième mois de l'année de la poule (1309).

Stèle du temple taoïste Yu-ts'ing kong à Wei hien (province de Chan-tong). [2])

N° LIII *a* et *b*.

1.

Edit du deuxième mois de la troisième année *tche-ta* (1310) conférant à la divinité appelée 東華帝 les noms honorifiques suivants: 東華紫府輔元立極大帝君.

1) *Long-hou t'ai* est une localité de la passe de *Kiu-yong kouan* 居庸關, au Nord de Péking.

2) Cette stèle se trouve du côté de l'Ouest dans la dernière cour du temple *Yu-ts'ing kong* 玉清宮 à peu de distance au Nord de la ville de *Wei hien* 濰縣 (province de *Chan-tong*). Elle est gravée à l'avers et au revers et nous a conservé six édits impériaux de l'année 1310; elle a été érigée la cinquième année *tche-tcheng* (1345) par le supérieur du *Yu-ts'ing kong* qui se nommait *Tchang Tche-kong*.

J'ai estampé les deux faces de cette stèle lors de mon passage à *Wei hien* le 10 Juin 1907 et je les reproduis dans les planches 22 et 23 annexées au présent article. Je n'ai pas cru cependant devoir les traduire intégralement; ç'eût été perdre son temps que de chercher à rendre en français les expressions boursouflées de ce pathos; j'en ai simplement

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

2.

Edit de la même date conférant les titres nouveaux que voici:

1° 正陽開悟傳道鍾離 (*Tchong-li*)[1] 眞君 prendra le nom de 正陽開悟傳道垂教帝君;

2° 純陽演正警化呂 (*Lu*)[2] 眞君 prendra le nom de 純陽演正警化孚佑帝君;

3° 海蟾明悟弘道劉 (*Lieou*)[3] 眞君 prendra le nom de 海蟾明悟弘道純佑帝君;

4° 重陽全眞開化王 (*Wang*) 眞君 prendra le nom de 重陽全眞開化輔極帝君.

3.

Edit de la même date conférant le titre de 眞君 avec des qualificatifs divers, à six maîtres taoïstes défunts, précédemment pourvus du titre de 眞人 avec des qualificatifs divers; ces six maîtres taoïstes sont les suivants:

1° 馬鈺 *Ma Yu.*
2° 譚處端 *Piao Tch'ou-touan.*
3° 劉處玄 *Lieou Tch'ou-hiuan.*
4° 王處一 *Wang Tch'ou-eul.*
5° 郝大道 *Ho Ta-tao.*
6° 孫不二 *Souen Pou-eul.*

extrait les faits précis qui se ramènent à toute une série de promotions accordées à des divinités ou à des dignitaires du taoïsme. Ces indications pourront être utiles lorsqu'on se décidera à aborder enfin d'une manière sérieuse l'étude historique du taoïsme. Pour le moment, je me borne à les énumérer sans essayer à propos de chaque nom un travail d'explication qui me mènerait beaucoup trop loin.

La divinité appelée *Tong houa ti* 東華帝 est le dieu du bonheur du Pic de l'Est 東岳福神 (*Tai lan*, chap. XII, p. 21 v°); c'est donc un dieu du *T'ai chan*, la fameuse montagne du *Chan-tong*.

1) *Tchong-li K'iuan* 鍾離權, un des Huit immortels.

2) *Lu Yen* 呂嵒 (app. *Tong-pin*), un des Huit immortels.

3) C'est le personnage communément représenté avec un crapaud à trois pattes.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

4.

Edit conférant à

長春演道主教眞人丘處機 (*K'ieou Tch'ou-ki*) le titre de 長春全德神化明應眞君.

5.

Edit conférant le titre posthume 眞人 avec des qualificatifs divers à quinze maîtres taoïstes défunts dont voici les noms:

趙道堅 *Tchao Tao-kien.*
安道安 *Ngan Tao-ngan.*
夏志誠 *Hia Tche-tch'eng.*
王志明 *Wang Tche-ming.*
孫志堅 *Souen Tche-kien.*
于志可 *Yu Tche-k'o.*
張志素 *Tchang Tche-sou.*
鄭志修 *Tcheng Tche-sieou.*
鞠志圓 *Kiu Tche-yuan.*
孟志穩(?) *Mong Tche-wen*(?)
張志遠 *Tchang Tche-yuan.*
綦志遠 *K'i Tche-yuan.*
何志清 *Ho Tche-ts'ing.*
楊志靜 *Yang Tche-tsing.*
潘德冲 *Fan Tö-tch'ong.*

6.

Edit conférant à *Miao Tao-yi* 苗道一, qui donna ses enseignement à l'empereur quand celui-ci n'était pas encore monté sur le trône, le titre de 玄門演道大宗師 avec l'autorité suprême sur la religion taoïste dans tous les districts et le droit de prendre part aux délibérations du *Tsi hien yuan* 集賢院 sur les affaires concernant cette religion.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

長生天氣力裏
大福蔭護助裏
皇帝聖旨。軍官每根底、軍人每根底、管城子達魯花赤官人每根底、往來使臣每根底、宣諭的
聖旨。
成吉思皇帝
月克台皇帝
薛禪皇帝
完者都皇帝
曲律皇帝聖旨裏。和尙、也理可溫、先生每、不揀甚麼差發休當者、告
夫祝壽者。麼道有來。如今呵、依著在先
聖旨躰例裏。不揀甚差發休當者、告
天祝壽者。彰德路有的善應儲祥宮裏住持的提點葆和顯眞宏教大師陳道明。彰德路應有的宮觀提調著行者。麼道
聖旨與了也。這的每宮觀裏。他每的房舍裏。使臣休安下者。鋪馬祗應休與者。稅休與者。但屬宮觀的水土、園林、碾磨店舍、鋪度、解典庫、浴堂、不揀甚他每的不揀誰休倚氣力者。更這陳道明倚著有
聖旨麼道。無躰例勾當休做者。做呵、他不怕那甚麼。
聖旨。處兒年七月二十八日、察罕倉有時分寫來。

N° LIV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Stèle de Tchang-tŏ fou (province de Ho-nan). [1])

(N° LIV).

(Année 1314).

Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit.

Edit adressé aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) gouverneurs de villes, et aux courriers officiels qui vont et viennent.

Par les édits de l'Empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz), de l'Empereur *Yue-k'o-t'ai* (Ogotai), de l'Empereur *Sie-tch'an* (Setsen), de l'Empereur *Wan-tchŏ-tou* (Euldjaïtou) et de l'Empereur *K'iu-lu* (Koulouk), (il a été prescrit que) en ce qui concerne les *ho-chang* (religieux bouddhistes), les *ye-li-k'o-wen* (religieux nestoriens) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes), aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la longévité (de l'Empereur); ainsi a été dit.

Maintenant, nous conformant à ce qui a été auparavant (prescrit) dans les règlements de ces décrets impériaux, (à savoir qu') «aucune sorte de réquisition ne serait imposée (à ces religieux), mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la longévité (de l'Empereur)»,

cet édit impérial ainsi conçu est donné à *Tch'en Tao-ming, t'i-tien* directeur du temple taoïste *Chan-ying tch'ou-siang* [2]), grand

1) Cette stèle a de la valeur puisqu'elle nous a conservé le texte d'un édit rédigé en *langue* mongole, en même temps qu'en langue chinoise. Elle se trouve dans le village de *Chan-ying* 善應, à 40 *li* à l'Ouest de la sous-préfecture de *Ngan-yang* 安陽 qui constitue la cité préfectorale de *Tchang-tŏ fou*, province de *Ho-nan*. Le texte Chinois est donné dans le *Ngan-yang hien kin che lou*, chap. X, p. 4 r°—5 r°. L'estampage dont on trouvera plus loin la reproduction (pl. 24 m'a été procuré par le *tao-t'ai Han Kouo-kiun* qui a bien voulu, sur mes indications, faire rechercher et estamper la stèle.

2) 善應儲祥. Ce nom s'est conservé dans celui du village de *Chan-ying* 善應村 où se trouve aujourd'hui la stèle.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

maître qui fait pousser l'harmonie, qui manifeste le vrai et qui développe la religion, et aux administrateurs de tous les temples taoïstes qui se trouvent dans le district de *Tchang-tō*. Dans les temples de ces (religieux taoïstes) et dans leurs habitations, que les courriers officiels ne séjournent pas, que les fournitures en literie et en chevaux ne soient pas données (par ces religieux), que les taxes ne soient pas payées; pour tout ce qui dépend des propriétés de ces temples: eaux et terres, jardins et forêts, moulins, boutiques, literie, bibliothèques [1]), salles de bains, que personne que ce soit ne se fie sur sa force pour rien prendre à ces religieux. D'ailleurs, puisque ce *Tch'en Tao-ming* peut s'appuyer sur la possession de cet édit impérial ainsi conçu, qu'on ne se livre à aucun agissement contraire à ces règlements; ceux qui le feraient, n'auraient-ils pas lieu de craindre?

Edit impérial.

Ecrit lorsque nous étions à *Tch'a-han ts'ang* [2]), le vingt-huitième jour du septième mois de l'année du tigre (1314).

Stèle du temple Kouang-kouo sseu à Ho-yang hien (prov. de Chàn-si) [3]).

N° LV.

(Année 1318).

Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit.

1) L'expression 典庫 ou 解典庫 n'est pas éclaircie par le texte mongol qui, aussi bien ici que dans les décrets de 1314 et 1318 (n° X et n° LV), est rendu par *din khou*, ce qui est simplement la transcription des mots chinois *tien k'ou*.

2) Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 426, n. 6.

3) Cette inscription qui, comme la précédente, est rédigée en *langue* mongole et en langue chinoise, se trouve dans le temple bouddhique *Kouang-kouo* 光國寺, à *Ho-yang hien* 郃陽縣 qui dépend de la préfecture de *T'ong-tcheou* (province de *Chàn-si*). Quoique j'aie passé par *Ho-yang hien* le 19 Septembre 1907, je n'ai pas pu estamper cette

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

長生天氣力裏、
大福廕護助裏、
皇帝聖旨。軍官每根底、軍人每根底、城子裏達魯
花赤官人每根底、往來使臣每根底、宣諭的
聖旨。
成吉思皇帝

路井鎮趙珪刊

鄉士白克中譯書丹并額

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Edit adressé aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) gouverneurs de villes et aux courriers officiels qui vont et viennent.

Par les édits de l'Empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz), de l'Empereur *Yue-k'ouo-t'ai* (Ogotai), de l'Empereur *Sié-tch'an* (Setsen), de l'Empereur *Wan-tsŏ-tou* (Euldjaïtou) et de l'empereur *K'iu-lu* (Kuluk), (il a été prescrit que en ce qui concerne) les *ho-chang* (religieux bouddhistes), les *ye-li-k'o-wen* (religieux nestoriens) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes), aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la longévité (de l'Empereur); ainsi a été dit.

Maintenant, nous conformant à ce qui a été auparavant (prescrit) dans les règlements de ces décrets impériaux, (à savoir) «qu'aucune sorte de réquisition ne serait imposée (à ces religieux), mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour la longévité (de l'Empereur); ainsi a été dit»,

cet édit promulgué est donné pour qu'ils le possèdent au prédicateur *Fou*, au prédicateur *Hai-ki-siang-ta*, au maître de la discipline *Tch'ong*, au maître de la discipline *Sin* et au maître *K'iong* qui sont les directeurs des temples se trouvant dans la sous-préfecture de *Ho-yang* de l'arrondissement de *T'ong* qui dépend administrativement des district de *Fong-yuan*, à savoir: le temple *Wou-tchong kouo-ts'ing*, le temple *Kouang-kouo*, le temple *Cheou-cheng*, le temple *K'iao-t'eou*, le temple *Yong-ning*, le temple *Ta-tch'e* et le temple *Mou-pi*. Dans tous les temples, édifices religieux, bâtiments et habitations de ces (religieux bouddhistes), que les courriers officiels ne séjournent pas, que les fournitures en literie et chevaux

inscription moi-même; pendant mon séjour à *Han-tch'eng hien* 韓城縣, du 21 au 23 Septembre, j'ai prié le sous-préfet *Wang Yong* 王溶 de bien vouloir écrire à son collègue de *Ho-yang* pour qu'il fît prendre un estampage de la stèle; c'est ainsi que j'ai pu me procurer le fac-simile reproduit ci-après sur les planches 25 et 26.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

ne soient pas prises, que les taxes foncières et les taxes commerciales ne soient pas payées. Pour tout ce qui dépend des propriétés de ces temples: eaux et terres, jardins et forêts, moulins, magasins, objets de literie, bibliothèques, salles de bains, hommes et bêtes, qu'on n'enlève ou qu'on n'exige quoi que ce soit appartenant à ces religieux [1]) et qu'on n'emploie aucune violence. D'ailleurs, puisque ces *ho-chang* (religieux bouddhistes) sont en possession de cet édit impérial ainsi conçu, qu'on ne se livre à aucun agissement contraire à ces règlements; ceux qui le feraient, n'auraient-ils pas lieu de craindre?

Edit. Ecrit lorsque Nous étions à *Chang-tou* [2]), le vingt-troisième jour du quatrième mois de l'année du cheval (1318).

La sixième année *yen-yeou* (1319), en un jour fauste du huitième mois, le religieux supérieur *Leao-tch'ang*, ayant le titre de grand maître de la claire intelligence et de la compassion universelle, a dressé cette stèle. — *Tchao Kouei*, originaire de la ville fortifiée de *Lou-tsing* l'a gravée. — Le lettré du pays, *Po K'o-tchong*, a fait la traduction, a écrit le texte en rouge et en même temps a écrit les caractères du titre.

Stèle du temple bouddhique T'ien-ning à Siun hien (prov. de Ho-nan). [3])

N° LVI.

(Année 1321).

En vertu d'un auguste édit de l'Empereur, édit religieux du

1) 他的 «d'eux», c'est-à-dire appartenant à eux (ces religieux).

2) Cf. *T'oung pao*, 1904, p. 383, n. 2.

3) J'ai trouvé cette inscription dans le *Siun hien kin che lou* 潯縣金石錄 de *Hiong Siang-kie* 熊象階 (chap. II, p. 17 v°). Quoique cet ouvrage indique que la stèle existe encore dans le temple bouddhique *T'ien-ning* 天寧寺 à *Siun hien* 潯 (préf. de *Wei-houei*, prov. de *Ho-nan*), les recherches que le tao-t'ai *Han Kouo-kiun* a bien voulu faire faire sur ma demande ont été vaines et il est vraisemblable que ce monument a été détruit; cette disparition est regrettable, car la stèle présentait, au-dessus du texte Chinois, un texte écrit en langue nationale 國書; si cette indication du *Siun hien kin*

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

皇帝聖旨裏。帝師公哥羅思監藏班藏卜*法旨。軍官每根底軍*人*每根底城*子裏達魯花赤官人*每根底往來的使臣*每根底和尙每根底百姓每根底教諭的法旨。依聖旨體例和尙也里可温先生。不*揀甚麼差發休着者。告天祝壽者。麼道。大名路濬州大岉山天寧寺裏住持的講主朗吉祥根底執把行的法旨與了也。這的每寺院裏房舍裏使臣休安下者。鋪馬祗*應休着者。稅糧休與者。但屬寺家的水土園林碾磨解典庫店鋪席浴堂人口頭疋。不揀甚麼他的寺院裏休奪要者。休倚氣力者。這般教諭了呵。別了的人。他更不怕那甚麼。這的每道有法旨無體例勾當休做者。做呵他更不怕那甚麼。法旨。鷄兒年十月十五日大都有時分寫來。泰定三年正月吉日當代住持○朗等立石。

N° LVI.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

maître de l'Empereur *Kong-ko-lo-sseu kien-ts'ang-pan ts'ang-pou.* [1])

Edit religieux signifié aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) qui sont dans les villes, aux courriers officiels qui vont et viennent, aux *ho-chang* (religieux bouddhiques) et aux gens du peuple.

En vertu de ce qui est prescrit par les augustes édits, (à savoir que:) «les *ho-chang* (religieux bouddhiques), les *ye-li-k'o-wen* (religieux bouddhistes) et les *sien-cheng* (religieux taoïstes) ne doivent être soumis à aucune taxe de quelque sorte qu'elle soit, mais doivent invoquer le Ciel et prier pour la longévité (de l'Empereur); ainsi a été dit», cet édit religieux est donné pour qu'il le possède à *Lang Ki-siang*, prédicateur et directeur dans le temple *T'ien-ning* sur la montagne *Ta-p'ei* à *Siun tcheou* dans le district de *Ta-ming*. Dans les édifices religieux et dans les habitations de ces (moines du temple *T'ien-ning*), que les courriers officiels ne séjournent pas; que les réquisitions pour la literie et les chevaux ne leur soient pas appliquées; qu'ils ne paient pas les taxes et les redevances. Pour tout ce qui dépend des propriétés de ce temple: eaux et terres, jardins et forêts, moulins, bibliothèques [2]), magasins, objets de literie, salles de bains, hommes et bêtes, qu'on n'enlève ou qu'on n'exige quoi que ce soit de ce qui est dans les édifices religieux appartenant à ces gens et qu'on n'emploie aucune violence.

che lou est exacte, il s'agirait d'un texte rédigé en mongol et écrit en caractères de Phags-pa; mais, comme nous avons affaire ici à un édit religieux rendu par un religieux tibétain, il me paraît plus probable que ce texte était rédigé en tibétain comme cela a lieu pour l'inscription n° LIX (planche 28) qu'on trouvera plus loin.

Dans ma transcription du texte chinois, j'ai marqué d'un astérisque les caractères que j'ai rétablis ou modifiés par mes conjectures personnelles.

1) D'après le *Fo tsou li tai t'ong tsai* (chap. XXXVI), ce personnage reçut le titre de Maître de l'Empereur en 1316 et mourut en 1327.

2) 教論的. Dans un autre édit religieux (n° XIV), nous avons trouvé la formule 省論的 (cf. *T'oung pao*, 1904, p. 442, n. 2).

3) Cf. p. 408, n. 1.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Ces instructions ayant été promulguées, si quelqu'un y contrevient n'aura-t-il pas lieu de craindre?

Edit religieux.

Ecrit quand nous étions à *Ta-tou* [1]), le quinzième jour du dixième mois de l'année de la poule (1321).

La troisième année *T'ai-ting* (1326), en un jour fauste du premier mois, le directeur par intérim ○ *Leang* a érigé cette stèle.

Stèle du temple taoïste Yi-tchen à Houei hien (province de Ho-nan) [2]).

N° LVII.

(Année 1335).

Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. En vertu de son édit:

Edit adressé aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) gouverneurs de villes, et aux courriers officiels qui vont et viennent.

Par les édits de l'Empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz), de l'Empereur *Yue-k'ouo-t'ai* (Ogotai), de l'Empereur *Sie-tch'an* (Setsen), de l'Empereur *Wan-tou-tou* (Euldjaïtou), de l'Empereur *K'iu-lu* (Kuluk), de l'Empereur *P'ou-yen-tou* (Bouyantou), de l'Empereur *Kie-kien* (Gueguen), de l'Empereur *Hou-tou-t'ou* (Khoutouktou), de l'Empereur *Tcha-ya-tou* (Djidjagatou), de l'Empereur *Yi-lien-tchen-pan* (Rintchenpal), (il a été prescrit que), pour ce qui est des *ho-chang* (religieux bouddhistes), des *ye-li-k'o-wen* (religieux nestoriens), des *sien-cheng* (religieux taoïstes) et des *ta-che-man* (prêtres musulmans), aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais

1) Péking.

2) Cette stèle se trouve dans le temple taoïste *Yi-tchen* 頤眞宮 qui est à 5 *li* à l'Ouest de la ville de *Houei hien* 輝縣, laquelle dépend de la préfecture de *Wei-houei*, dans la province de *Ho-nan*. L'estampage reproduit sur la planche 27 étant suffisamment net, je ne donnerai pas la transcription du texte. Au sommet de l'inscription, on lit, écrit en caractères de Phags-pa, le mot mongol *djarlik* «édit».

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

qu'on les chargerait d'invoquer le Ciel et de prier pour la longévité (de l'Empereur); ainsi disant voilà ce qui a été dit.

Maintenant, nous conformant aux prescriptions de ces édits antérieurs, (à savoir) «qu'aucune sorte de taxe ne devrait être imposée (à ces religieux), mais qu'on les chargerait d'invoquer pour nous le Ciel et de prier pour Notre longévité; ainsi a été dit,» — cet édit est donné pour qu'ils le possèdent et pour qu'ils l'appliquent à ceux qui sont les chefs des *sien-cheng* (religieux taoïstes) dans le temple *Yi-tchen* du *Tao* véritable et grand [1]), temple qui

1) 眞大道頤眞宮. Cette indication nous montre que nous avons affaire ici à un temple appartenant à une secte particulière du Taoïsme. Nous trouvons sur cette secte les renseignements suivants dans le *Yuan che* (chap. CCII, p. 6 r° et v°):

«La secte du *Tao* véritable et grand 眞大道教 commença à l'époque des *Kin* 金 où le religieux taoïste *Lieou Tö-jen* 劉德仁 la fonda. Cette secte attache une grande importance à l'ascétisme et à la pratique des austérités; elle enseigne à ne rien prendre inconsidérément à autrui et à ne pas être prodigue à la légère pour soi-même. Le cinquième dépositaire de cette doctrine fut *Li Hi-tch'eng* 酈希誠 qui demeura dans le temple taoïste *T'ien-pao* 天寶宮 à *Yen tch'eng* 燕城 (Péking). Il fut apprécié de *Hien tsong* 憲宗 (Mangou khan) qui, pour la première fois, décerna à sa secte le nom de (secte du) *Tao* véritable et grand 眞大道; (cet empereur) conféra à (*Li*) *Hi-tch'eng* le titre de «Homme véritable auguste et profond» 太玄眞人 et le mit à la tête des affaires de sa secte; il lui fit présent d'un bonnet et d'un vêtement qui venaient du palais; en outre, il donna trente robes brunes en cadeau à ses disciples.

«La cinquième année *tche-yuan* (1268), *Che-tsou* 世祖 (Khoubilai khan) ordonna qu'un disciple (de *Li Hi-tch'eng*) nommé *Souen Tö-fou* 孫德福, aurait la direction générale de (la secte du) *Tao* véritable et grand dans toutes les provinces, et il lui remit deux sceaux 章 en cuivre; la dixième année (1273), il lui fit don de deux sceaux 印 d'argent, en échange (des deux sceaux de cuivre).

«Le troisième dépositaire après celui-ci fut *Tchang Tche-ts'ing* 張志清; sa secte s'étant fort développée, on lui donna les titres de «grand patriarche qui propage la religion» 演教大宗師 et de «Homme véritable qui concentre en lui le divin, qui magnifie le merveilleux, qui est en correspondance profonde (avec les dieux) 凝神沖妙玄應眞人. (*Tchang*) *Tche-ts'ing* pratiquait la piété filiale à l'égard de ses parents, endurait plus que tout autre des austérités et s'astreignait à une conduite ferme et haute. Dans la montagne *Tchou-lao* 珠牢, (du district) de *Tong-hai* 東海, il y avait autrefois beaucoup de tigres; (*Tchang*) *Tche-ts'ing* alla s'y construire une hutte te y demeura; les tigres s'éloignèrent tous; mais, comme ils faisaient beaucoup de mal aux

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

se trouve dans l'arrondissement de *Houei* du district de *Wei-houei*, à savoir: le *t'i-tien Yu Tsin-ts'iuan*, grand maître qui est parfaitement éclairé, qui gouverne par la vertu, qui illumine tout; le maître de la Loi *Kin Yuan-tchen*, grand maître qui comprend la vérité, qui nourrit le principe, qui est ferme dans le *Tqo*; le *t'i-tien Kao Tchen-yeou*, grand maître qui a la perpétuité de la Vérité et qui excelle à se faire exaucer. Dans toutes les habitations de ce temple qui leur appartiennent, que les courriers officiels ne séjournent pas, que les fournitures en literie et chevaux de poste ne soient pas prises, que les taxes et les redevances ne soient pas données (par ces religieux); pour tout ce qui dépend des propriétés de ce temple; eaux et terres, hommes et bêtes, jardins et forêts, moulins, boutiques, objets de literie, bibliothèques, salles de bains, bateaux, bambous et roseaux, etc., qu'on n'applique (à ces religieux) aucune taxe quelle qu'elle soit; quoi que ce soit qui leur appartienne, que personne ne se fie sur sa puissance pour le leur enlever de force. Ainsi est dit. D'ailleurs, ce *Yu Tsin-ts'iuan* fera observer régulièrement ce qui a été dit dans ce décret impérial en faveur de la communauté des *sien-cheng* (religieux taoïstes). Qu'on ne se livre à

hommes, (*Tchang*) *Tche-ts'ing* dit: «C'est moi qui leur ai enlevé leur place». Il quitta donc ce lieu. Par la suite, il demeura à *Lin-fen* 臨汾; il y eut un grand tremblement de terre; innombrables furent les personnes qui périrent écrasées sous les maisons de la ville et des faubourgs; seule, l'habitation de (*Tchang*) *Tche-ts'ing* se fendit en deux et il n'eut pas le moindre mal; il se mit alors à marcher parmi les décombres de bois et de pierres en prêtant l'oreille au bruit des gémissements; il sauva ainsi la vie à une multitude de personnes. L'Empereur, faisant grand cas de sa renommée le manda auprès de lui en lui accordant l'usage des relais postaux, afin qu'il prît la direction des affaires de la religion; mais (*Tchang*) *Tche-ts'ing*, négligeant les relais, vint à pied à la capitale. Il y demeura fort retiré et sortait rarement; il y avait beaucoup de personnes qui ne connaissaient même pas son visage. Quand des nobles ou de hauts dignitaires (達官 tarkhan) venaient pour le voir, il se prétendait en général malade; il restait couché dans sa chambre et ne se levait pas; mais s'il s'agissait de quelque fonctionnaire ou de quelque maître connu par sa sagesse et par sa vertu, il mettait aussitôt ses sandales et, allant avec sonc bâton à la main, il demandait à le voir sans y mettre aucune difficulté. Les contemporains, qui appréciaient fort cette manière d'agir, en vinrent jusqu'à représenter cette scène en un tableau qu'ils se transmirent les uns aux autres».

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

aucun agissement contraire à ces règlements. Ceux qui le feraient, n'auraient-ils pas lieu de craindre?

Notre Edit.

Ecrit lorsque nous étions au *na-pao* (nabo) de *Hou-tch'a-t'ou-yin*, le vingt-septième jour du huitième mois de la troisième année *yuan-t'ong* (1335), année du porc. [1])

Stèle du temple taoïste Wou-long kong à Kiun tcheou (province de Hou-pei). [2])

N° LVIII.

(Année 1337).

Par la puissance du Ciel éternel, par l'aide de la protection bienheureuse, l'Empereur. Edit.

Edit adressé aux officiers de l'armées aux hommes de l'armées aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) gouverneurs de villes, aux courriers officiels qui vont et viennent.

1) On pourrait placer ici, dans l'ordre chronologique, une inscription du temple du Pic du Centre (*T'chong yo miao*), à *Teng-fong hien* (province de *Ho-nan*); on y lit le texte d'un édit promulgué par l'Empereur quand il était à *Ta-tou* (Péking), le dixième jour du douzième mois de l'année du porc (1335) de la période *tche-yuan*; cet édit, délivré aux trois religieux taoïstes ayant la direction du temple du Pic du Centre, est conçu dans les formes ordinaires des édits d'exemption de taxes; on y remarquera, de même que dans l'édit n°. XVII de 1324, l'indication que les religieux auront le droit de percevoir l'argent des parfums 香錢, à charge par eux de faire les réparations du temple. Au revers de la stèle, on trouve la liste des religieux du *Tchong yo miao*; cette liste est datée de l'année 1343. J'ai pris des estampages de ce monument à mon passage à *Teng-fong hien*; je n'ai pas cru nécenaire de les reproduire ici.

2) L'estampage de cette inscription m'a été donné par M. Edouard Huber, qui en a fait l'acquisition à Péking; il est trop peu net pour que j'aie pu le reproduire par la gravure; j'ai dû me borner à le transcrire. D'après le *Kiun tcheou tche* 均州志 (édition de 1883, chap. XV, p. 6 r°) qui a publié ce texte, le monument original doit se trouver encore aujourd'hui dans le *Wou-long kong* 五龍宮, à 120 *li* au Sud-Ouest de la ville de *Kiun tcheou* 均州 qui dépend de la préfecture de *Siang-yang*, dans la province de *Hou-pei*; ce temple dépend du groupe important d'édifices taoïstes qui a fait de la montagne *Wou-tang* 武當山 un lieu de pélerinage célèbre; voyez W. Scarborough, *Notes of a visit to the famous Wu-tang shan* (*Chinese Recorder*, vol. V, p. 77—82). — Comparez au texte de cet édit de 1337 celui de l'édit de 1335 (N°. XIII) que nous avons précédemment traduit (*T'oung pao*, 1904, p. 439—441).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Par les édits de l'Empereur *Tch'eng-ki-sseu* (Tchinghiz), de l'Empereur *Yue-k'ouo-t'ai* (Ogotai), de l'Empereur *Sie-tch'an* (Setsen), de l'Empereur *Wan-tchŏ-tou* (Euldjaïtou), de l'Empereur *K'iu-lu* (Kuluk), de l'Empereur *P'ou-yen-tou* (Bouyantou), de l'Empereur *Kie-kien* (Gueguen), de l'Empereur *Hou-tou-tou* (Khoutouktou), de l'Empereur *Tcha-ya-tou* (Djidjagatou), de l'Empereur *Yi-lien-tchen-pan* (Rintchenpal), (il a été prescrit que), pour ce qui est des *ho-chang* (religieux bouddhistes), des *ye-li-k'o-wen* (religieux nestoriens), des *sien-cheng* (religieux taoïstes) et des *ta-che man* (prêtres musulmans), aucune sorte de réquisition ne leur serait imposée, mais qu'ils invoqueraient le Ciel et prieraient pour le bonheur (de l'Empereur); ainsi a été dit.

Nous conformant à ce qui a été autrefois (prescrit) dans les règlements de ces édits impériaux, (à savoir) «qu'aucune sorte de réquisition ne serait imposée (à ces religieux) mais qu'ils invoqueraient le Ciel, priant pour Notre bonheur et demandant pour Nous la longévité; ainsi a été dit»,

cet édit promulgué est donné pour qu'ils le possèdent au premier et second directeurs du grand temple *Wou-long ling-ying wan-cheou* de la montagne *Wou-tang*, lieu producteur de bonheur dans l'arrondissement de *Kiun* du district de *Siang-yang*, (ces deux directeurs) étant chargés de régler les affaires de leur propre temple et en même temps de régler les affaires de tous les temples et monastères taoïstes de ce district, l'un d'eux étant le haut docteur de la religion, le maître de la Loi élevé et sombre, pur et lointain *Chao Ming-king*, le second étant le supérieur et administrateur, haut docteur de la religion, le maître de la Loi qui pénètre la profondeur, qui répond d'une manière surnaturelle, qui met en lumière la vertu, *Li Ming-leang*, tous deux enfin étant les chefs des religieux taoïstes. Dans les temples et monastères de ces personnes ou dans leurs habitations, que les envoyés officiels ne séjour-

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

nent pas, que les réquisitions pour le logement et les chevaux ils ne les payent pas, que les taxes commerciales et les taxes foncières ils ne les donnent pas. Pour tout ce qui dépend des propriétés de ce temple: fermes, champs cultivés, eaux et sol, moulins, bibliothèques, boutiques, matériel de couchage, salles de bains, bateaux, bambous et roseaux, vinaigre et farine, qu'on n'exige aucune sorte de redevance. En outre, dans les villages de *Hao-k'eou* [1]), *Hao-p'ing*, *Mei-k'i*, *Chouang-kou*, *Po-lang* [2]), *P'ing-yen* et autres lieux, pour ce qui est des champs cultivés, de l'eau et du sol qui s'y trouvent, que nulle personne quelle qu'elle soit ne prenne de force ou n'exige quelque chose que ce soit en se fiant sur sa puissance. En outre, ces religieux taoïstes étant en possession de cet édit ainsi conçu, si des gens commettaient des agissements contraires à ces prescriptions, eux ne craindraient-ils donc rien?

Ecrit la troisième année *tche-yuan* (1337), année du bœuf, le vingtième jour du troisième mois, lorsque Nous étions à *Ta-tou* [3]).

Inscription du temple bouddhique Ling-yen dans la sous-préfecture de Tch'ang-ts'ing (prov. de Chan-tong) [4]).

N° LIX.

(Année 1341?)

Edit religieux de *Kouan-tchou-eul-hien-tsang* (dkon-mčhog rgyal mchan), maître du royaume sous la grande dynastie *Yuan*, agissant en vertu d'un auguste édit de l'Empereur.

1) La localité de *Hao-k'eou t'ang* 蒿口塘 est marquée, sur la carte du territoire de *Kiun tcheou*, au Nord de la montagne *Wou-tang*, sur la rive gauche de la petite rivière *Tseu-ho* 淄河.

2) La localité de *Po-lang t'ang* 白浪塘 est au Nord-Ouest de la montagne *Wou-tang*, au pied du versant Sud de la montagne *Po-lang* 白浪山.

3) Péking.

4) Lors de ma visite au temple *Ling-yen* (cf. p. 399, n. 1), j'ai eu quelque peine à trouver cette inscription (planche 28); elle est encastrée dans le mur oriental de la petite cour qui

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

皇帝聖旨裏
管着兒咸
大元國師法旨裏。
每根底軍官
每根底事官
每根底軍
每根底來
每根底往
每根底管
每根底來
每根底往
每根底管
每根底來
每根底往
每根底管

Edit religieux adressé aux officiers de l'armée, aux hommes de l'armée, aux fonctionnaires qui jugent les affaires, aux courriers officiels qui vont et viennent, aux fonctionnaires *ta-lou-houa-tch'e* (darougha) qui administrent les villes, aux autorités locales, aux personnes qui, soit comme *ho-chang* (religieux bouddhiques), soit comme laïques et gens du peuple, vont et viennent pour recueillir les taxes.

Le vénérable *Ting-yen* qui est le religieux préposé au grand temple *Ling-yen*, dans la sous-préfecture de *Tch'ang-ts'ing* qui dépend de l'arrondissement de *T'ai-ngan*, est préposé, conformément aux règlements, à prier en faveur de l'Empereur pour prolonger son auguste longévité. Comme cela a été dit autérieurement, tout ce qui appartient au propriétés de ce temple: champs, eaux et terres, jardins et forêts, moulins, boutiques, bibliothèques, salles de bains, hommes et bêtes et autres choses, que nul, quel qu'il soit, ne profite de sa puissance pour en rien enlever et que personne ne fasse

entoure la partie postérieure du bâtiment appelé le *Ts'ien fo tien* 千佛殿; pour la trouver, il faut donc traverser ce bâtiment, sortir par la porte de derrière et tourner à droite.

Ce monument est intéressant parce qu'il est le seul spécimen jusqu'ici connu d'une stèle de l'époque mongole rédigée en *langue* tibétaine et en langue chinoise. Le texte tibétain est écrit en une cursive qui est fort difficile à lire; M. Sylvain Lévi a bien voulu en déchiffrer les parties qui se laissaient discerner et j'ai reproduit son travail dans la planche 29 annexée ci-après.

Quelle est la date de cette stèle? L'inscription mentionne un certain *Ting-yen* comme le directeur du temple *Ling-yen*; or, dans le cimetière annexé au temple, nous relevons deux inscriptions funéraires dont l'une, qui est de l'année 1341, a été composée par ce même *Ting-yen* et l'autre, qui est de l'année 1336, a été écrite par lui. D'autre part, dans cette dernière inscription, il est question d'un religieux qui, en 1307, revint de la capitale avec un édit impérial rendant à ce temple les propriétés qui lui avaient été ravies par les gens du peuple; il avait reçu aussi un édit du prince-héritier et un édit religieux du Maître de l'Empereur, édits destinés à protéger ce temple; c'est sans doute ces édits que le document que nous traduisons a en vue lorsqu'il s'exprime ainsi: «comme cela été dit antérieurement...» Notre stèle serait donc postérieure à l'année 1307 et assez proche des années 1336 et 1341; peut-être est-elle de l'année 1341 elle-même puisqu'elle est datée de l'année du serpent et que l'année 1341 est une année du serpent.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

tort (à ces moines) en les traitant avec mépris. Celui qui ne tiendrait pas compte de cela et qui entreprendrait d'exiger quelque objet, qu'on lui communique la certitude que cet édit religieux est en la possession du préposé au temple; quand il aura vu cet édit religieux, s'il y contrevient, comment, en vertu des règlements prescrits dans les augustes édits, n'aurait-il pas lieu de craindre? Puisque ces (moines) ont cet édit religieux ainsi conçu, qu'on ne se livre à aucun agissement contraire aux règlements.

Ecrit le vingt-troisième jour du troisième mois de l'année du serpent, quand nous étions dans le grand temple *Hou-kouo jen-wang* à *Kao-leang ho.*

Stèle du temple Hou-kouo sseu à Péking. [1])

N° LX.

(Année 1363).

Le *siuan-tcheng-yuan*, agissant en vertu d'un auguste édit de l'Empereur, la vingt-troisième année *tche-tcheng* (1363), le dixième

1) Dans la seconde cour du temple *Hou-kouo sseu* 護國寺 qui est un des temples les plus connus de Péking, on trouve une stèle de l'époque des *Yuan* gravée à l'avers et au revers. Je ne reproduis et je ne traduis ici que les deux pièces de chancellerie gravées au revers (n^{os} LX et LXI et planche 30). Il est cependant indispensable, pour arriver à l'intelligence de ces documents, de commencer par donner une analyse étendue du texte gravé à l'avers:

Cette inscription est datée du neuvième mois de la vingt-quatrième année *tche-tcheng* (1364); elle est intitulée 大元勅賜大崇國寺壇主空明圓證大法師隆安選公特賜澄慧國師傳戒碑 «Inscription au sujet du titre conféré par faveur spéciale de «Maître du royaume à l'intelligence pure» et au sujet de la transmission des défenses, (inscription) accordée par ordre impérial sous la grande dynastie *Yuan* au vénérable *Siuan* (du temple) *Long-ngan*, grand maître de la Loi qui comprend le Vide et qui obtient parfaitement, présidant à l'ordination dans le grand temple *Tch'ong-kouo*».

Le nom du religieux en l'honneur de qui fut érigée cette stèle était *Chan-sinan* 善選 ou, par abréviation, le vénérable *Siuan* 選公; il était entré en religion dans le temple

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

皇帝聖旨裏。宣政院至正廿三年十月十三日。哈剌章怯薛第二日。
明仁殿裏有時分。速克兒赤也速迭兒。云都赤火里。殿中月○
帖木兒。給事中觀音奴等有來。本院官帖古思不花院使。
阿剌台經歷等
奏。大都有的大崇國寺開山住持宻明圓證選公大師立傳
戒碑石的上頭。俺與
搠思監太保右丞相一處商量來。交中書省參政危素撰
文并書丹。集賢大學士滕國公張瑑篆額呵。怎生麼道。
皇太子根底啓呵。
上位根底奏
聖旨識也者。麼道。奏呵。奉
聖旨那般者。欽此。除已移咨參政危素撰文并書丹。學士張瑑篆額外。
使院合下。仰照驗欽依施行。須議劄付者。
右劄付大崇國寺准此。

竪立碑石

N° LX.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Long-ngan 隆安 et c'est pourquoi il est désigné comme étant le vénérable *Sinan* de *Long-ngan* 隆安選公; enfin au moment de sa mort, il présidait aux ordinations dans le temple *Tch'ong-kouo*, c'est-à-dire dans le temple qui est aujourd'hui le *Hou-kouo ssen* à Péking; on l'appelle donc 壇主 «celui qui préside à l'autel», parce que les ordinations se faisaient sur un autel.

Comme on le voit par le titre même de l'inscription, celle-ci traite de deux sujets distincts: 1° collation d'un titre à *Chan-sinan*, 2° historique de la transmission des défenses, ou, en d'autres termes, historique de la Discipline (Vinaya) en Chine. — C'est ce second sujet qui est d'abord exposé; voici le résumé de ce que nous lisons:

Sous les *Han*, la première année *kien-ning* (168 p.C.), cinq çramaṇas de l'Inde du Nord, parmi lesquels se trouvait *Fa-ling* 法領 traduisirent à *Tch'ang-ngan* 長安 le Prātimokṣa et en même temps le Karman du Vinaya en quatre sections (Dharmagupta vinaya) 四分戒本兼羯磨. Telle est l'origine de l'ordination pour les religieux. — On remarquera que ce témoignage n'est pas en accord avec la tradition courante qui veut que la première traduction d'une section complète du Vinaya ait été la traduction du Prātimokṣa du Vinaya des Mahāsāṅghikas fait en 250 par Dharmakāla (B. N., *Catalogue*, App. II, n° 13).

L'inscription rappelle ensuite, sans indiquer de date, la venue en Chine de dix femmes, parmi lesquelles *T'ie-so-lo* 鐵索羅, ce qui fut l'origine de l'ordination des religieuses. — Nous savons en effet par ailleurs que huit religieuses singhalaises arrivèrent en 425 en Chine, que trois autres, parmi lesquelles se trouvait *T'ie-so-lo*, furent mandées peu après 431 pour parfaire le nombre requis de dix, enfin que, en 434, on procéda pour la première fois en Chine à une ordination de femmes (cf. *T'oung pao*, 1904, p. 204—205, dans BEFEO, IV, p. 356, n. 4).

Puis, sous les *Song*, la septième année *yuan-kia* (430), le religieux de l'Inde Guṇavarman arriva à *Kouang-ling* (aujourd'hui, sous-préfecture de *Kiang-tou* 江都 faisant partie intégrante de la ville préfectorale de *Yang-tcheou* 楊州, dans la province de *Kiang-sou*); dans le jardin des bambous du temple *Nan-lin*, il éleva un autel des défenses. Ainsi commença en Chine (la coutume d')élever des autels (pour les ordinations). 宋元嘉七年天竺僧求那跋摩卽廣陵南林寺竹園立戒壇。此震旦立壇之始也. (Nous avons là un renseignement intéressant à ajouter à la biographie de Guṇavarman traduite dans le *T'oung pao* de 1904, p. 193—206).

L'inscription nous donne ensuite la liste des neuf patriarches 九祖 de l'école du Vinaya en Chine; ce sont: 1° *T'an-wou-lö* 曇無德, 2° *T'an-mo-kia-lo* (Dharmakara) 曇摩迦羅 (vers 250 p.C.; B. N., *Catalogue*, App. II, n° 13); 3° *Fa-ts'ong* 法聰; 4° *Tao-fou* 道覆; 5° *Houei-kouang* 慧光; 6° *Tao-yun* 道雲; 7° *Tao-hong* 道洪; 8° *Tche-tao* 智道; 9° *Tao-sinan* 道宣 († 667 p.C.; B. N., *Catalogue*, App. III, n° 21).

Après ces renseignements historiques sur la transmission du Vinaya en Chine, l'auteur aborde des époques plus récentes. Sous la dynastie *Leao*, l'empereur *Tao-tsong* 道宗

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

mois [1]), le treizième jour qui était le second jour du *k'ie-sie* (kechik) *Ho-la-tchang* [2]), au moment où nous nous trouvions dans la salle *Ming-jen*, le *sou-k'o-eul-tch'e* (sougourtchi) *Ye-sou-t'ie-eul* (?) [3]), le *yun-tou-tch'e* (ildoutchi) *Ho-li* (Khor) [4]), le *tien-tchong Yue-* ○ - ○ *t'ie-mou-eul* (○ ○ ○ temour) et le *ki-che-tchong Kouan-yin-nou* [5])

(1055—1100) écrivit lui-même avec une pâte d'or un ouvrage sur la discipline intitulé 菩薩三聚戒本. Ce précieux manuscrit passa entre les mains d'une série de dépositaires dont l'inscription indique avec grand soin les noms; il arriva enfin en 1243 à *Chan-siuan*, le moine défunt en l'honneur de qui fut élevée cette stèle.

Le reste de l'inscription est consacré à la biographie de ce *Chan-siuan* qui naquit en 1175 et mourut en 1252.

Ici se présente une petite difficulté: quoique l'inscription soit datée de l'année 1364, elle rappelle que *Chan-siuan* reçut le titre posthume de «Maître du Royaume à l'intelligence pure». Or ce titre ne fut décerné à *Chan-siuan* qu'en 1366 comme le prouve la pièce n° LXI. Mon impression est que la grande inscription elle-même n'a été définitivement rédigée qu'en 1366; mais, dès 1364, on en avait composé une partie pour répondre aux décisions de 1363 (pièce n° LX) qui avaient prescrit d'ériger une stèle faisant l'historique de la transmission du Vinaya en Chine; lorsque survinrent les décisions de 1366, on se borna à ajouter au manuscrit primitif ce qui concernait *Chan-siuan*, mais on ne modifia pas la date de 1364 qui se trouva ensuite gravée sur la pierre.

Au revers sont les deux pièces de chancellerie (nos LX et LXI) dont je donne maintenant la traduction; la première rappelle comment, en 1363, on résolut d'élever une stèle où serait inscrite une notice sur la transmission du Vinaya; la seconde relate comment, en 1366, on accorda à *Chan-siuan* le titre posthume de «Maître du royaume à l'intelligence pure».

1) Quoique la date soit en grande partie effacée, on peut la rétablir grâce au texte gravé sur l'avers de la stèle où se trouve rappelée cette délibération.

2) Le dixième mois de l'année 1365, ce *Ho-la-tchang* reçut le titre de *tche kiu mi yuan che* 知樞密院事 (*Yuan che*, chap. XLVI, p. 7 v°).

3) Les deux derniers caractères de ce nom sont presque illisibles et le déchiffrement en est conjectural.

4) La transcription mongole de ce nom est donnée par le *K'in ting Yuan che yu kie* (chap. XVIII, p. 4 r°). Un autre personnage du même nom est cité dans le *Yuan che* (chap. CLI, p. 3 r°) à la date de 1261.

5) 觀意奴. Ce nom, qui rattache un homme à une divinité (*Kouan-yin*), a des analogues: c'est ainsi que nous relevons dans le *Yuan che* (chap. XLI, p. 1 r°) le nom de 文殊奴 «celui qui est voué à Mañjuçrī»; (chap. XV, p. 8 v°) le nom de 金剛奴 «celui qui est voué à Vajrapāṇi»; (chap. XXII, p. 11 r°) le nom de 三寶奴 «celui qui est voué au Triratna». — La biographie de *Kouan-yin-nou* se trouve dans le chap. CXCII du *Yuan che* (p. 2 v°—3 r°; cf. chap. XLVI, p. 7 v° et XLVII, p. 6 r°).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

étant présents, — la requête suivante a été présentée par des fonctionnaires de notre département qui sont le directeur *T'ie-k'o-sseu pou-houa* (Tekous boukha) et le *king-li A-la-t'ai* [1]):

Au sujet de la stèle concernant la transmission des défenses, (stèle qu'il convient d') élever en l'honneur du grand maître, le vénérable *Siuan*, qui comprend le vide et qui obtient parfaitement, fondateur (?) [2]) et directeur du grand temple *Tch'ong-kouo* qui se trouve à la capitale, nous avons délibéré en commun avec le grand Protecteur et conseiller de droite *Cho-sseu-kien* [3]) (et nous avons décidé) de charger le *ts'an-tcheng* du *tchong-chou-cheng*, *Wei-sou*, de composer le texte (de cette inscription) et de l'écrire en rouge, (et de charger) le *ta hio-che* du *Tsi-hien (yuan)*, duc du royaume de *T'eng*, *Tchang K'i*, d'écrire le titre en caractères *tchouan*. Voilà ce qui a été dit.

Nous avons communiqué cela à l'hérier présomptif pour qu'il adresse à l'Empereur une requête à l'effet d'obtenir un auguste édit prenant connaissance de cette affaire; ainsi a été dit.

1) Le nom de ce personnage est écrit *T'ie-kou-sseu pou-houa* 帖古思不花 dans le *Yuan che* (chap. XLVI, p. 7 r°). L'équivalence *T'ie-kou-sseu*=tekous est indiquée par le *K'in ting Yuan che yu kie* (chap. XVI, p. 8 r°).

2) L'expression 開山 me paraît obscure; le temple *Hou-kouo ssen* fut en réalité construit en 1287, c'est-à-dire après la mort de *Chan-siuan* par le religieux *Ting-yen* 定演 qui l'éleva sur l'emplacement de l'ancienne demeure du conseiller *T'o-k'o-t'o* 託克託 (cf. *Chouen tien fou tche*, chap. XVI, p. 32 v°). Comment donc *Chan-siuan* peut-il être appelé «fondateur et directeur du grand temple *Tch'ong-kouo*»? Je ne puis m'expliquer la chose que de la manière suivante: *Ting-yen* avait servi dans sa jeunesse comme son maître le *Long-ngan ho-chang* 隆安和尙 qui n'est autre que *Chan-siuan* (cf. plus haut, p. 421, n. 1) et il l'avait servi dans un autre temple *Tch'ong-kouo* qu'on distingue du premier en l'appelant le temple méridional; ce temple méridional existait dès l'époque des *Kin* 金 (*Chouen t'ien fou tche*, chap. XVI, p. 32 r°). Cent ans après la mort de *Chan-siuan*, quand le temple septentrional avait entièrement éclipsé le temple méridional, on fit, volontairement ou non, la confusion entre les deux édifices et on attribua à *Chan-siuan* la fondation et la direction du temple septentrional qui, en réalité, ne fut édifié qu'après sa mort par son disciple *Ting-yen*.

3) Le conseiller de droite *Cho-sseu-kien* fut banni dans le quatrième mois de l'année 1364 (*Yuan che*, chap. XLVI, p. 5 v°).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

La requête ayant été présentée, nous avons reçu un auguste édit conçu dans les mêmes termes; respectez cela.

Nous avons commencé par informer par écrit le *ts'an-tcheng Wei-sou* qu'il eût à composer le texte (de l'inscription) et à l'écrire en rouge, et le *hio-che Tchang K'i* qu'il eût à écrire le titre en caractères *tchouan*; en outre, nous, les directeurs du (*siuan tcheng*) *yuan*, nous avons le devoir de vous communiquer (ces décisions); nous comptons que, après avoir les bien examinées, vous vous y conformerez avec respect et vous les mettrez à exécution.

Avis qui a dû être pris après délibération.

L'avis qui précède est remis au grand temple *Tch'ong-kouo*. Qu'on s'y conforme.

Stèle érigée.

N° LXI. [1])

(Année 1366).

Le *siuan-tcheng yuan* agissant en vertu d'un édit impérial, la vingt-sixième année *tche-tcheng* (1366), le dix-septième jour du deuxième mois, premier jour du kechik *Wan-tchŏ t'ie-mou-eul* (Euldjaï temour) [2]), au moment où nous nous trouvions dans le bâtiment *Siuan-wen*, le *sou-k'o-eul-tch'e* (sougourtchi) *Wan-tchŏ pou-houa* (Euldjaï boukha), le *yun-tou-tch'e* (ildoutchi) *T'a-hai t'ie-mou-eul* (○ ○ temour), le *tien-chong Pao-kien* et le *ki-che-tchong Kie-li-yen* étant présents, — le directeur du *(siuan-tcheng) yuan T'ie-k'o-sseu pou-houa* (Tekous boukha), le sous-directeur *P'o-lo tie-mou-eul* (Bourou temour) [3]), le conseiller *Pa-eul-hou-t'ai*, le *king-li Touma* et le *king-li Mang-ko t'ie-mou-eul* (Mangou temour) Nous ont présenté la requête suivante:

1) Cf. planche 30.

2) Cf. *K'in ting Yuan che yu kie*, chap. IX, p. 15 v°. Ce *Wan-tchŏ t'ie-mou-eul* fut nommé conseiller de droite dans le huitième mois de l'année 1367 (*Yuan che*, chap. XLVII, p. 2 r°).

3) Cf. *K'in ting Yuan che yu kie*, chap. IX, p. 22 r°.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

皇帝聖旨裏。宣政院至正廿六年二月十七日。完者帖木兒怯薛第一日。宣文閣裏有時分。速克兒赤完者不花。云都赤塔海帖木兒。殿中寶堅。給事中解里顏等有來。帖克思不花院使。孛羅帖木兒副使。八兒忽台參議。都馬經歷。忙哥帖木兒經歷等奏俺根底。釋教都壇主澄吉祥文書裏咨呈。大崇國寺空明圓證大師選公。釋教都總統名分裏委付了有來。他亡歿了。有爲他傳受金字戒本立碑的上頭。依先祖師例封贈國師名分的說有。俺與伯撒里太師右丞相一處商量了。依著他保來的文書。釋教都總統澄慧國師選公名分封贈。怎生麽道。

皇太子根底啓呵。

上位根底奏

聖旨識也者。麽道奏呵。奉

聖旨那般者。欽此。除欽遵外。使院合下。仰照驗就行欽依施行。須議劄付者。

右劄付大崇國寺。准此。

N° LXI.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Dans une lettre écrite par *Tch'eng Ki-siang*, présidant à toutes les ordinations de la religion bouddhique, il est exposé ceci:

Le titre de directeur général de la religion bouddhique avait été attribué au vénérable *Siuan*, grand maître de l'intelligence du vide et de la réalisation parfaite; après sa mort, au sujet de la stèle qu'on lui élèvera parce qu'il a transmis le texte des défenses écrit en caractères d'or, qu'on lui confère, conformément aux règlements observés pour les patriarches défunts, le titre de maître du royaume; voilà ce que nous disons.

Nous avons délibéré à ce sujet avec le grand précepteur et conseiller de droite *Po-sa-li* [1]). Conformément à la lettre qui nous a été adressée, que le titre posthume soit conféré de «vénérable *Siuan*, directeur général de la religion bouddhique, maître du royame à l'intelligence pure». Ainsi a été dit.

Nous avons communiqué cela à l'héritier présomplif pour qu'il adresse à l'Empereur une requête à l'effet d'obtenir un auguste édit prenant connaissance de cette affaire; ainsi a été dit.

La requête ayant été présentée, nous avons reçu un auguste édit conçu dans les mêmes termes; respectez cela.

Nous avons commencé par obéir respectueusement (à cet édit): en outre, nous, les directeurs du (*siuan-tcheng*) *yuan*, nous avons le devoir de vous communiquer (ces décisions); nous comptons que, après les avoir bien examinées, vous vous occuperez aussitôt de vous y conformer respectueusement et de les mettre à exécution.

Avis qui a dû être pris après dilibération.

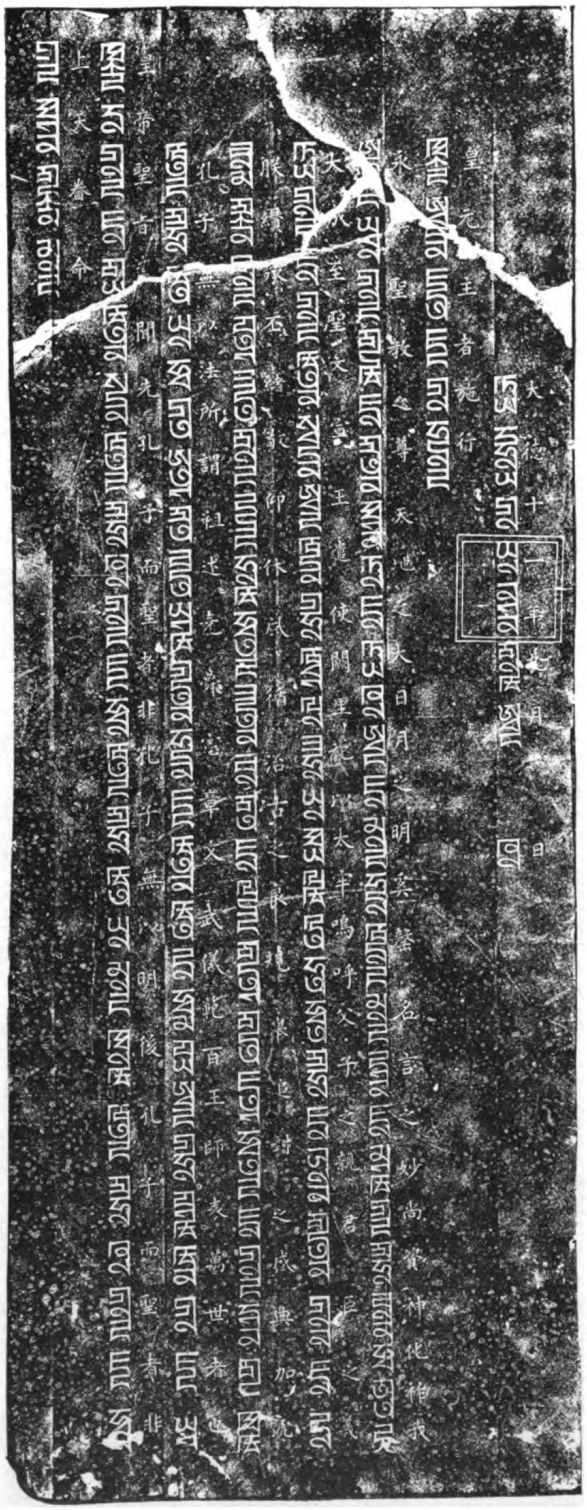
L'avis qui précède est remis au grand temple *Tch'ong-kouo*. Qu'on s'y conforme.

1) *Po-sa-li* avait été nommé conseiller de droite dans le neuvième mois de l'année 1365 (*Yuan che*, chap. XLVI, p. 7 r°); il fut nommé roi de *Yong-p'ing* dans le huitième mois de l'année 1367 (*ibid.*, chap. XLVII, p. 2 r°).

NOTE ADDITIONNELLE: Les estampages des inscriptions étudiées ci-dessus ont été déposés par moi au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Planche 1.



Nº. XXII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



皇帝聖旨裏中書禮部
據衍聖公孔
兗州曲阜縣顏氏五十三代孫顏
亞聖
給
得至元三十年欽奉
聖旨
各節該孔子之道垂憲萬
有國所當崇奉曲阜林廟
學書院禁約諸官員使
公事諸人毋得於內安
毋得褻瀆擾亂如有違
聖旨事意諸人毋得褻瀆擾亂如有違
右榜曉
諭
諸
人通
知
榜
德
十
年
月
日

Nº. XXV.

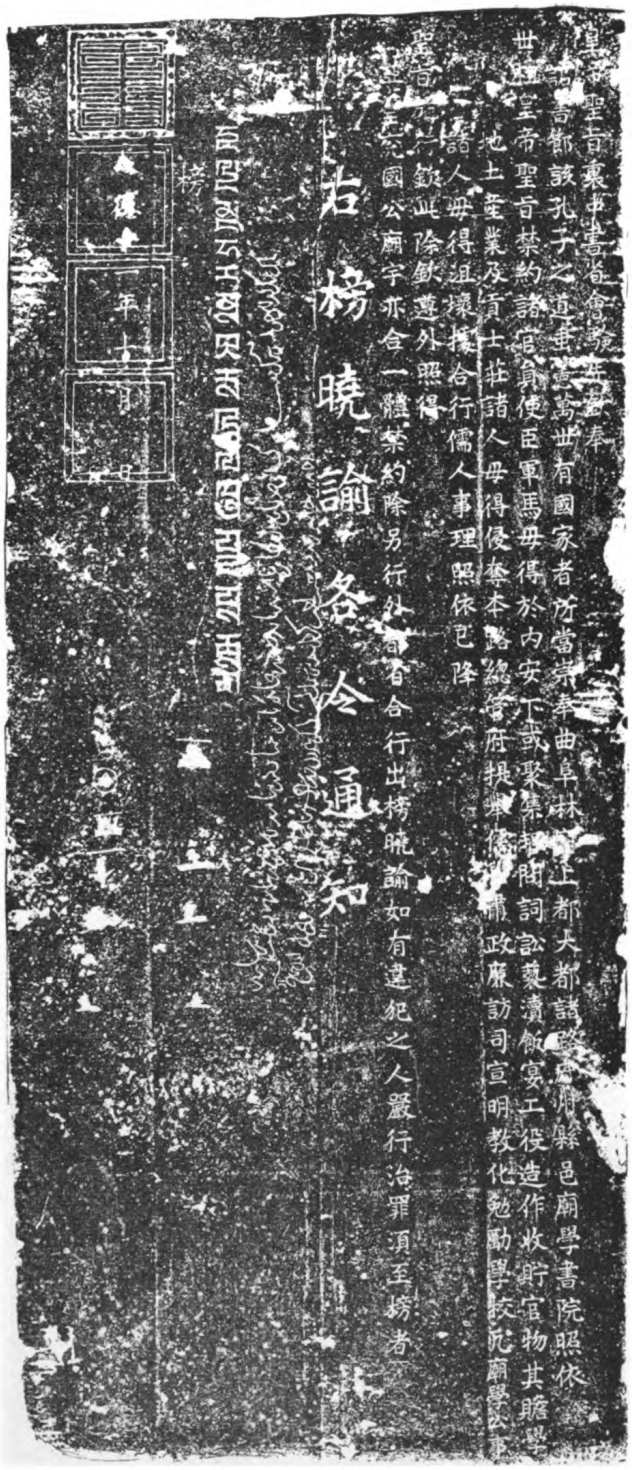
Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 3.



No. XXVI.

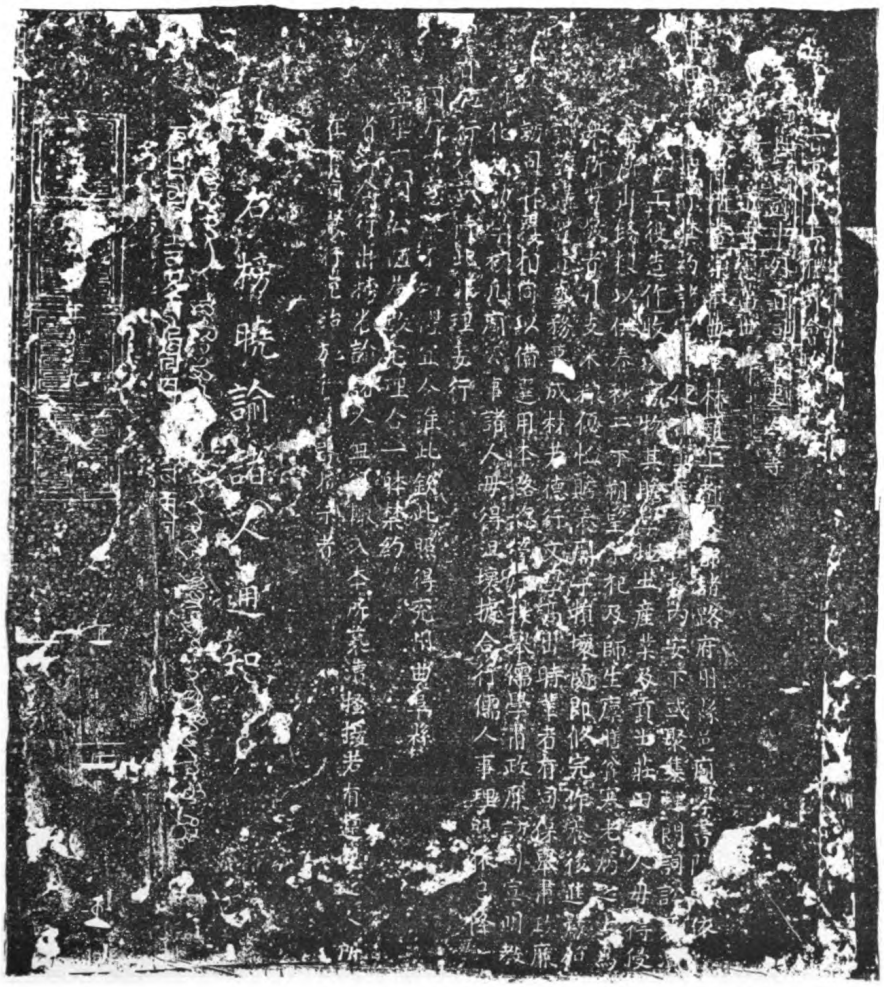
Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 4.



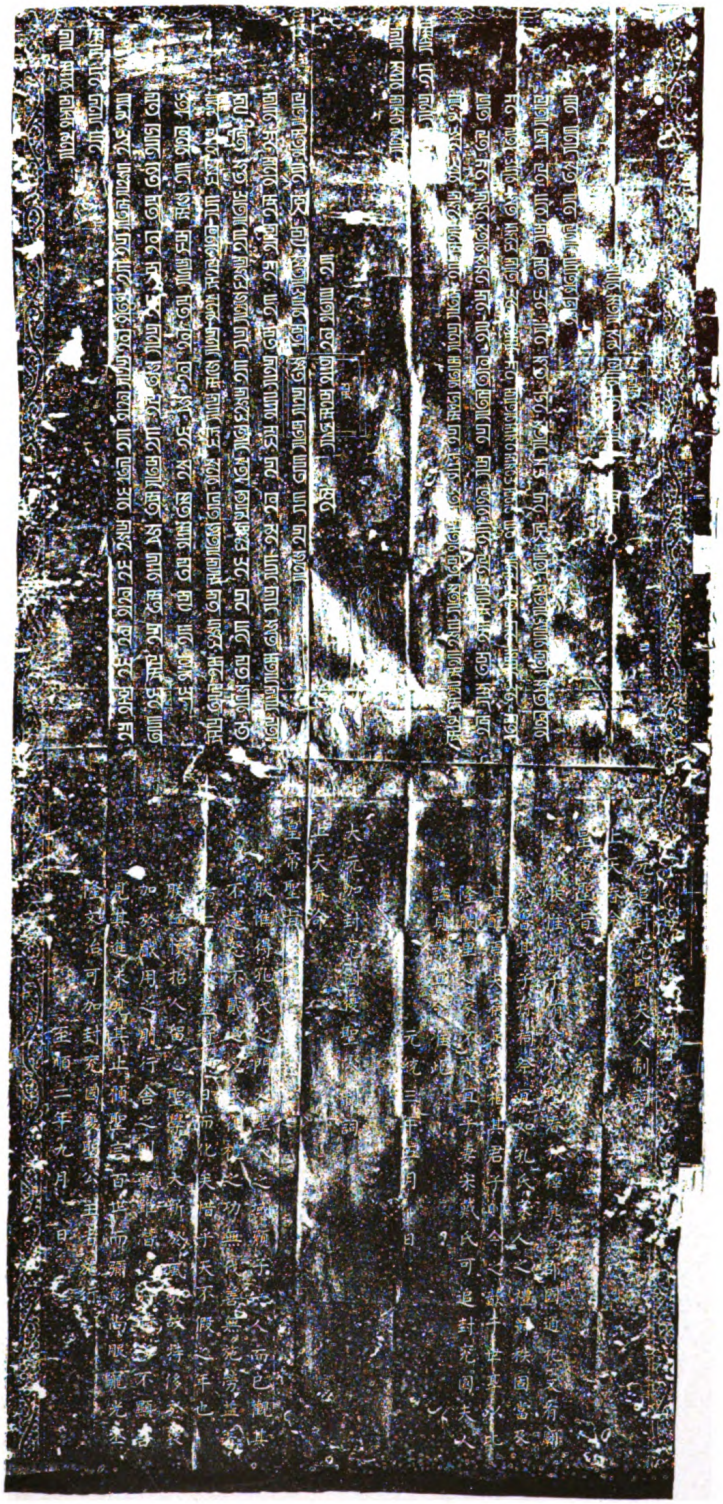
Nº. XXVII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



Nº. XXVIII. Nº. XXXIII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 6.



聖朝加封顏子兗國復聖公致祭
先師兗國復聖公祝文
大元元統二年六月丁巳朔越八日甲子
皇帝敬遣中書省掾徽昌世以太牢庶羞之
奠致祭于
先師兗國復聖公
惟公
孔門高弟
一瓢陋巷
禮與衆殊
達入聖閫
斯文何式
仗惟
具體而微
今也則亡
欽茲微禮
尚饗

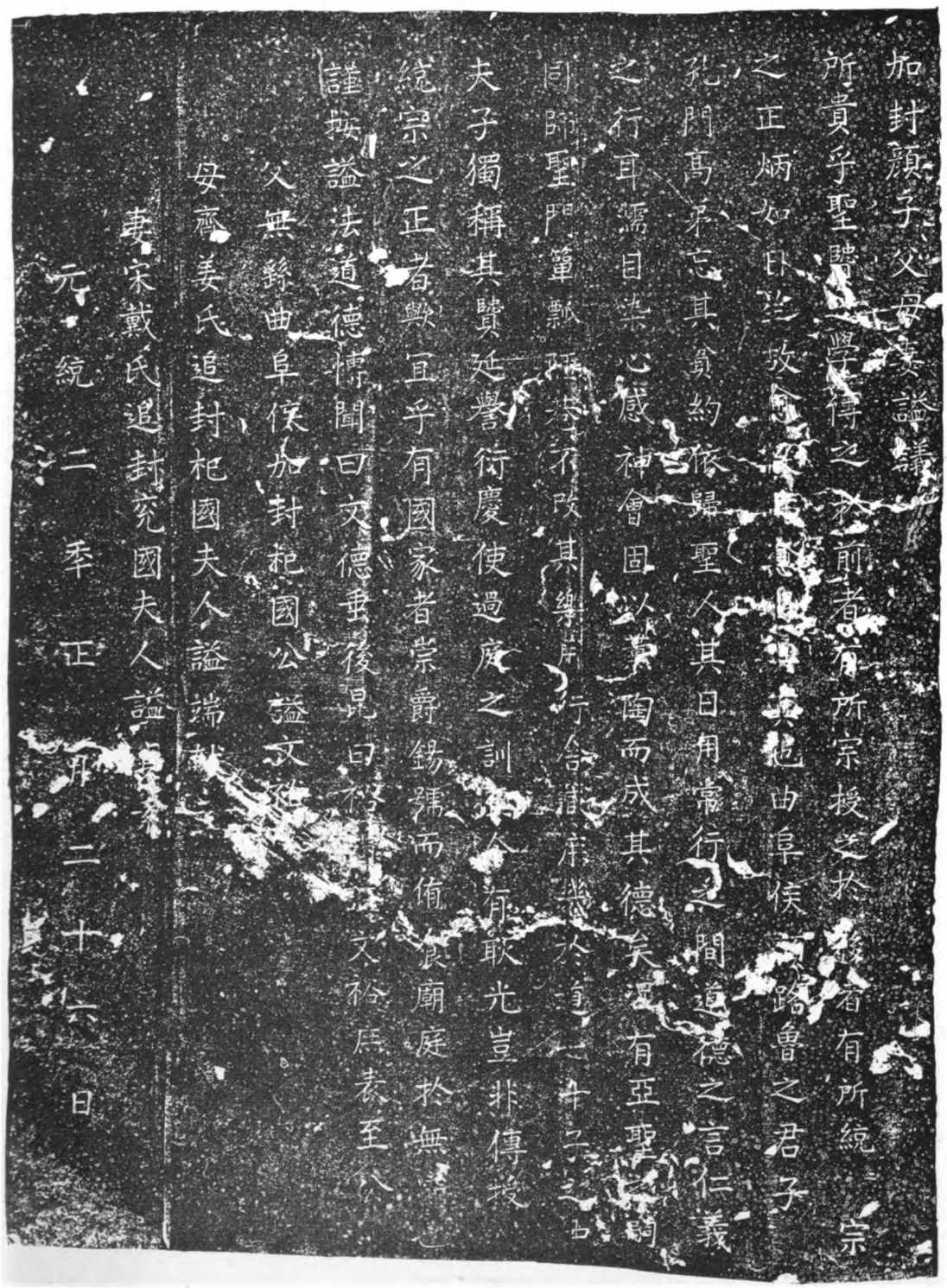
Nº. XXXIX.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY


加封顏子父母妻謚議
所貴乎聖賢學得之於前者有所宗授之於
之正炳如日星故
死問高矣忘其貧約依歸
之行耳濡目染心感神會固以
同師聖門簞瓢陋巷改其樂
夫子獨稱其賢延譽衍慶使過庶之訓
統宗之正者歟宜乎有國家者崇爵錫
謹按謚法道德博聞曰文德垂後昆曰
父無縣曲阜侯加封杞國公謚文
母齊姜氏追封杞國夫人謚端
妻宋戴氏追封杞國夫人謚
元統二年正月二十六日

Nº. XXX.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 8.



No. XXXI.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



大元加封顏子制詞

上天眷命
皇帝聖旨朕惟孔子之道大矣學之以復諸
聖傳之而得其宗者其惟顏氏乎崇其
遺而褒封其所宜出禮也故列聖以來
尊孔孟之考妣亦既褒錫之矣朕迪民
興學議禮考文爰命有司稽顏氏之先
世封之宗國郯以禮忠顧豈忘其家
哉享祀有籩永世無極父無緣可贈把
國公諡文裕母齊姜氏追封杞國夫人
諡端獻宜令准此

元統二年五月日

No. XXXII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



上天眷命
皇帝聖旨朕惟由孔子至於孟子百有餘
歲而道統之傳獨溯其正雖命世亞
聖之才亦資父母教養之力也其父
夙喪母以三遷之教勵天下後世厥
原所自功莫大焉稽諸往代寔闕褒
崇夫功大而位不酬寶著而名不正
豈所以致懷贊之意哉肆頒寵命
永資神佑可追封其父為衛國公母
為衛國宣獻夫人王者施行
延祐三年七月 日

Nº. XXXIV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



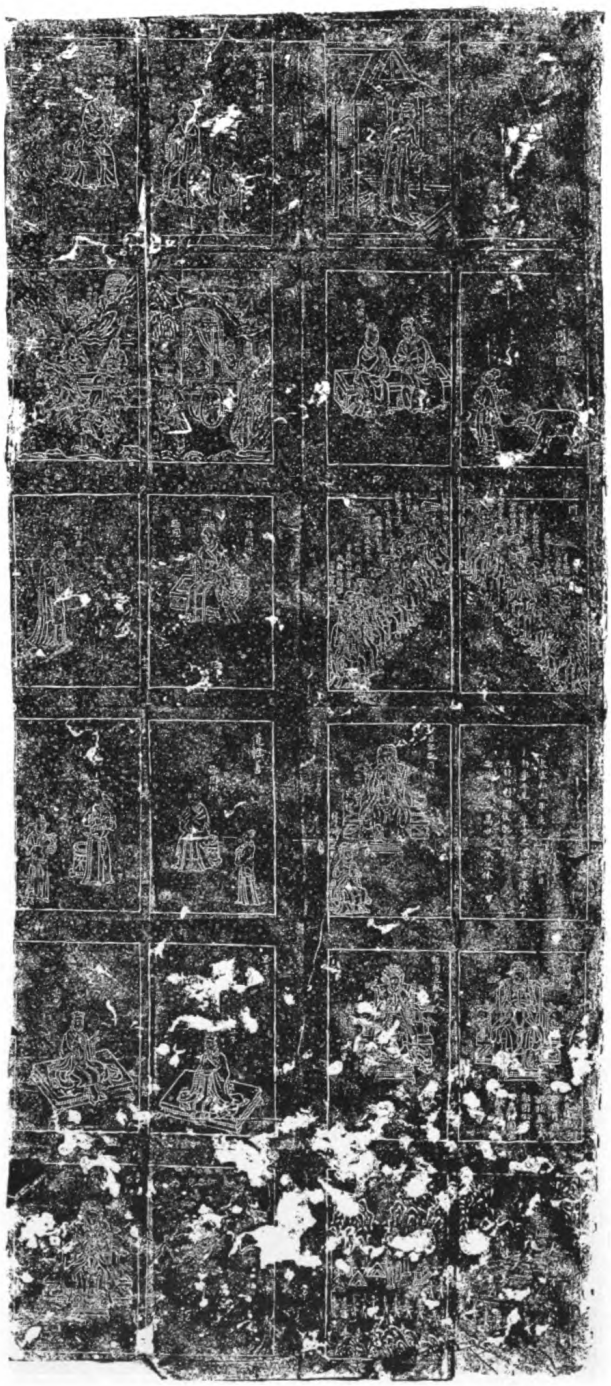
No. XXXV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



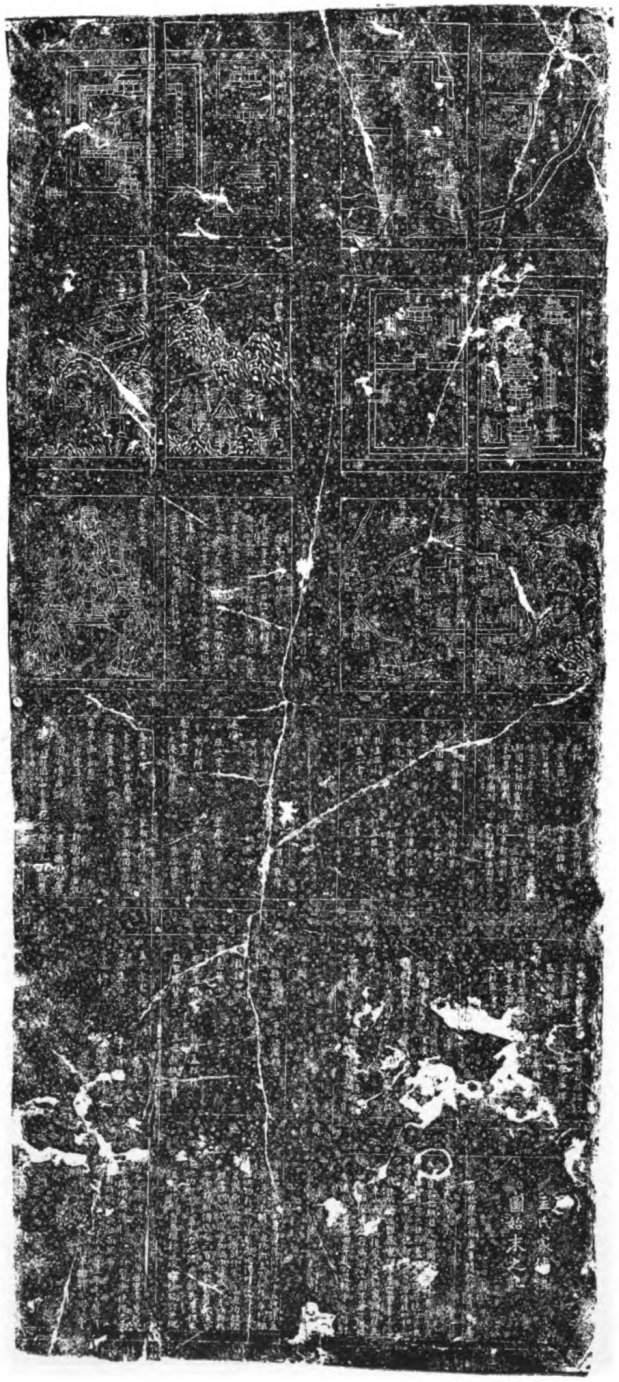
N°. XXXVI *a*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



N°. XXXVI*b*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 14.



Nº. XXXVII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



No. XXXVIII et XXXIX.

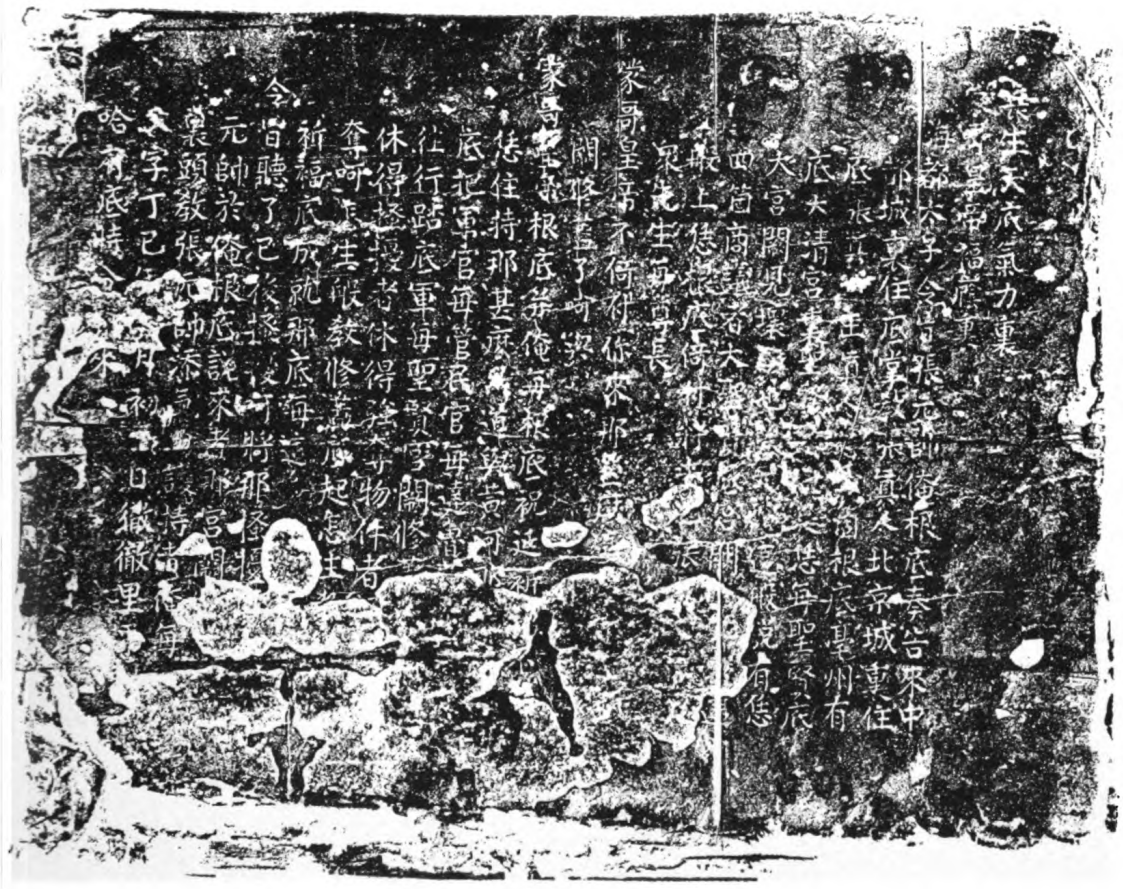
Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 16.



Nº. XL.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 17.



N°. XLI.

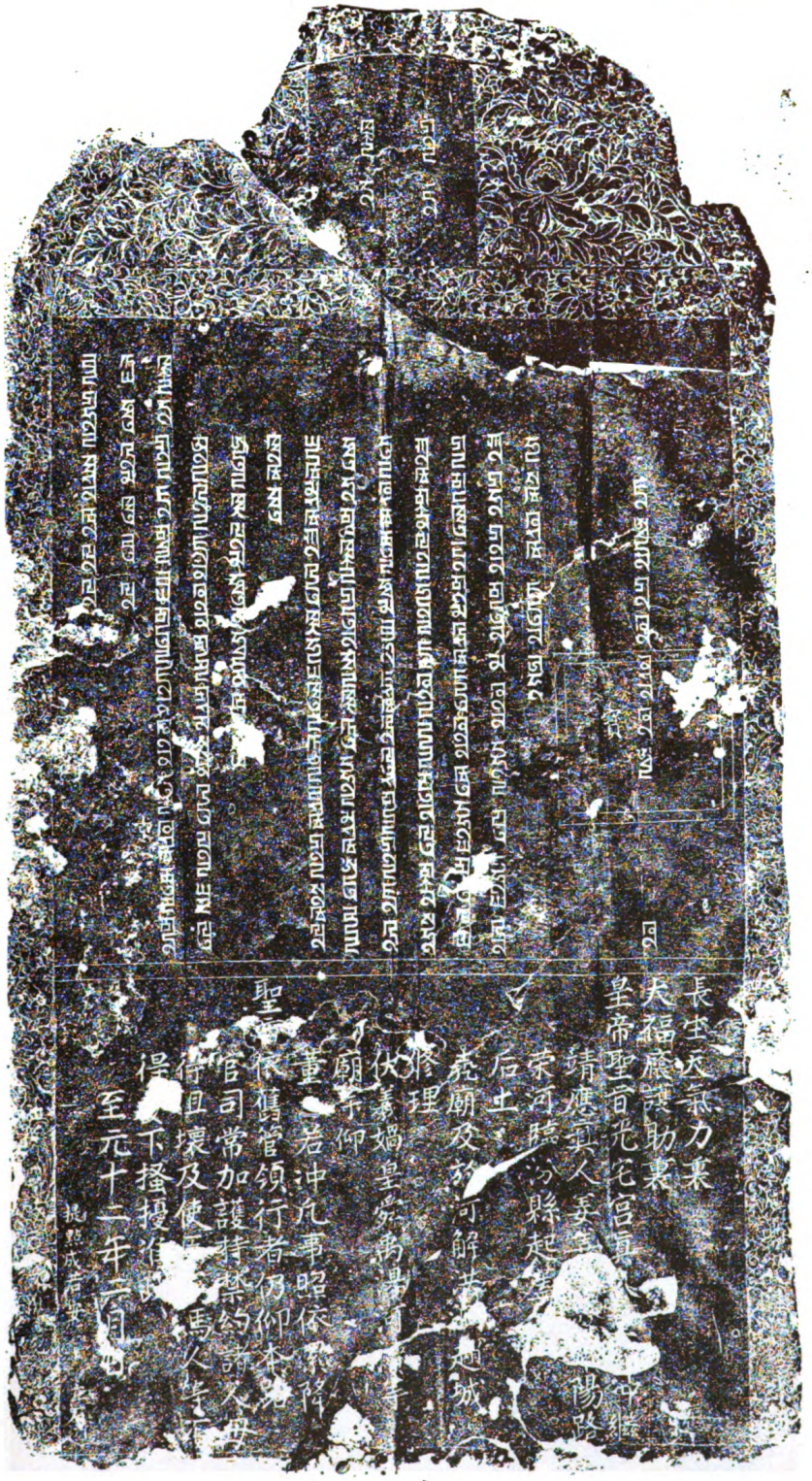
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google
Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 18.



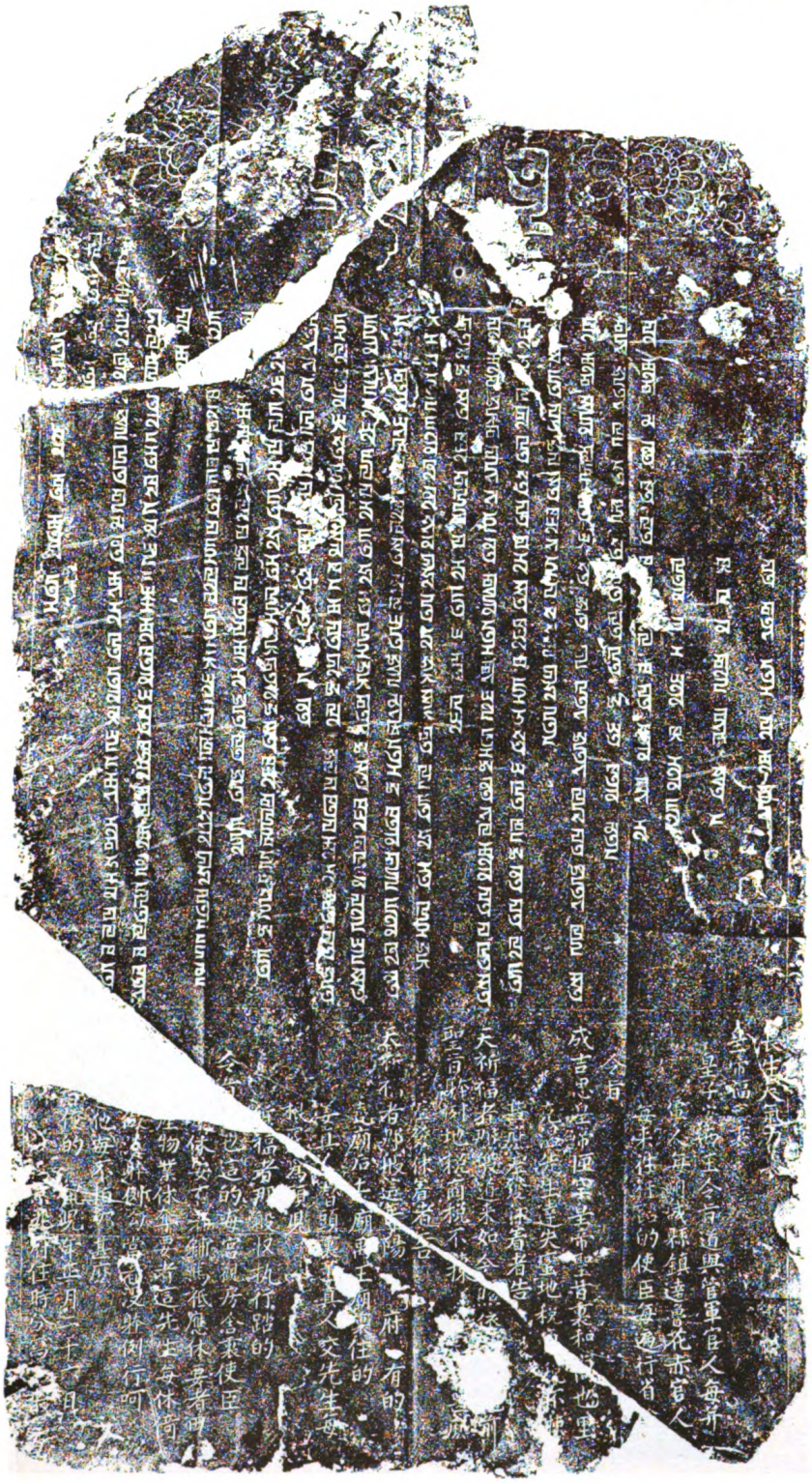
Nº. XLII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



Nº XLIII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



Nos. XLVI, XLVII, XLVIII, XLIX.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 21.



Nº. L.

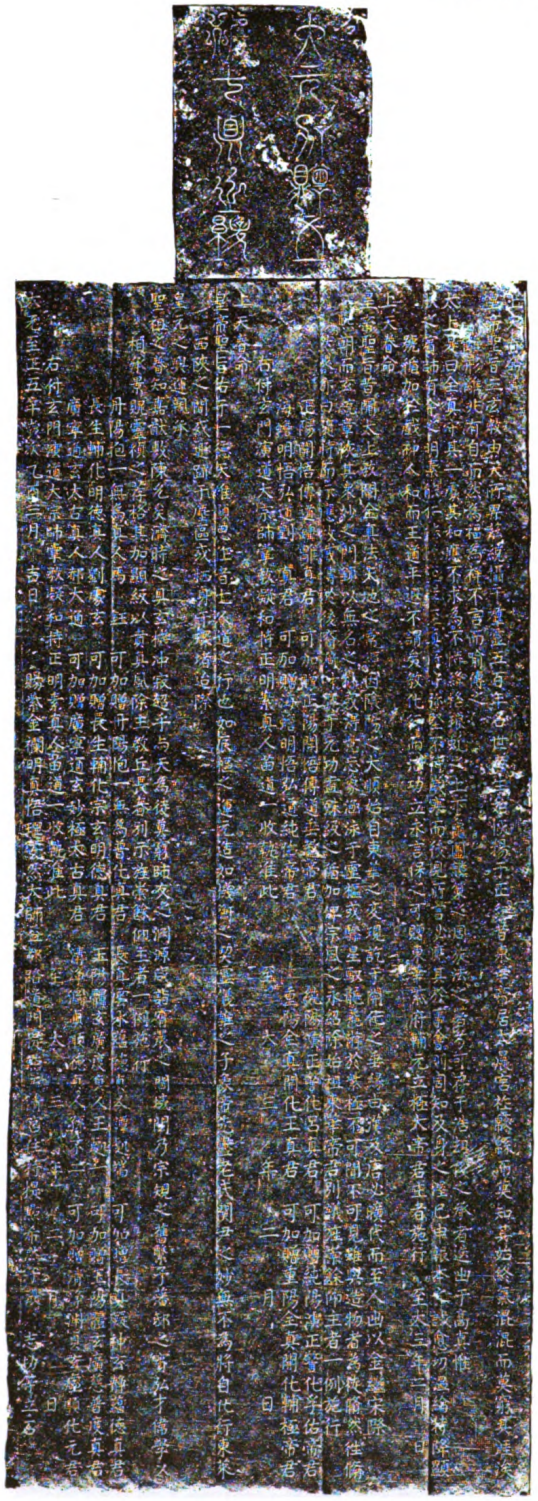
Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 22.



Nº. LIII *a*.

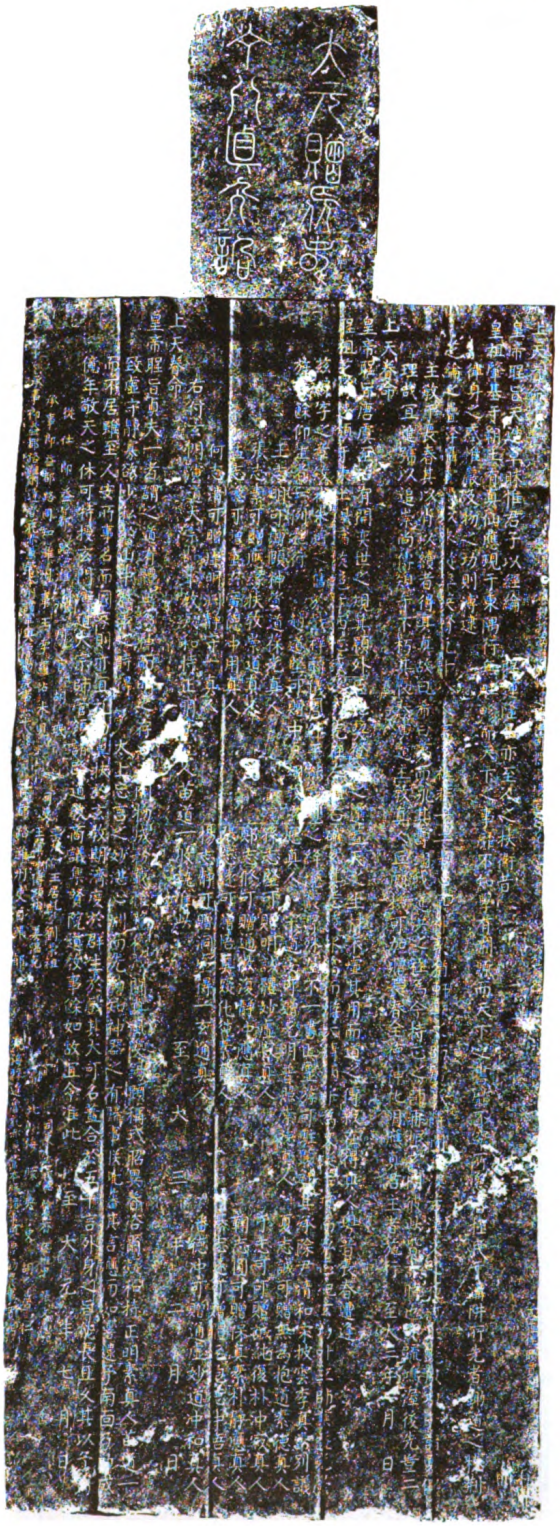
Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Planche 23.



Nº. LIII *b*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google



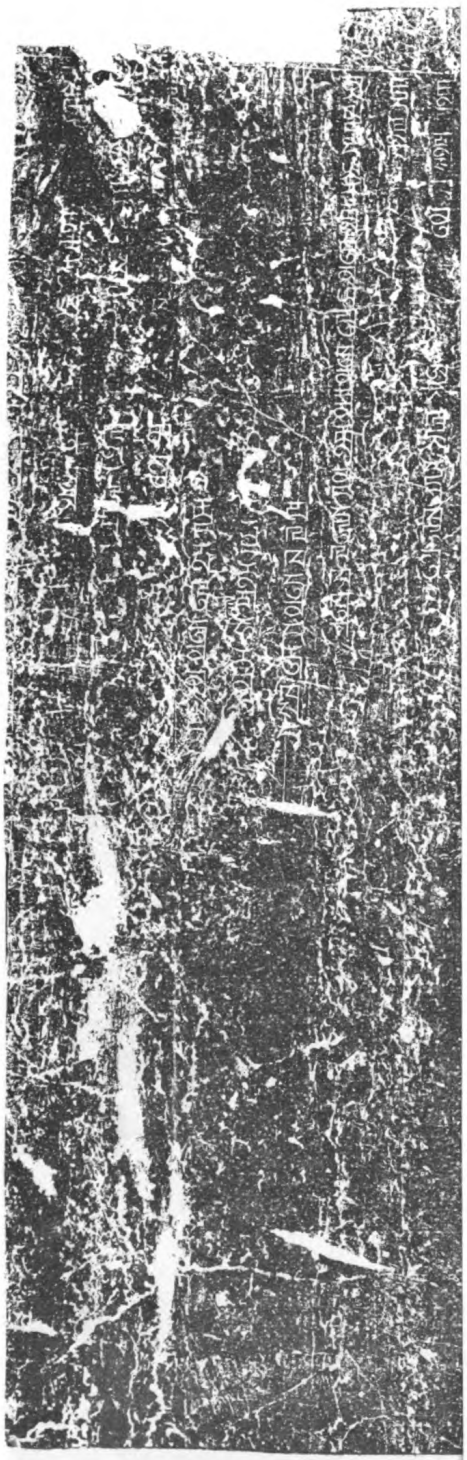
Nº. LIV.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



Nº. LV*b*.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



Nº. LVII.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



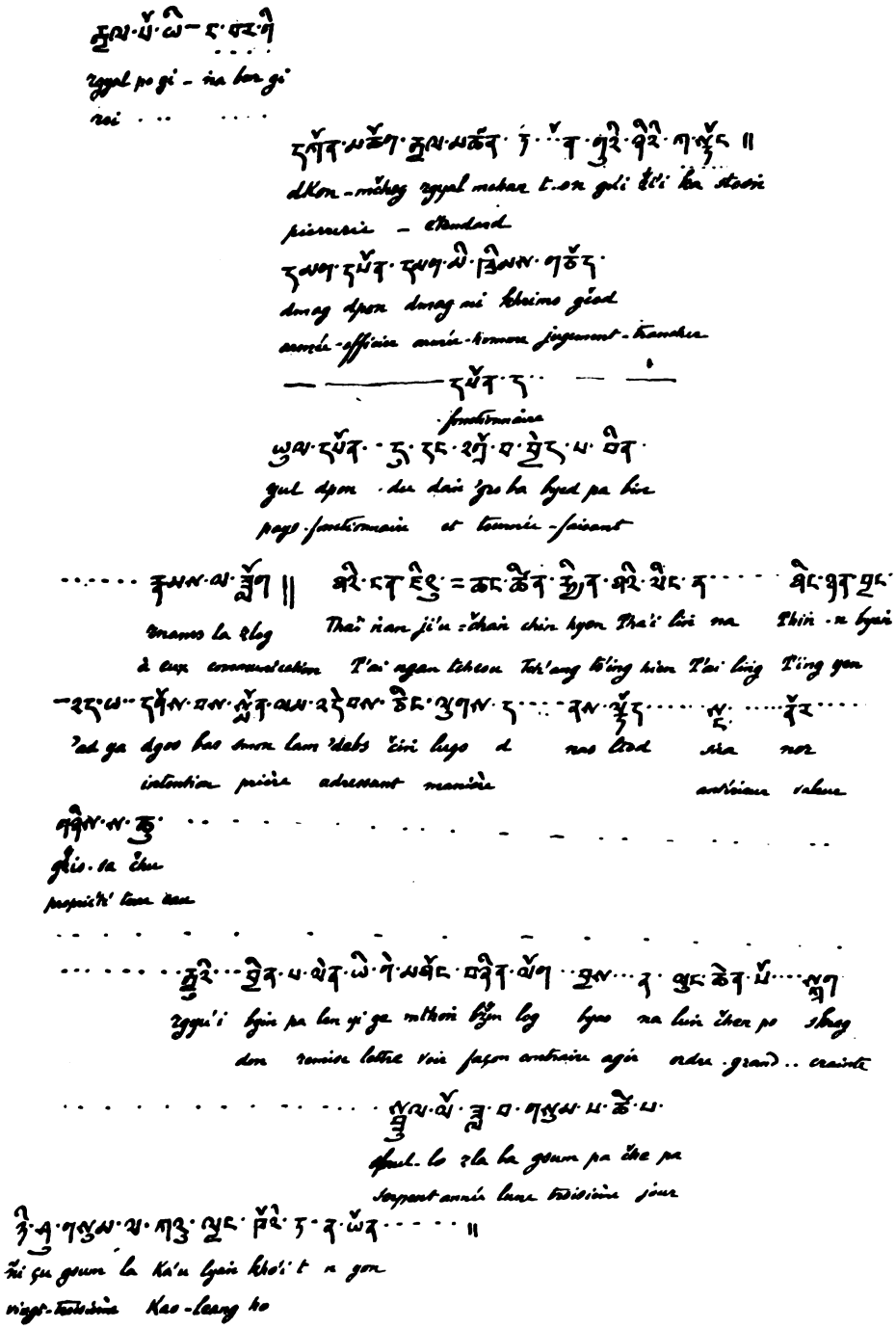
Nº. LIX.

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY



N°. LIX (transcription de la partie tibétaine par M. Sylvain Lévi).

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

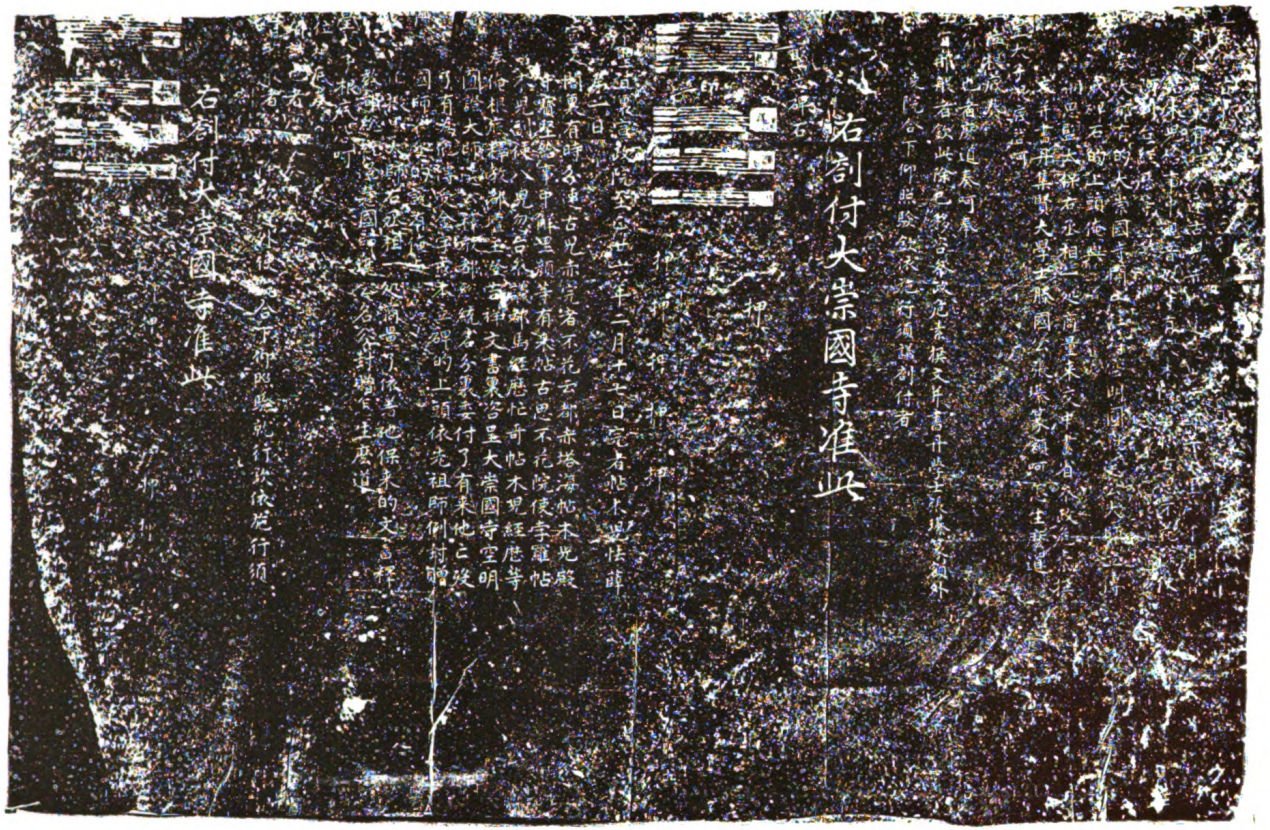
Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Planche 30.



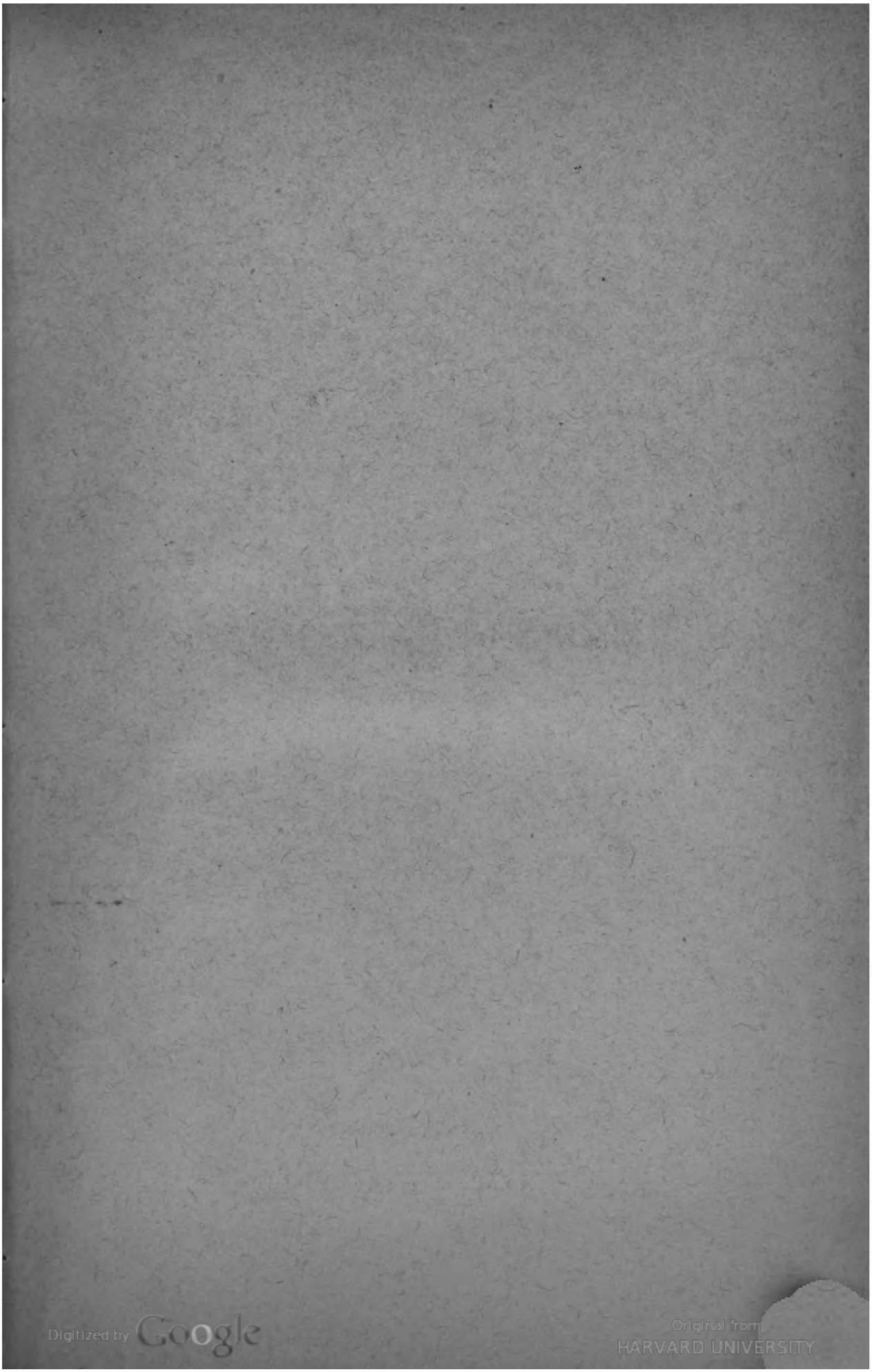
Nº. LXI. Nº. LX.

Original from HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google

Original from
HARVARD UNIVERSITY


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

W 2700
13

IMPRIMERIE CI-DEVANT E. J. BRILL, LEIDE. 19

U VC92
15

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of ten cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

JUN 2 9 1991

MAY 1 1992

Digitized by Google

Original from HARVARD UNIVERSITY

Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google


Digitized by Google
Original from HARVARD UNIVERSITY
Generated for SAGDIEV, DAIR (University of California, Los Angeles) on 2017-01-30 11:31 GMT / http://hdl.handle.net/2027/hvd.32044060251048
Public Domain in the United States, Google-digitized / http://www.hathitrust.org/access_use#pd-us-google